VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1805
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



À deux doigts de boire la tasse !



Il pleut, sans cesse et de manière abondante. Un vrai casse-tête pour l'agriculture confrontée à des problématiques de récoltes, de semis et même de mise à l'abri des animaux. Les champs inondés ne se comptent plus et beaucoup d'agriculteurs pointent le mauvais entretien des cours d'eau et fossés, responsables en partie de ces impacts. La FNSEA et les JA sont intervenus, sur le plan national et local pour sensibiliser à la nécessité de simplifier la réglementation appliquée à ces composantes du paysage rural. *PAGES 03 ET 04*

Encart : catalogue Beiser.



P.05
ACTUALITÉS
Syndicalisme // L'OFB pris à son propre jeu



P.15
PRODUCTIONS
Cultures de Silphie // Des projets à venir dans l'Yonne



P.18
DOSSIER
Remorques // Le freinage hydraulique à simple ligne interdit au 1er janvier





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 INTEMPÉRIES : DE L'EAU EN PAGAILLE

.05 SYNDICALISME : L'OFB PRIS À SON PROPRE JEU

.06 CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE : LA RECONNAISSANCE D'UN SAVOIR-FAIRE

.07 RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES AGRICOLES DE LA NIÈVRE : DES DÉCISIONS À PRENDRE

.08 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : MERCI, LE DÉPARTEMENT

.10 COMMERCE : SE CONFRONTER AUX MARCHÉS PUBLICS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 CHAROLAIS : EN QUÊTE DU COMPROMIS ENTRE VITESSE DE CROISSANCE ET QUALITÉ

.12 VOLAILLE : LA CONSOMMATION DE VIANDE DE VOLAILLE EN HAUSSE

.13 « RÉUSSIR SES VÊLAGES » : DES CLÉS À AVOIR

.14 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : LES SÉLECTIONNEURS SONT DE SORTIE

PRODUCTIONS // CULTURES

.15 SILPHIE : DES PROJETS À VENIR DANS L'YONNE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.16 MAGASIN DE PRODUCTEURS : TOUT POUR BIEN MANGER

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN : DIJON, CAPITALE DU VIN

DOSSIER // MACHINISME

.18 SPÉCIAL REMORQUES

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // OXYGÈNE // LOISIRS // PORTRAIT

.30 ALIMENTATION : LA DRÊCHE DE BRASSERIE, UN COPRODUIT AUX MULTIPLES VERTUS

.31 FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON : DU NIPPON ET DU BON !

.32 FÊTE DE L'AUTOMNE : BIEN PLUS QU'UNE FÊTE



// LE DESSIN

// EN BREF

Gestion de l'eau Les communes pourront conserver la compétence

Les communes pourront conserver leurs compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement, qu'elles auraient dû transférer de manière obligatoire aux communautés de communes en 2026, a annoncé mercredi Michel Barnier. *«Il n'y aura plus de transferts de compétences obligatoires en 2026»*, a affirmé devant le Sénat le Premier ministre, suscitant des applaudissements nourris des sénateurs lors de la séance des questions au gouvernement. Cet assouplissement est une demande historique du Sénat, chambre des territoires, qui tente de le voir aboutir depuis plusieurs années, relayant les demandes des maires. *«Le risque d'une augmentation de la facture pour les usagers, l'affaiblissement du lien entre le maire et ses administrés, la nécessité de maintenir une fine connaissance des réseaux existants sont autant d'arguments qui plaident en faveur d'une gestion différenciée des compétences «eau» et «assainissement» »*, estimait encore à la fin du printemps un rapport de assainissement la chambre haute. Alors que le gouvernement prévoit dans son budget pour 2025 de demander aux collectivités 5 milliards d'euros d'économies, Michel Barnier a aussi promis que le gouvernement *«protègerait les collectivités les plus fragiles»* et permettrait *«de reverser des sommes qui pourraient être retenues ou prélevées aux collectivités quand la situation sera redressée»*.

Retraites Application rétroactive actée dans le PLFSS 2025

Très attendue, la prise en compte de leurs 25 meilleures années de revenu dans le calcul de la retraite des non-salariés agricoles est inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025. Il sera bien aligné sur celui du régime général, en tenant compte des vingt-cinq meilleures années de revenus. *«L'ensemble de la réforme aboutira en 2028 mais une révision sera effectuée à cette date pour garantir le montant le plus avantageux pour les assurés ayant liquidé leur retraite à partir de 2026»,* explique Bercy. L'option d'une application rétroactive évoquée en septembre est donc validée. Techniquement, l'alignement des cotisations devrait se traduire par une hausse de 0,6 point pour les agriculteurs, selon la FNSEA contactée par Agra Presse: *«le gouvernement précédent avait promis qu'une partie de la réforme de l'assiette de la CSG au premier semestre devait participer au financement de cette hausse de cotisation»*. Cela n'apparait pas dans le PLFSS 2025. Par ailleurs, le texte intègre l'alignement des plafonds des minima de pension au 1er janvier 2026. *«La pension minimale de référence (PMR), soit 85% du SMIC, concerne les chefs d'exploitation ayant une carrière complète. Si les exploitants à titre secondaire sont inclus après 2026, ce n'est pas le cas pour les conjoints»*, relève-t-on la FNSEA, où l'on souligne que *«l'alignement des cotisations sur le régime général devrait entrainer la similarité des droits»*.

Projet de loi de finances FNSEA et JA estiment *«avoir été entendus»*

Les allègements de charges sociales et fiscales prévus pour les agriculteurs dans les projets de budget du gouvernement représentent *«enfin des choses concrètes»* pour la profession qui a manifesté sa colère l'hiver dernier, a estimé le 11 octobre Luc Smessaert, un des vice-présidents du syndicat majoritaire FNSEA. *«C'était indispensable»* de retrouver *«en dur»*, dans le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, certains des 70 engagements gouvernementaux issus de la crise agricole, a-t-il déclaré à l'AFP. *«Bien sûr il faut attendre le vote définitif»* des parlementaires mais, *«dix mois après ces grandes manifestations, ce sont les premiers éléments qui vont donner des choses tangibles dans les fermes»*, a-t-il ajouté. Et de préciser que la FNSEA ne digère toutefois pas le choix d'une application rétroactive du calcul des retraites sur les 25 meilleures années. Dans un communiqué commun avec les JA, les deux syndicats estiment que leurs propositions *«ont été entendues»*. Ils ajoutent qu'ils attendaient toutefois la revalorisation promise de l'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA), de 13 à 20 millions d'euros), ou encore la reprise de mesures fortes dans «l'accompagnement des cédants et la transmission des exploitations à des jeunes».

// EN IMAGE

Cuir La filière inquiète pour son avenir

« Toute la problématique est de s'assurer d'avoir des élevages demain sinon nous n'aurons plus d'animaux et donc plus de cuir », ont clairement indiqué les responsables de la filière cuir lors d'un récent forum à Paris. Leur secteur d'activité est soumis à des obligations environnementales parfois tout aussi incohérentes que dans le milieu agricole. Au point qu'il *« existe un climat de défiance et d'incertitudes concernant cette filière »*, a souligné Delphine Neumeister, sociologue à l'Institut de l'élevage (Idele). Directement et indirectement, les acteurs du cuir subissent la pression sociétale des consommateurs en termes d'environnement (eau, air, sols, alimentaire), de condition animale (bien-être) et de transition alimentaire. Concrètement, tous les acteurs de la filière cuir s'inquiètent de la décapitalisation en France. L'élevage bovin (lait + allaitant) a perdu plus d'un million de têtes en sept ans. L'élevage ovin (lait + viande) n'est pas épargné : il a chuté de 5,5 millions de têtes (1995) à environ 4,3 Mtêtes (2022). *« On a perdu trois millions de têtes en dix ans : 20 millions de têtes en 2014, seulement 17 millions dix ans plus»*, a résumé Nick Winters vice-président de la Fédération française des cuirs et peaux. Ce qui constitue autant de pertes de peaux.



iStock/fp photo bank

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// INTERVIEW

« Il faut simplifier l'entretien des cours d'eau »

Hervé Lapie, le secrétaire général de la FNSEA, revient sur les raisons qui ont poussé le syndicat à se mobiliser sur la question de l'entretien des cours d'eau et des fossés, alors que notre pays est confronté à une pluviosité exceptionnelle.



FNSEA

Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA.

Pourquoi avoir lancé un mot d'ordre pour organiser des opérations d'entretien de fossés, cours d'eau et canaux dans les territoires ?

Hervé Lapie : *« 2023 et 2024 ont été marquées par de trop nombreux bâtiments agricoles et parcelles en production inondés sur de longues durées. Les crues successives ont causé des dégâts catastrophiques aux populations touchées, aux habitations, aux activités économiques, aux collectivités locales, aux infrastructures, mais aussi à l'environnement. Nous constatons tous qu'avec le changement climatique qui s'accélère, la fréquence et l'intensité des inondations augmentent. Parallèlement, nos fossés, canaux et cours d'eau ne sont plus suffisamment entretenus, notamment par crainte de commettre une infraction à la police de l'eau. Le maquis réglementaire et la longueur des procédures administratives conduisent de nombreux propriétaires riverains des cours d'eau et les élus locaux à l'inaction. Or, comme souligné dans le récent rapport sénatorial sur les inondations,* « le bon état d'un cours d'eau est un facteur de réduction de la gravité des crues ». *Au niveau de la FNSEA et de JA, par nos opérations d'entretien de fossés, canaux et cours d'eau, nous souhaitions, d'une part, dénoncer la complexité et l'insécurité des cadres législatifs et réglementaires actuels, obtenir des engagements de simplification et favoriser une mobilisation des acteurs publics et privés en faveur d'une relance d'opérations groupées d'entretien des cours d'eau ».*

Quelle a été la mobilisation des réseaux FNSEA et JA ?

H.L. : *« Malgré les fortes pluies, une bonne quinzaine de départements était en action le 25 septembre. D'autres comme l'Aisne, la Manche ou la Moselle s'étaient déjà mobilisés en août ou début septembre. À chaque fois, l'opération a été l'occasion de réunir, sur le terrain, des parlementaires, le préfet et le Directeur départemental du territoire (DDT) ou leurs représentants, de nombreux maires, l'OFB, la presse, parfois aussi des représentants des DREAL, des Syndicats de rivière, de fédérations de pêche… Les rencontres ont toujours été très riches. Elles ont permis d'aborder de nombreux sujets : la responsabilité de l'entretien, la complexité des réglementations, la longueur des procédures, le besoin d'une gestion concertée des cours d'eau pour éviter d'empirer à l'aval les inondations si seulement un tronçon est entretenu ou encore la problématique du financement. Les administrations présentes et l'OFB ont aussi pris des engagements de meilleure explication des règles, avec l'actualisation des guides d'entretien des cours d'eau, et surtout de simplification des procédures : mise en place d'un guichet unique dans la Manche, raccourcissement des délais dans l'Yonne… »*

Quelles perspectives pour FNSEA et JA ?

H.L. : *« D'ores et déjà, suite aux crues exceptionnelles dans les Hauts-de-France, nous avons obtenu une déclaration du Président Macron en faveur de la simplification de la réglementation et de la reprise, dans les meilleurs délais, des curages nécessaires pour éviter de revivre les mêmes phénomènes. Des travaux d'urgence ont été menés dans les départements concernés. Un premier décret est paru dès janvier, soumettant à simple déclaration les curages ponctuels réalisés dans le cadre d'opérations groupées d'entretien de cours d'eau. Par ailleurs, trois rapports ont été rendus par les Inspections générales, dont un sur la simplification du cadre législatif et réglementaire applicable à l'entretien des cours d'eau. Et les sénateurs ont adopté, à l'unanimité, 20 recommandations visant à simplifier l'action, renforcer la solidarité et adapter les territoires pour faire face aux inondations. Enfin, le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, a annoncé une grande conférence nationale sur l'eau. Les inondations font partie du champ. Il nous faut maintenant des actes : réduire les formalités administratives et les délais de réponses, sans nous faire balader entre la DDT et l'OFB, simplifier les cadres législatifs et réglementaires et mobiliser les collectivités locales pour une relance des opérations groupées sur des bassins-versants. L'entretien des cours d'eau fait partie de la bonne gestion de notre patrimoine. Il est nécessaire et source de développement de la biodiversité. Il permet de lutter contre l'enfrichement, qui referme les milieux ».*

> ***« Nous souhaitions dénoncer la complexité et l'insécurité des cadres législatifs et réglementaires actuels »***

Propos recueillis par Actuagri



Des démonstrations d'entretien de fossés ont été réalisées, comme ici, dans l'Yonne, le 25 septembre.



// INTEMPÉRIES

De l'eau en pagaille

Les pluies des derniers jours contrarient les semis d'automne. Le non-entretien des cours d'eau et des fossés ne fait qu'empirer les choses, selon un agriculteur rencontré la semaine dernière dans la plaine dijonnaise.

Nous sommes le 18 octobre : certains vous diront qu'il pleut depuis exactement un an ! Il est encore tombé de *« belles »* quantités très récemment en Côte-d'Or. Christophe Rossignol, croisé il y a quelques jours entre Remilly et Cessey-sur-Tille après 43 nouveaux millimètres, ne cachait pas son agacement : *« J'ai 59 ans et je n'ai jamais vu une année aussi pluvieuse. Il est à chaque fois très difficile d'intervenir dans nos parcelles. Déjà au printemps, c'était très compliqué et là, je suis très inquiet pour les semis. Je ne dois pas être le seul ! »*. Le Côte-d'orien est d'autant plus agacé que le non-entretien des cours d'eau et des fossés amplifie selon lui les problèmes, avec un mauvais écoulement des eaux : *« laisser les arbres et tout le reste pousser sur les berges est devenu monnaie courante. Je reconnais l'utilité de ces végétaux mais il y a des limites : à un moment donné tout pourrit, tout se bouche et les fossés ne jouent plus leur rôle… Je déplore ce manque d'entretien, cette absence de curage, de broyage… Ces pratiques étaient pourtant régulières dans le temps, et tout se passait très bien. Même si cette année est extrêmement pluvieuse, il n'y aurait pas eu autant de soucis si ces fossés évacuaient l'eau convenablement »*.

Du changement !

Comme bon nombre d'agriculteurs, Christophe Rossignol demande le retour *« d'un peu plus de bon sens »* : *« les gens responsables d'une telle situation devraient se déplacer sur le terrain pour voir à quoi ressemblent nos parcelles… Il est vraiment temps de lâcher du lest sur la réglementation, car cela devient vraiment du n'importe quoi »*. D'ordinaire, l'exploitant de Vaux-sur-Crosne et son épouse Françoise ont déjà bien avancé dans leurs semis à cette date du 18 octobre : *« avec une telle humidité dans les parcelles, l'inquiétude est de mise, nous ne savons pas comment la situation va évoluer… L'automne dernier, par chance, nous avions réussi à semer juste avant le début des pluies, mais ce n'est pas le cas cette fois »*. Les deux agriculteurs ont réussi à récolter « in extremis » leurs deux dernières cultures de l'année, lors du week-end des 5 et 6 octobre : *« juste avant plusieurs séances de 40 mm et plus… Quelques heures plus tard, cela aurait été compromis, ces éclaircies étaient les bienvenues »*. En ce qui concerne les résultats, le bilan du soja est jugé *« satisfaisant »* voire *« très satisfaisant »* avec un rendement moyen de 37 q/ha. Le tournesol est lui aussi crédité d'une bonne note avec un score de 25,5 q/ha en terres sableuses.



Christophe Rossignol, devant l'un de ses champs inondés à Vaux-sur-Crosne.

AG

// FÊTE DES VINS DE CHABLIS

En route pour la 76e édition !

Chablis s'apprête à accueillir la 76e édition de sa fête des vins, le week-end des 26 et 27 octobre.



La fête des vins de Chablis, c'est le week-end des 26 et 27 octobre.

On ne la présente plus, mais elle sera bien là, cette année encore : la fête des vins de Chablis revient pour une 76e édition, les 26 et 27 octobre prochains.
Cette année, la nouveauté se portera sur la dégustation, puisque les visiteurs auront la possibilité de déguster, en plus des vins du Chablisien et du Grand Auxerrois, des vins italiens, proposés par le Consorzio Tutela Vini d'Irpinia. De quoi ravir les amateurs de vins du monde entier.
Pour le reste, les grands temps forts des autres années seront respectés : Il y aura, bien sûr, le baptême du millésime, le samedi, à 10 h 30, au domaine Nathalie & Gilles Fèvres, à Fontenay-près-Chablis. Puis, toujours le samedi, les dégustations de vins italiens et locaux auront lieu, en continu, de 12 h 30 à 18 heures. De la restauration sera proposée sur place par le comité de Saint-Vincent de Fontenay-près-Chablis ; ainsi que diverses animations (pour les adultes : musiciens, dégustations à l'aveugle, atelier accords mets et vins, jeux des arômes, petit train touristique pour découvrir Chablis ; pour les enfants : structure gonflable, maquillage, wine painting).
À noter qu'une pièce de théâtre sera jouée par la compagnie « AMAB » dans la cour du Château Long-Depaquit, à 15 heures, et qu'un concert rock du groupe « Ouest » aura lieu, place Lafayette, à 18 h 30.

Les tant attendues intronisations

Le dimanche, les festivités se poursuivront avec des balades guidées à la découverte du vignoble, par l'association des Sentiers Chablisiens (départs place Lafayette), de 9 heures à 10 h 30, en guise de mise en jambes, avant le traditionnel défilé des Piliers Chablisiens,marquant l'ouverture des stands, à 11 heures (départ de la Mairie de Chablis). Il sera bien entendu suivi des tant attendues allocutions des personnalités et intronisations, toujours par les Piliers Chablisiens, dans la cour du Château Long-Depaquit, à 11 h 30.
Les dégustations de vins auront lieu, quant à elles, jusqu'à 18 heures. Les animations et restaurations de la veille seront reconduites.

Christopher Levé

Le programme complet est à retrouver sur le site : fetedesvinsdechablis.fr.



La fête des vins de Chablis, c'est l'occasion pour les milliers de visiteurs de déguster les vins d'une quarantaine de vignerons du Chablisien et du Grand Auxerrois.

// SYNDICALISME

21

L'OFB pris à son propre jeu

L'Office français de la biodiversité a été « enquêté » par le Sénat : des lacunes similaires à celles remontées par la FDSEA et les JA sont observées. Deux Côte-d'oriens réagissent.

Souvenez-vous, c'était en 2019 : l'Agence française de la biodiversité fusionnait avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Cinq ans plus tard, le Sénat a souhaité dresser un bilan de cette nouvelle entité nommée OFB. Le travail de prospection consistait à *« vérifier l'adéquation entre les intentions du législateur et la manière dont les agents de l'Office s'acquittent de leurs missions sur le terrain »*. Après six mois d'enquête, le Sénat déplore *« un important déficit de légitimité de l'OFB »*, qui fait face à des *« réticences et des contestations vis-à-vis de l'exercice de ses prérogatives au titre de la police de l'environnement »*. Le rapport inscrit que l'OFB *« n'a pas encore trouvé son point d'équilibre dans le paysage administratif ni le positionnement fédérateur souhaité par les parlementaires »* : *« il est trop souvent assimilé à un censeur, faute de calibrer correctement ses interventions auprès des acteurs de son écosystème »*.



Cinq ans après la fusion entre l'Agence française de la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Sénat a souhaité dresser un bilan de cette nouvelle entité nommée OFB.

Réactions

Antoine Carré et Clément Babouillard, deux membres de la FDSEA de Côte-d'Or, ont été contactés sur cette actualité. Pour Antoine Carré, le rapport du Sénat n'a *« absolument rien d'étonnant, alors que les problèmes avec l'OFB sont récurrents »*. L'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise est d'autant plus *« remonté »* qu'un *« changement de comportement de certains agents »* est observé depuis l'annonce du changement de préfet : *« un certain nombre d'entre eux se sentent pousser des ailes depuis que leur chef n'est plus là… Ils sont absents quand nous organisons une réunion constructive sur le curage des fossés comme l'autre jour sur la commune de Vesvres. En revanche, ces mêmes agents sont toujours très présents et très actifs lorsqu'il s'agit de faire des contrôles chez des agriculteurs »*. Clément Babouillard, exploitant à Ampilly-les-Bordes, informe que plusieurs responsables FDSEA-JA s'étaient invités à un contrôle la semaine dernière dans le département : *« finalement, les agents de l'OFB ne sont pas venus, sans prévenir… Cela s'appelle un lapin ! Nous voulions seulement assister l'agriculteur qui allait être contrôlé une énième fois »*. À ce titre, Antoine Carré annonce une nouveauté pour les prochains contrôles : *« nous allons bientôt communiquer sur ce point au sein de notre réseau : désormais, à chaque fois qu'un adhérent en fera la demande, deux, trois ou quatre responsables syndicaux pourront aller l'assister. Nous sommes persuadés que leur présence calmera l'intimidation des agents »*.

Un nouveau préfet

À l'heure où nous écrivons ces lignes, Paul Mourier est fortement pressenti pour remplacer Frank Robine à la préfecture. Clément Babouillard mise beaucoup sur ce nouveau haut fonctionnaire, qui était directeur des services de la métropole du Grand Paris depuis 2018 : *« j'espère qu'il sera du même niveau que son prédécesseur, c'est-à-dire censé, pragmatique, et avec l'envie de faire avancer les milieux économiques. Aussi et surtout, qu'il ne tombe pas sous l'influence de certaines mouvances et pensées écolos qui animent certains agents de l'OFB »*. Antoine Carré mise également sur les nouveaux députés côte-d'oriens : *« nous les avons rencontrés il y a quelques jours pour les sensibiliser sur diverses problématiques, nous leur avons bien entendu parlé de l'OFB. Une chose est sûre, nous ne lâcherons rien. Nous n'accepterons aucun nouvel écart avec ces agents, surtout avec ce rapport du Sénat qui nous donne raison. Les recommandations doivent être appliquées ! Je n'ai lu nulle part, mais peut-être n'ai-je pas tout regardé, qu'ils allaient être désarmés : c'est vraiment dommage, je me demande bien combien de fois ils dégainent par an, quand ils sont au contact d'agriculteurs. Si vous avez l'info, donnez-la moi ! »*.

AG

Des recommandations

Plusieurs recommandations ont été formulées à la suite du rapport du Sénat : fonder un nouveau *« pacte de confiance »* avec le monde agricole. Instaurer un *« droit à l'erreur »* pour les acteurs de bonne foi et mieux prendre en compte le caractère non intentionnel des infractions environnementales. Mettre en œuvres, de façon ponctuelle et annoncée à l'avance, des contrôles pédagogiques sans verbalisation, en partenariat avec les Chambres d'agriculture. Organiser, une fois par an, une présentation par l'ensemble des services départementaux en charge de la police de l'environnement du bilan de leur activité annuelle et des priorités pour l'année à venir, suivie d'un temps d'échange avec les agriculteurs. Développer les mesures alternatives aux poursuites et les stages de sensibilisation aux enjeux de la préservation de l'environnement. Mettre en œuvre un constat déclaratif de prédation en cas de perte imputable à une attaque de loup afin d'accroître le temps consacré à l'accompagnement des éleveurs.

Armement des agents « Inconcevable »

Jacques de Loisy, président de la FDSEA21, livre son point de vue sur l'armement des agents de l'OFB : *« D'une manière générale, nous pouvons comprendre qu'il y ait des contrôles, comme pour l'aspect fiscal, social et la Pac. En revanche, l'armement de ces agents, alors que tous les autres viennent nous contrôler sans armes, est inconcevable. Nous nous interrogeons toujours sur le harcèlement, dont ont fait l'objet certains de nos collègues. La paix et l'harmonie dans les territoires ne se décrètent pas avec un 357 Magnum à la ceinture. Les manifestations non violentes, sans altercation du mois de janvier dernier, ont montré que le monde agricole en Côte-d'Or était déterminé mais responsable ».*

// SYNDICALISME

21

FDSEA21 et JA21 rencontrent les parlementaires

Lundi 7 octobre, les représentants FDSEA21 et JA21 ont convié les nouveaux parlementaires pour faire un tour de piste des dossiers urgents à porter pour l'agriculture départementale.



Jacques de Loisy, président FDSEA a rappelé aux parlementaires l'urgence de traduire de manière concrète les mesures annoncées par l'ancien gouvernement.

À l'ordre du jour, la gestion de la FCO et les conséquences dramatiques sur les élevages avec des pertes importantes en élevage ovin et bovin, des difficultés de vendre les animaux, sans parler de la charge de travail. *« Il faut négocier les conditions d'export vers les États membres et les pays tiers et accélérer la mise à disposition des vaccins et la prise en charge financière des pertes »*, insiste Antoine Duthu, président des Jeunes agriculteurs.

Les responsables agricoles ont alerté les élus sur l'urgence des mesures financières indispensables pour soutenir les trésoreries. Comme l'a rappelé Antoine Carré, *« il serait inconcevable compte tenu de l'année que nous venons de vivre qu'il n'y ait aucun dégrèvement de TFNB sur les prairies. Nous demandons 50 % sur les prés et sur les terres sur l'ensemble du département »*. Il serait également incompréhensible que toutes les exploitations ne bénéficient pas de l'avance des aides Pac. *« Malgré les contrôles, il faut que toutes les exploitations perçoivent les acomptes au 16 octobre »* ont insisté les élus FDSEA et JA. *« Nous avons besoin de cet argent sur nos fermes maintenant ! »*.

Pour finir, Jacques de Loisy, président FDSEA a rappelé aux parlementaires *« l'urgence de traduire de manière concrète les mesures annoncées par l'ancien gouvernement lors du mouvement agricole de début d'année »*, afin de permettre aux agriculteurs de produire plus et mieux, en toute sérénité. Dans ce sens, nous avons relayé le projet de loi *« Entreprendre en Agriculture »* porté par FNSEA-JA.

D'après communiqué

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

89

La reconnaissance d'un savoir-faire

Alors que les inscriptions pour le prochain concours général agricole des produits sont ouvertes, Sylvestre Bonnemain, médaillé d'or sur son miel d'acacia cette année, revient avec nous sur les retombées de ce concours.

Au début de l'année, trois Icaunais ont été primés lors du CGA (concours général agricole) des produits : Sylvestre Bonnemain (les Ruchers de la Croix Blanche), apiculteur à Montacher-Villegardin, a obtenu la médaille d'or pour son miel de tilleul ; la Brasserie de Vézelay a été médaillée d'argent sur sa bière blonde de haute fermentation (TAV supérieur à 6 %) ; et Emmanuelle Toussaint (Les Demoiselles de Manue), éleveuse à Treigny, a eu la médaille de bronze pour son fromage frais de chèvre nature.

Pour rappel, le CGA des produits récompense chaque année le savoir-faire des productions agricoles françaises au moment du Salon international de l'agriculture, à Paris (la prochaine édition aura lieu du 22 février au 2 mars 2025).

Médaillé d'or cette année sur son miel de tilleul, Sylvestre Bonnemain assure que « *le CGA permet d'avoir une vraie reconnaissance, une notoriété des produits et du travail* ». Il poursuit. « *Cela permet de rassurer les clients et les conforter dans leur choix de s'approvisionner directement auprès de producteurs. Une médaille, c'est un gage de qualité pour le consommateur, reconnu par tout le monde. Participer à ce concours est un vrai challenge car on met son ou ses produits en compétition, en jugement. Mais lorsqu'on est récompensé, cela encourage à continuer ce que l'on fait. Et il est clair que cela booste aussi les ventes sur les produits médaillés* ».

L'apiculteur sera d'ailleurs l'année prochaine à nouveau en compétition, avec son miel d'acacia et son miel de tilleul, où il espère décrocher une nouvelle médaille, et pourquoi pas deux.



Sylvestre Bonnemain a obtenu une médaille d'or sur son miel de tilleul au dernier CGA.

Les inscriptions ouvertes

Les inscriptions sont ouvertes pour l'édition 2025. Elles se clôtureront aux dates suivantes : le 29 octobre pour les volailles ; le 12 novembre pour les apéritifs, bières, charcuteries, confitures, crèmes de fruits, pâtes à tartiner, jus de fruits, miels et hydromels, produits laitiers, produits issus de palmipèdes gras ; le 16 décembre pour les cidres et poirés, eaux-de-vie, huiles de noix, produits de l'aquaculture, mistelles, rhums et punchs, viandes, choucroute ; le 8 janvier 2025 pour les produits oléicoles.

Il faut savoir que les médaillés au CGA sont ensuite autorisés à utiliser le fameux symbole à la feuille de chêne qui bénéficie d'une forte reconnaissance en France et à l'étranger.

Pour candidater, il est nécessaire de se rendre sur le site du CGA (lien accessible depuis le QR code ci-contre). Les tarifs d'inscription sont également à retrouver en ligne (voir encadré).

Une fois le produit inscrit, un agent de la Chambre d'agriculture viendra prélever le ou les échantillon(s) représentatif(s) du produit sur le lieu de production. L'acheminement des échantillons à Paris se fait ensuite sous la responsabilité et à la charge des concurrents.

Christopher Levé

Pour plus d'informations, contacter la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

// EN SAVOIR +

Retrouvez les liens pour vous inscrire et consulter les tarifs d'inscription sur notre site, ou directement à l'aide du DR Code ci-dessous

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// TRAITS AUXOIS

21

L'Ouzbékistan débarque à Vitteaux

Une délégation d'agriculteurs ouzbeks s'est rendue la semaine dernière au Gaec des Granges de Vesvres. On vous dit pourquoi et comment !



Les éleveurs asiatiques et leur interprète, à Vesvres le 7 octobre.



Judith des Granges, avec Colette et Alexandra Bailly à Cournon.

Un numéro inconnu ou un peu « *louche* » s'affiche sur votre téléphone, vous hésitez à répondre ? Colette Bailly, éleveuse près de Vitteaux, a « *pris le risque* » en décrochant, et s'est retrouvée en communication avec des agriculteurs de l'Ouzbékistan, un pays d'Asie centrale comptant 35 millions d'habitants. Tout laissait penser à une « *arnaque* » mais Colette Bailly a très vite compris que non : la Côte-d'orienne revenait tout juste du Sommet de l'Élevage où elle s'était justement entretenue avec ces mêmes étrangers. Judith des Granges, sa jument Trait Auxois, avait « tapé dans l'œil » des Ouzbeks : « *ils m'appelaient pour me demander s'ils pouvaient venir sur notre ferme. Nous avons logiquement accepté et ils sont aussitôt partis de Cournon !* ». Arrivés quelques heures plus tard à Vesvres, les six agriculteurs asiatiques accompagnés d'un interprète ont participé à une visite commentée du cheptel, allant des chevaux de Traits Auxois aux bovins Charolais et Aubrac, en passant par des ovins en race Bleu du Maine.

Peut-être du commerce

Les Ouzbèks, qui venaient d'acheter 90 chèvres au Sommet de l'élevage, n'en avaient peut-être pas terminé avec leurs emplettes et se sont montrés très intéressés par le Trait Auxois, comme le décrypte Luc Dupaquier, le chef d'exploitation : « *Ils ont beaucoup de chevaux chez eux, ils nous ont montré des vidéos sur lesquelles apparaît un millier d'équins ! Ce sont des chevaux de sport avec lesquels ils organisent des combats entre chevaliers, c'est très impressionnant. C'est apparemment un sport très répandu dans ce pays que je ne situais pas sur une carte avant leur venue ! Ils se montrent effectivement très intéressés par le Trait Auxois qui, par le biais de croisements, pourrait leur ramener de la force, du sang et de la carrure !* ». Après de très riches échanges et un bon café, la délégation ouzbèke est repartie de Vesvres avec le plein d'enthousiasme : « *ce sont des personnes très touchantes, l'un des agriculteurs a même pleuré d'émotions quand on lui a confié notre jument… Nous nous sommes quittés avec l'idée de garder rapidement contact et d'organiser plusieurs transactions. Affaire à suivre !* ».

AG

// RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES AGRICOLES DE LA NIÈVRE

58 Des décisions à prendre

Le 24 septembre, le Cerfrance Alliance Centre présentait, comme tous les ans, ses références économiques agricoles de la Nièvre.



Les références économiques du Cerfrance Alliance Centre furent présentées le 24 septembre à Nevers.

« La conjoncture est encore une fois atypique, devenant presque une norme pour la Nièvre, et les chiffres présentés sont les témoins de ce contexte » introduit Arnaud Bertrand, administrateur, référent du territoire de la Nièvre au Cerfrance, lors de la présentation des références économiques agricoles pour ce département, le 24 septembre à Nevers. Étienne Villemont, responsable du territoire viticole et service acquisition de l'information au Cerfrance, insiste : *« Pour la présentation nous utilisons les échantillons dont l'exercice comptable est clos entre août et décembre 2023 et les rendements collectés auprès des exploitants ».*

Grandes cultures

Plus spécifiquement, Jean-François Le Pironnec, directeur Doctrine, Méthodes Conseil et Références chez Cerfrance Alliance Centre, développe pour les grandes cultures : *« Les emblavements et les récoltes sont problématiques en 2024, avec des conditions climatiques complexes et des tendances de rendements en diminution depuis 2000. En parallèle, les prix de vente sont en nette baisse comparés à 2022, et même si ceux de certains intrants ont diminué, en particulier les engrais, ils ne chutent pas aussi rapidement. Ce contexte est allié à des charges de structures en hausse… Au final, et au vu des chiffres des exploitations de l'échantillon, nous avons un résultat courant / UTAF négatif sur la campagne 2023, et qui semble se reconduire pour 2024… L'estimation est d'environ – 9 000 euros ; une situation ressemblant à 2016. Cela étant, pour les grandes cultures, il y a toujours une grande diversité de situations, avec 27 % des entreprises ayant un revenu disponible / UTAF négatif, 62 % avec un revenu compris entre 0 et 80 000 euros (avec une concentration de 40 % des entreprises comprise entre 0 et 40 000 euros), et le restant (soit 11 %) supérieur à 80 000 euros. Les situations financières des exploitations en grandes cultures se dégradent en 2023. Les investissements en 2023 restent soutenus. Ces différents éléments de conjoncture posent des questions sur les incidences possibles pour les années à venir ».*

Bovins viande

Ensuite, le panorama des bovins viandes fut dépeint par Jean-François Le Pironnec : *« La décapitalisation du cheptel se poursuit en Bourgogne Franche-Comté, avec une baisse de 5 % des naissances entre 2013 et 2023 pour les naissances et – 9 % pour le nombre de vaches à viande sur la même période. Depuis 2023, les prix du maigre se maintiennent à un niveau au-dessus de la moyenne, soit environ 4 €/kg pour les broutards et les laitonnes. Pour le gras, les prix plafonnent à environ 5,50 euros / kg. Les résultats courant / UTAF 2024 semblent être dans la tendance de 2023 et 2022, restant au-dessus de la moyenne sur 10 ans pour s'établir à environ 30 000 euros / UTAF en 2024. Ce dernier chiffre est à nuancer pour les résultats des structures en polyculture-élevage qui sont impactées par la situation explicitée précédemment pour les grandes cultures. Pour les systèmes bovins viandes, on note également une grande disparité de situations pour le revenu disponible / UTAF avec environ 12 % des entreprises avec un revenu négatif, 77 % comprises entre 0 à 80 000 (avec une concentration de 27, 5 % dans la tranche 20 000 – 40 000 euros), et le restant avec un revenu supérieur à 80 000 euros. La situation financière tend à se consolider avec malgré tout 30 % des entreprises qui restent en situation tendue ».*

Quelles solutions ?

Pour les préconisations, Jean-François Le Pironnec est clair : *« chaque situation est unique, l'analyse doit donc se faire au cas par cas ».* Pour lui, certains leviers peuvent être activés pour envisager l'avenir d'une structure : *« Il est nécessaire d'établir un panorama factuel de la situation, en réalisant notamment un budget prévisionnel, pour prendre des décisions et raisonner les investissements en cohérence avec les besoins de l'entreprise. Pour les situations favorables, il est nécessaire d'anticiper la fiscalité et les prélèvements ».*

Parmi les autres leviers, il évoque également la mise en place d'outils de sécurisation de revenu comme avec les assurances récoltes. D'après les déclarations PAC Cerfrance Alliance Centre, les assurés récolte passent de 28 % en 2022 à 42 % en 2023. Il conclut : *« Il n'y a pas un seul modèle vertueux, mais une multitude d'actions possibles, toujours mises en place sur décision du chef d'exploitation ».* Les échanges avec les participants ont ensuite été nourris autour de divers sujets comme la recherche de plus-value notamment pour les bovins en privilégiant l'engraissement. Ces discussions ont découlé sur la recherche obligatoire d'un revenu digne afin d'attirer les jeunes à reprendre des exploitations, ainsi que sur l'avenir des filières toutes entières si les exploitations disparaissent…

Chloé Monget

// IMPLANTATION DE HAIES

58 Réflexions sur l'avenir

Depuis 2014 la Chambre d'agriculture de la Nièvre accompagne les agriculteurs dans la plantation d'arbres et de haies sur les exploitations. Un accompagnement financier de l'État vient également compléter ce soutien.

Les aléas climatiques (canicules, tempête, raisons sanitaires, etc.) survenus principalement ces six dernières années ont accéléré le dépérissement et la mortalité de certaines haies ou arbres isolés (chênes pédonculés ou frênes). Des disparitions ayant des conséquences puisque pour les exploitations ils avaient des utilités bien spécifiques : ombrage, brise-vent, réduction de l'érosion des sols, augmentation de la matière organique, amélioration de la vie du sol, habitat pour la biodiversité dont les auxiliaires, stockage carbone… Face à cette situation, de nombreux d'exploitants cherchent à reconstituer leurs haies ou réimplanter des arbres isolés. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre les accompagne depuis 2014 et plus récemment l'État s'engage lui aussi financièrement.

Ainsi, le dispositif « Plantons des haies » du « Plan France Relance » terminé en septembre 2022 a permis d'implanter 128 kilomètres d'alignement d'arbres en agroforesterie intraparcellaire et 75 kilomètres de haies ont été replantés dont 80 % durant les deux dernières années. En moyenne, ce sont donc 2 km de haies replantées par exploitation. Étienne Bourgy, chargé de mission en Agroforesterie à la Chambre d'agriculture qui accompagne ces projets (06 48 25 22 98), stipule : *« Les aménagements intraparcellaires sont conçus sur des essences fruitières pour diversification de l'exploitation comme sur essences forestières pour climatiser les parcelles ».* Aujourd'hui face à la demande croissante des agriculteurs pour la plantation de haie, l'État a renouvelé un appel à projet intitulé « Pacte en faveur de la haie » qui subventionne, pour sa part, entre 85 et 100 % des projets. Pour y prétendre, il faut un minimum de 300 mètres de haies. Pour mémoire, le premier volet de cet appel à projet fut clôturé le 20 septembre avec, pour la Nièvre, 12 dossiers déposés pour un linéaire total de 28 km, et un second volet est ouvert jusqu'au 30 octobre.



Pour toute demande concernant les haies, contacter Étienne Bourgy : 06 48 25 22 98. Crédit photo : CA 58.

En situation

Parmi les exploitants ayant franchi le pas de la réimplantation, Alexis Krebs (Suilly-la-Tour) explique les raisons de son choix. *« Je voulais faire une sorte de muraille autour des parcelles de l'exploitation, car je souhaite mettre en place un pâturage tournant. Ainsi, grâce au dispositif de financement, les 3,3 km de haies (hautes et mixtes) et clôtures ont été totalement prises en charge. Ce qui me permet d'investir uniquement sur les clôtures intérieures pour mettre en place la rotation de pâturage ; allégeant la facture. En plus, cela offre, à terme, un ombrage pour mes animaux et un lieu refuge pour les auxiliaires ; très utile pour les cultures, surtout lorsque l'on est en bio, comme moi ».* Étienne Bourgy précise : *« Un troisième volet de cet appel à projet sera probablement reconduit en 2025, avec un soutien estimé entre 60 et 80 % ».* Il rappelle que *« pour tout projet d''implantation, il est nécessaire de cibler les objectifs de l'exploitant afin de sélectionner les différentes essences qui constitueront le projet. Cela déterminera également les densités, les conseils à la préparation du sol, la plantation, le paillage, les moyens de protection des plantations et la mise en relation avec les pépiniéristes qualifiés ; en somme autant d'éléments indispensables à la réussite d'un projet ».*

Pour rappel, la Chambre d'agriculture organise une demi-journée de porte ouverte sur « L'adaptation des élevages au changement climatique », le jeudi 31 octobre à 14 heures chez Gaël Jacquey à Neuville les Decize. Renseignement : Christophe Rainon, conseiller en production ovine, au 06 72 39 76 43.

Chloé Monget et CA 58



89 21 58

DÉPARTEMENTS

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21

Merci, le Département

La Fédération charolaise de Côte-d'Or vient d'organiser ses journées commerciales et son assemblée générale. Le Conseil départemental a notamment été salué pour son soutien financier.

Douze élevages de Côte-d'Or ont ouvert leurs portes les 26, 27 et 28 septembre dans le cadre des journées commerciales d'automne de la Fédération charolaise. Le bilan de cette édition a été présenté lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 4 octobre à Avosnes. *« Nous avons enregistré 78 visites et 22 ventes »*, présente Éric Bize, président par intérim de la Fédération, *« nous espérons que ces reproducteurs apporteront entière satisfaction à leurs nouveaux propriétaires et que nos Charolais évolueront pleinement dans leurs nouvelles contrées. En nombre de transactions, nous aurions pu nous attendre à un résultat un peu plus élevé. Le nombre de ventes varie parfois beaucoup d'une ferme à l'autre, c'est une petite déception ». « Chaque sélectionneur reste bien entendu disponible en dehors de ces portes ouvertes »*, rappelle Éric Bize.



Neuf chèques de 200 à 500 euros ont été remis à des acheteurs.



Le Gaec Ménétrier-Parizot, à Avosnes, a proposé la visite de son exploitation, en présence de François Sauvadet et Marc Frot.

Accès à la génétique

L'éleveur de Châtellenot remercie le Conseil départemental pour son aide financière lors de ces journées commerciales : *« un dispositif était mis en place pour faciliter l'accès à la génétique. Certains visiteurs n'avaient jamais acheté un reproducteur inscrit jusqu'à présent, ce soutien financier était donc plus que pertinent, merci au Département »*. Les personnes ayant acquis un reproducteur lors de ces journées commerciales étaient toutes conviées à l'assemblée : neuf chèques de 200 à 500 euros, d'une valeur totale de 3 500,00 euros, ont été attribués par tirage au sort aux élevages suivants : Gaec de Pargy, Gaec Boulez, Gaec Finot, Renaud Jacquemard, Gaec Baulot Yannick et Xavier, Gaec Géliquot Frères, Mireille et Norbert Desvigne, EARL de Bellevue et EARL du Ravois. L'assemblée s'est poursuivie par une visite du Gaec Ménétrier-Parizot et autour d'un apéritif dînatoire à la salle des fêtes locale. La Fédération charolaise rappelle les dates des deux prochains concours de reproducteurs en Côte-d'Or : le 26 octobre pour l'Auxois-sud à Créancey et les 13 et 14 novembre pour le rendez-vous de Semur-en-Auxois. Des adhérents de l'association prendront également part à la Ferme Côte-d'Or, programmée du 7 au 10 novembre dans le cadre de la foire gastronomique à Dijon.

AG

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

21

FDSEA - JA 21

Dégâts de gibier, grands prédateurs : ça suffit !



S'il y a des sujets qui font souvent parler dans nos campagnes, ce sont bien les dégâts de gibier et les attaques de loup. La préservation de la faune sauvage ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs. Que ce soit pour le gibier ou pour le loup, nous avons un mot d'ordre : les dégâts doivent être évités au maximum, et lorsqu'il y en a, ils doivent être indemnisés vite et à leur juste valeur.

Dégâts de gibier, la baisse des populations, une priorité absolue

Les exploitations côte d'oriennes sont confrontées depuis de nombreuses années à des niveaux de dégâts de gibier trop importants. Ces dégâts sont essentiellement dus à des surpopulations de sangliers souvent liées à une mauvaise régulation de certaines sociétés de chasse. C'est pourquoi, FDSEA et JA se battent pour une attribution croissante de bracelets, le contrôle strict de l'agrainage et l'interdiction du tir sélectif des femelles. À force d'explication, la FDC semble nous avoir entendus et la pression se fait plus forte sur les sociétés de chasse qui dérivent. Mais, à date, nous ne constatons pas suffisamment de résultats sur le terrain. Il faut poursuivre les efforts pour réduire les populations et les dégâts.

En matière d'indemnisation, FDSEA et JA travaillent pour obtenir des prix au plus près de la réalité (dans le cadre de ce qui est permis par la loi).

Cette année, nous avons réussi à simplifier le seuil d'accès à l'indemnisation dégâts de gibier, puisqu'il est dorénavant fixé à 150 € par exploitation sur une année (au lieu du double seuil à la parcelle). Cette avancée significative doit permettre d'indemniser plus de dégâts sur votre exploitation.

Loup, la stricte protection a assez duré

Concernant le loup, nous enchaînons les mobilisations pour dénoncer les attaques toujours plus nombreuses en Côte d'Or et les indemnisations qui ne sont pas à la hauteur des pertes subies.

Avec le renouvellement du Plan National Loup 2024-29, quelques acquis ont été obtenus comme le recours à 2 voire 3 tireurs sur les tirs de défense simple, l'autorisation des lunettes de tirs à visée nocturne pour les louvetiers, la hausse de 30 % des indemnisations des pertes directes. C'est encore loin d'être satisfaisant et nous réclamons aux pouvoirs publics de rehausser les plafonds de prélèvement, supprimer l'obligation d'éclairer le loup pour les éleveurs et chasseurs, alléger des procédures, bref, simplement pouvoir défendre nos troupeaux !

L'UE s'engage enfin sur cette voie : le déclassement du loup sera à l'ordre du jour du comité permanent de la Convention de Berne début décembre. C'est le fruit d'un long travail syndical qui permettra d'engager une vraie politique de régulation de la population lupine pour protéger les éleveurs et leurs animaux.

Un signe très positif, mais assurons-nous que la France ne surtranspose pas comme à son habitude les règles européennes, ce qui nous laisserait dans l'impossibilité d'avancer sur ce sujet.

FDSEA-JA

ÉDITO



Nicolas Bayen, vice-président et responsable ovins à la FDSEA21

Le sujet du loup était récurrent à chacune de nos visites avec le préfet Robine. Il était globalement à notre écoute et nous avons obtenu plusieurs fois des tirs de défense rapides, même si les prélèvements n'ont pas abouti. Nous saurons rappeler nos positions à son successeur. Si le sujet des indemnisations est plus qu'important pour pallier les pertes économiques, cela ne compensera jamais le stress et la fatigue qu'une attaque génère chez les éleveurs et leurs familles. En revanche une seule solution permettrait de les éviter : ne pas laisser le loup s'installer en Côte-d'or ! Le projet de déclassement du statut du loup à l'échelle européenne va dans le bon sens, on attend maintenant de voir si cela va se concrétiser et surtout si nous pourrons avoir une réelle régulation de ce prédateur !

ÉDITO



Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA21.

Notre priorité reste la maîtrise des populations de sangliers et de cervidés pour baisser les dégâts sur nos récoltes. Nous respectons les chasseurs mais ils doivent aussi respecter notre travail. L'indemnisation est un palliatif bien maigre, qui ne couvre pas les pertes indirectes (casse matériel, salissement, temps de travail). La situation est encore plus complexe pour les éleveurs qui voient leurs prairies dévastées. Ce n'est plus possible de continuer ainsi ! Les chasseurs qui sont dans les zones où ça déraille doivent prendre conscience de la situation et faire baisser les populations. Il faut revenir à un juste équilibre entre le métier d'agriculteur et le loisir de la chasse !

// EXPÉRIMENTATIONS

58 Comprendre pour affronter l'avenir

Le 19 septembre, le Centre national de la propriété forestière organisait une demi-journée dédiée au chêne, avec deux visites de terrain.



Une quinzaine de participants était au rendez-vous pour découvrir les expérimentations sur les chênes, lors de la journée du 19 septembre organisée par le CNPF.



Un des spécimens du protocole d'Azy-le-Vif ayant subi la pression cynégétique, mais présentant une repousse.

Afin d'appréhender l'avenir face aux changements climatiques et leurs conséquences, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) proposait une demi-journée axée sur le chêne, le 19 septembre. Ainsi, la matinée était scindée en deux parties, l'une en salle et l'autre sur le terrain avec deux visites.

Pour la première partie, c'est un panorama historique et scientifique sur le chêne qui fût détaillé. Betty Doucet, responsable développement forestier de la Nièvre au CNPF de Bourgogne-Franche-Comté, stipule : *« il est nécessaire de comprendre comment le chêne colonise les secteurs et comment il évolue génétiquement afin de chercher des solutions pour sa conservation et son développement dans notre région, et plus particulièrement dans la Nièvre »*. Afin d'offrir les informations les plus adaptées, la présentation s'est concentrée sur le chêne pédonculé et le chêne sessile – peuplements les plus représentés dans la Nièvre.

Adaptation naturelle

Parmi les données prodiguées, il a été mis en lumière que depuis la dernière glaciation, le chêne pédonculé a migré vers le nord principalement grâce au colportage des semences par les oiseaux ; offrant une dissémination rapide. De son côté, le chêne sessile reste loin du front de migration et va envoyer ses pollens vers les chênes déjà établis pour engendrer des croisements, créant ainsi des *« hybrides »*. Sur ce dernier point, Betty Doucet insiste : *« les hybrides ont la capacité à sélectionner les gènes les plus adaptés à l'environnement d'implantation et ce dès la première génération d'arbres. Par exemple, pour s'adapter au froid, les gènes de pédonculé seront plutôt préférés à ceux du sessile. Avec la modification de la génétique, après quelques générations un peuplement de chêne pédonculé peut devenir à dominante sessile. La régénération naturelle montre qu'elle offre une adaptation des chênes aux conditions climatiques. Cela étant, il est possible de faire de la migration assistée (soit par la main de l'Homme) en maintenant des espèces locales tout en étoffant le peuplement avec d'autres essences ou provenances afin d'activer l'hybridation et donc d'inciter la sélection génétique vers les gènes les plus adaptés »*. Même si elle dépeint cette pratique de migration assistée comme *« un gage de stabilité et de résilience »*, elle insiste sur le fait que cela doit *« rester dans le cadre d'une expérimentation et donc réalisé dans de petite surface »*.

Recherche constante

Suite à ces explications, la quinzaine de participants fut conviée à visiter une première parcelle d'expérimentations à Azy-le-Vif ciblées sur la sélection de chêne sessile et chêne pubescent parmi plus de 400 arbres de référence pour créer 2 variétés multiclonales. Via un protocole très strict de sélection et d'étude du génome, le test est donc passé de 200 plants par variétés à 25 : *« Nous avons conservé ceux présentant les meilleurs résultats de reproduction, de vigueur et de croissance – et donc les plus à même de répondre aux objectifs du protocole. Malheureusement, nous avons un gros problème de pression cynégétique sur la parcelle, rendant difficile l'évaluation de la croissance de quelques spécimens. Malgré tout, sur cette expérimentation, force est de constater que le chêne pubescent, principalement présent dans le sud de la France, pousse ici et bien que l'implantation ait été faite les pieds dans l'eau ! Il représente potentiellement une alternative face à la multiplication des sécheresses estivales dans notre territoire, tout en semblant ne pas avoir souffert du trop-plein »*. Ensuite, la seconde visite se déroula à Beaumont-Sardolles, avec la présentation d'îlots d'avenir et de plantations mélangées expérimentales ciblées sur le noisetier de Byzance, le chêne pubescent d'origine Sud-Ouest et le chêne sessile d'origine Gascogne. *« Nous allons pouvoir mesurer leur développement, afin d'en tirer des conclusions sur leur adaptation et pourquoi pas reproduire ces expérimentations à plus grande échelle »*. Betty Doucet conclut : *« la gestion forestière face au changement climatique est très complexe, et demande des expérimentations constantes pour entrevoir des solutions ou des alternatives durables. En tout cas, une chose est sûre, nous aurons toujours des chênes dans la Nièvre. Les questions restant en suspens étant : Quelles variétés de chêne ? Et, de quelle qualité pour la production ? »*.

Chloé Monget

// CAP CONDUCTEUR OPÉRATEUR DE SCIERIE // BRASSY

58 Il reste des places

L'école de production du Morvan 58 (EDPM58) qui est une école de scierie, a accueilli sa nouvelle promotion de CAP conducteur opérateur de scierie en septembre à Biches dans la Nièvre. Si en ce début d'année scolaire vous êtes sans solution de formation, que vous avez entre 15 et 18 ans, et que vous êtes motivés pour rejoindre une formation gratuite, qualifiante dans des métiers d'avenir et dans un secteur qui embauche, contactez l'EDPM58 pour les rejoindre dès maintenant car c'est encore possible ! Pour rappel, l'EDPM 58 dispose d'un internat.

D'après communiqué

Renseignements ou candidatures, sur le site internet www.edpm58.fr par mail à contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.



EDPM 58

L'EDPM 58, à Biches, dispose d'un internat.

58 Restauration de la continuité écologique

Le ruisseau de l'étang des Vernois est un affluent du Lac de Chaumeçon, présentant un grand intérêt piscicole pour les espèces caractéristiques de 1re catégorie (truite fario, chabot, lamproie de Planer), confirmé par des inventaires réalisés par la Fédération de Pêche de la Nièvre en 2017 et 2020. En janvier 2024, suite à une sollicitation de la commune de Brassy après la dégradation d'un ouvrage de franchissement, le Parc naturel régional du Morvan a établi un diagnostic complet de ce petit bassin-versant, vis-à-vis des obstacles à la continuité écologique. Ce diagnostic a fait un état de chaque ouvrage. Après concertation avec la commune de Brassy, il est ressorti 3 projets de travaux. Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage du PNR du Morvan, ont été réalisés entre le 2 et le 18 septembre par l'entreprise BBF (Bongard Bazot et fils). Ainsi, à l'Huis Blondeau et à la Courroie (hameaux de Brassy), des buses ont été remplacées par un ponceau (dalot en U). À la Courroie également, un tronçon du cours d'eau a été "débusé" sur 50 mètres linéaires. Le nouveau lit présente des méandres et des habitats diversifiés. En plus de la restauration de la continuité écologique, les aménagements permettront de réduire les incidences des chantiers forestiers sur le ruisseau de l'étang des Vernois et ses affluents, face au risque de départs de sédiments fins dans le cours d'eau et de colmatage des habitats.



PNRM

Les travaux, d'un montant total de 50 100 euros TTC, ont été réalisés dans le cadre du contrat territorial eau et climat Cure-Yonne et financés par l'Agence de l'eau Seine- Normandie.

D'après communiqué

// COMMERCE

Se confronter aux marchés publics

Les Chambre d'agriculture départementales et la Chambre régionale d'agriculture ont animé des réunions auprès de producteurs agricoles locaux, afin de présenter les modalités d'accès à des marchés publics lancés par la Région pour approvisionner les lycées. Si la volonté politique est louable, la complexité du dispositif reste un frein sérieux.

Le marché de l'approvisionnement des restaurations de lycées est un débouché important et qui peut intéresser de nombreux producteurs locaux. C'est d'autant plus vrai que le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) qui a la compétence sur ces établissements scolaires, a lancé, il y a un an, une démarche nommée « Relocalisation des achats de denrée alimentaires » (Rada) qui représente un choix politique fort. Mais, entre l'affichage d'une volonté et sa traduction concrète, il peut y avoir un fossé conséquent. Il faut notamment passer sous les fourches caudines de la législation liée aux marchés publics et là, les choses se compliquent. C'est la raison pour laquelle les Chambres d'agriculture de Côte-d'Or et de l'Yonne, en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture de BFC, proposent des réunions aux producteurs, afin de les informer de ce qui les attend s'ils veulent tenter l'aventure.



L'enjeu de fournir les cantines des lycées de la Région est une véritable opportunité, mais qui réclame, de la part des producteurs locaux, d'accepter de se confronter à la complexité des marchés publics.

L'une d'entre elles s'est tenue le 2 octobre à Créancey, en Côte-d'Or, après une première dans le Doubs, la veille. *« Les opportunités sont réelles,* soulignait Séverine Gautier (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or), *avec un objectif revendiqué par la Région de 80 % d'approvisionnement local et bio des cantines des lycées, à terme »*.

Prendre une décision éclairée

Une fois ce contexte posé, il faut néanmoins aborder la chose avec pragmatisme. Le but de la réunion était de proposer des outils, permettre des échanges entre producteurs, et aider et accompagner sur une aide à la décision. Le cœur du dispositif, c'est, pour l'instant, la démarche Rada, menée à titre expérimentale et dans laquelle sont impliqués 21 lycées (11 dans la région bisontine et 10 sur la métropole dijonnaise) et plus particulièrement, un marché spécifique de cette démarche, consacré à la « Fourniture et livraison de produits d'épicerie » *(voir encadré)*. *« Participer à cette expérimentation,* expliquait Philomène Viricel, chargée de mission Alimentation de proximité à la Chambre régionale d'agriculture, *peut permettre, à plus long terme, aux producteurs locaux, de répondre à d'autres types de marchés publics »*. Se confronter à cette complexité peut effectivement ouvrir d'autres portes et il faut bien se lancer à un moment ou un autre mais la marche paraît déjà bien haute à franchir. C'était un peu le sentiment des producteurs réunis à Créancey dans cette réunion qui avait le grand mérite de ne rien dissimuler des difficultés à surmonter. *« Au contraire,* soulignait Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne), *ces réunions nous sont aussi utiles pour remonter à la Région les doutes ou les questionnements que les producteurs expriment et qui,* in fine, *s'ils sont pris en compte, peuvent permettre d'améliorer la démarche régionale et d'en accroître l'efficacité »*.

Faire évoluer le cadre

Il faut parvenir à réfléchir à ce qui pourrait rendre ce type de marché plus accessible et lisible, sachant qu'il s'inscrit dans un cadre européen contraignant. Pour le marché cité plus haut, les premières commandes pourraient intervenir début 2025. Valable un an, ce marché est reconductible trois ans. La Région, de son côté, s'engage à mener de l'animation auprès des lycées pour les inciter à s'impliquer dans ce dispositif. Il reste que ce dispositif paraît plus adapté à de gros fournisseurs agroalimentaires dotés des moyens en ingénierie juridique pour répondre à ces appels d'offres, plutôt qu'à des agriculteurs souvent seuls. C'est là un véritable verrou à faire évoluer si l'on veut que cette démarche Rada porte ses fruits.

Pour les producteurs, se confronter à ce défi peut néanmoins être très porteur, ne serait-ce que pour acquérir une expérience précieuse dans le but, ensuite, de répondre à d'autres types de marchés. À condition, comme le rappelaient les intervenantes des différentes Chambres d'agriculture, de bien prendre en compte ses coûts de logistiques, trop souvent sous-estimés et, plus globalement, d'expliquer leurs contraintes, d'exposer la réalité sur la manière dont ils peuvent procéder. *« Restez réalistes, ne survendez pas des choses que vous ne pourrez pas assumer… »* concluaient-elles.

Berty Robert

De nombreuses pièces à fournir

Le marché public proposé par la Région pour fournir et livrer des produits d'épicerie aux lycées de BFC, et dont la date limite pour candidater était fixée au 15 octobre, est fractionné en 21 lots dont 13 sont à destination des producteurs en circuit court. Ils concernent aussi bien de la fourniture de farine, d'huile, de légumes secs ou encore de miel ou de confiture. C'est un accord à bon de commande : les lycées décident quand ils vont passer commande. Les lots sont mono-attributaires. Personne ne peut répondre à plus de 6 lots et le montant maximum des commandes sur quatre ans est indiqué. Il n'y a pas de montant minimum. Le dossier de candidature comporte plusieurs pièces que les candidats devaient télécharger en se connectant sur Ternum, qui dépend de l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (Arnia). Par ce biais, les producteurs peuvent aussi être informés d'éventuelles modifications de marché. La procédure de candidature, à laquelle il est possible de répondre seul ou à plusieurs, comprend de nombreuses étapes, dont des dégustations des produits avec panier test, des documents à remplir permettant de décrire très précisément les produits, des attestations prouvant d'éventuelles certifications (AB, IGP, signes de qualité), une présentation de l'entreprise agricole. Si le fournisseur est retenu, il lui faudra fournir également des attestations fiscales, d'assurance, un relevé d'identité bancaire…



// SDAE

François Cormerois nouveau président de la section des anciens exploitants

Le conseil d'administration de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne du mardi 8 octobre a été marqué par l'élection de François Cormerois comme nouveau président. Il remplace Marie-Jeanne Rondeau qui a choisi de passer la main après plusieurs années de bons et loyaux services.
Premier vice-président, Jean-Pierre Bouron cède lui aussi sa place à Jean-Luc Gennerat. Une page se tourne chez les anciens de la FDSEA de l'Yonne.

Christopher Levé



François Cormerois, nouveau président de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne. DR

ÉLEVAGE

// CHAROLAIS

En quête du compromis entre vitesse de croissance et qualité

Dans le cadre du Sommet de l'Élevage, Sicarev Coop et l'Institut de l'élevage ont présenté une étude qui porte sur l'évaluation des poids économiques des critères de sélection en race charolaise. Où la vitesse de développement d'un animal devient un enjeu majeur…

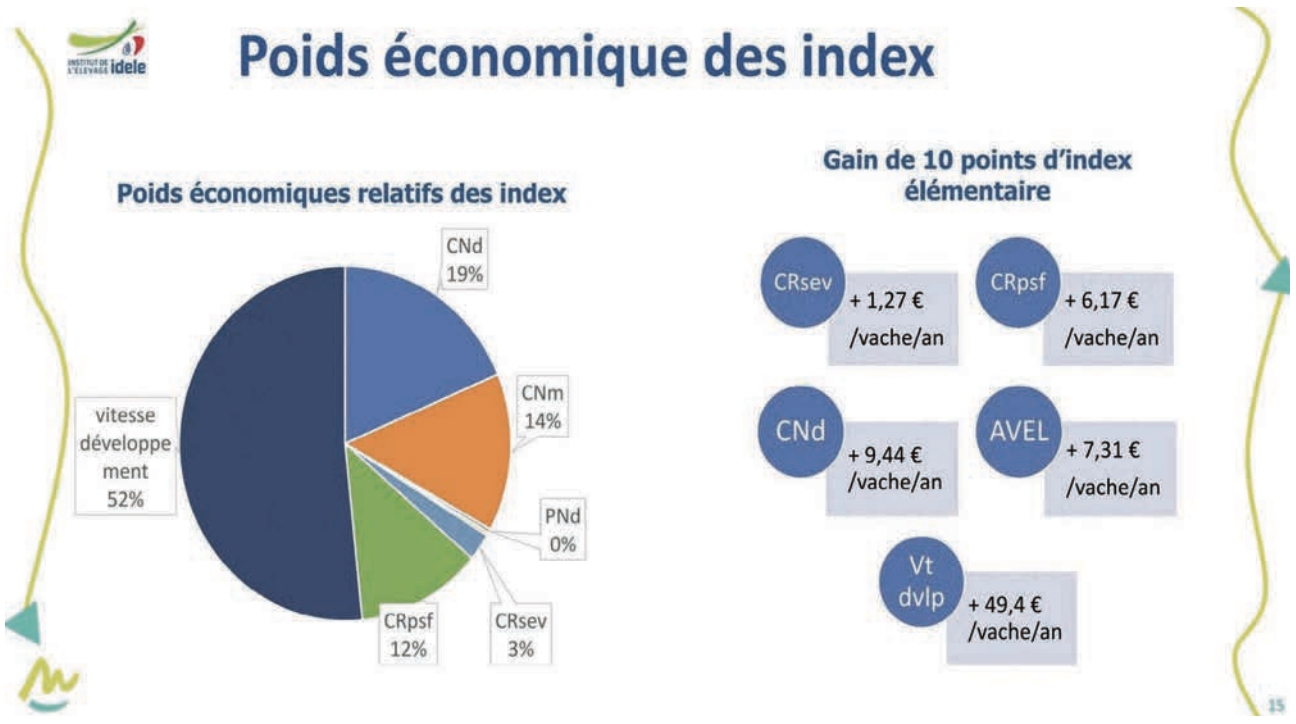
Face à une évolution de la demande de viande bovine française pour des formats de carcasse adaptés aux pièces et à l'Unité de vente consommateurs industrielles (UVCI, mode de conditionnement), Sicarev Coop et l'Institut de l'Élevage (Idele) ont réalisé un travail d'évaluation des poids économiques des critères de sélection en race charolaise. La recherche de précocité par une amélioration de l'index de vitesse de développement constitue une piste de travail intéressante pour les éleveurs charolais de demain. Elle faisait en tout cas l'objet d'une conférence, le 4 octobre dans le cadre du Sommet de l'Élevage, à Cournon d'Auvergne. Si, en l'espèce, le travail n'a porté que sur des bovins charolais, les questions liées à la vitesse de développement ne touchent pas que cette race. Beaucoup d'autres y songent et y travaillent également.

Bonne valeur génétique

Didier Touillon, éleveur de Saône-et-Loire et adhérent à Sicarev Coop rappelait quelques éléments de contexte : on dispose, en France, d'un troupeau charolais de bonne valeur génétique mais il y a aujourd'hui la volonté d'orienter cette génétique et, plus largement, la conduite d'élevage dans le but de favoriser une production de viande adaptée au marché, avec des itinéraires de conduite favorisant la qualité. Ce cadre étant posé, les travaux avec l'Idele ont été conduits selon plusieurs scenarii de production.

La conférence du Sommet de l'Élevage s'intéressait plus particulièrement à une action destinée à adapter la gestion des reproducteurs en lien avec les poids de carcasse et la précocité en monte naturelle et en insémination artificielle. *« Une réflexion stratégique a été mise en place avec Sicarev,* soulignait Anne-Sophie Passemard (Idele), *en se posant la question des objectifs de sélection économique pour un système avec production de génisses précoces »*. Le but était de mesurer le gain économique découlant de l'amélioration du troupeau.

Cette expérimentation a débouché sur des génisses vendues un peu plus jeunes, mais pour un même poids qu'auparavant, et à plus de génisses valorisées petites carcasses. *« Les génisses rajeunies,* précisait Anne-Sophie Passemard, *ont une plus-value d'environ 30 centimes au kg, mais la croissance plus importante entraîne aussi plus de dépenses en alimentation »*. Le gain final se montait à 17 euros de plus par vache et par an.



Cette illustration reprend les principaux gains obtenus lors de l'expérimentation et le poids économique relatif de chaque index pris en compte.

Stratégie d'entreprise

À l'échelle du troupeau de 112 femelles qui a servi de base à l'expérimentation, et en prenant en compte quatre critères (naissance, mortinatalité, vitesse de développement et poids réforme) les bénéfices attendus sont les suivants :

- Naissance : pour un progrès de + 8 points IFNAIS (facilité de naissance) sur la moyenne troupeau, le bénéfice attendu est de +1 288 euros.
- Mortinatalité : pour un progrès de -1 % de veaux morts entre 0 et 48 heures, le bénéfice attendu est de + 880 euros.
- Vitesse de développement : pour un progrès de -1,3 mois pour atteindre 50 % du poids adulte, le bénéfice attendu est de +2 930 euros.
- Poids réforme : pour un progrès de + 10 kg en poids de réforme, le bénéfice attendu est de +750 euros.

Ces travaux montrent l'intérêt de rechercher la précocité en élevage allaitant mais d'autres devront permettre d'évaluer le lien entre précocité et persillé de la viande. Pour Sicarev, ces travaux sont le préambule d'une stratégie d'entreprise pour garantir une viande de qualité. Elle peut aussi s'intégrer dans une démarche plus large sur le bas-carbone, par une diminution du rapport animaux improductifs-animaux productifs. La génétique est un levier d'amélioration, mais ce n'est pas le seul, il y a aussi les itinéraires techniques. Est-il préférable de s'orienter vers des vêlages à 2 ans plutôt qu'à 3 ans comme traditionnellement pratiqué en Charolaise ? C'est toute la question qui est soulevée.

Berty Robert

// BOVINS ALLAITANTS

Bravo, l'EARL Coiffu

Un élevage de Massingy, dans le Châtillonnais, a remporté les Sabots de Bronze pour la deuxième fois en cinq ans.

Les Sabots d'argent (échelon régional) et de bronze (niveau départemental) ont été décernés la semaine dernière à Cournon. Ce concours annuel met en avant le travail génétique et technique des éleveurs adhérents à Bovins Croissance, dans plusieurs races.

Pour les Charolais côte-d'oriens, la victoire est revenue à l'EARL Coiffu du village de Massingy, près de Châtillon-sur-Seine, qui s'était déjà imposé dans cette même épreuve il y a cinq ans. Franck Coiffu, le chef d'exploitation, était représenté par Mathis, son fils de 21 ans, lors de la remise des prix parrainée par Eliance, la fédération des entreprises de conseil et service en élevage de ruminants. Les classements prennent en compte plusieurs critères, comme le niveau génétique du cheptel à travers l'index de synthèse au sevrage (ISEVR), l'index de synthèse des qualités maternelles (IVMAT), mais aussi la technicité de l'éleveur évaluée à travers la productivité, le taux de mortalité, l'intervalle vêlage-vêlage, le poids âge type à 210 jours et la taille du troupeau. L'EARL Coiffu (58 vêlages) affiche les données suivantes : 105 en IVMAT mères, 107 en ISEVR veaux, 374 jours pour l'IVV et 339 kg pour le PAT 210j ajustés. *« Nous profitons de l'occasion pour remercier Bovins Croissance pour le suivi de notre élevage, aussi bien dans le contrôle de performances que dans nos choix techniques. Merci également à Elva Novia qui nous permet tout autant d'évoluer, avec son choix de taureaux très intéressants »*, souligne Mathis Coiffu.



Le Côte-d'orien Mathis Coiffu, ici au centre, représentait l'élevage familial le 2 octobre, lors de la remise des prix au Sommet de l'élevage.

AG

Un œil sur les index

Dans cette expérimentation, le poids économique des index a aussi été intégré. Ceux pris en compte étaient les suivants :
- CRsev (capacité de croissance avant sevrage)
- CRpsf (potentiel de croissance)
- Cnd (évaluation du poids à la naissance)
- AVeL (aptitude au vêlage)
- Vtdvlp (vitesse de développement)
Index par index, les gains obtenus sont les suivants :
- CRsev : +1,27 euros/vache/an
- CRpsf : +6,17 euros/vache/an
- Cnd : +9,44 euros/vache/an
- AveL : +7,31/vache/an
- Vtdvlp : +49,40 euros/vache/an
Le poids économique relatif de ces index est le suivant : la vitesse de développement compte pour 52 %, devant l'évaluation du poids à la naissance (19 %), le potentiel de croissance (12 %), la capacité de croissance avant sevrage (3%).

ÉLEVAGE

// VOLAILLE

89

La consommation de viande de volaille en hausse

Comme l'affirme l'interprofession de volaille de chair, Anvol, la consommation de viande de volaille est en hausse, en France. C'est d'ailleurs la seule viande à avoir enregistré une croissance de consommation en 2023 par rapport à 2022.

Venue dans l'Yonne et en Côte-d'Or, accompagnée d'une dizaine de journalistes à l'occasion d'un voyage de presse (le mercredi 9 et le jeudi 10 octobre), l'interprofession de volaille de chair, Anvol, a visité plusieurs bâtiments d'élevage lors de ces deux jours : un premier, en fin de construction, à Sergines (Yonne / chez Nicolas Bourdon), ayant vocation à accueillir un élevage de poulets standards ; un deuxième d'un élevage de poulets de chair standards à Courson-les-Carrières (Yonne / chez Gildas André) ; un troisième, à Charny (Côte-d'Or / chez Jean-Yves Van Vaeck), sur le thème « diversité des espèces et des modes d'élevage » ; enfin, une visite de l'entreprise Duc à Chailley (Yonne) a eu lieu.



Des nombreux échanges ont eu lieu entre les éleveurs, les journalistes et l'interprofession.



Anvol et Duc (représenté par Damien Calandre à gauche) ont parlé de la consommation de viande de volaille en France, qui augmente.

Des visites, mais aussi des échanges, l'un d'entre eux portant sur la consommation de viande de volaille en France. Et les représentants d'Anvol confirment la tendance abordée lors des derniers mois dans les médias : « *les volailles connaissent un vrai succès dans les assiettes des Français. Il s'agit même de la seule viande à avoir enregistré une croissance de la consommation dans le pays en 2023 avec + 3,6 % au global par rapport à 2022 (consommation à domicile et hors domicile)* ».

Avec 28,8 kg (dont 23 kg uniquement de poulets) consommés sur l'année, elle est la deuxième viande préférée des Français, juste derrière le porc (30,7 kg/habitant) et devant le bœuf et le veau (21,3 kg/habitant).

À noter que sur 2024, la hausse est encore plus significative : + 11,4 % de consommation globale sur sept mois, comparé à la même période en 2023 (source : Itavi d'après SSP, douanes).

400 poulaillers de plus d'ici 5 ans ?

En Bourgogne, comme dans toute la France, les professionnels de la filière sont fortement mobilisés pour répondre à l'enthousiasme des consommateurs. Sur le terrain, les élevages ont tout mis en œuvre pour redémarrer en 2023, après deux années d'une influenza aviaire dévastatrice. Ils ont réussi à augmenter leur production de 2 % par rapport à 2022 et la reprise continue cette année. Sur sept mois en 2024, la production française de volailles a bondi de 17,1 % par rapport à sept mois en 2023.

Problème : pour répondre à la demande croissante, aujourd'hui, quatre volailles consommées sur dix sont importées en France, « *et le chiffre grimpe à près d'un poulet sur deux* », assure Anvol. Ainsi, pour tenter d'enrayer la tendance, la filière vise la construction de 400 poulaillers d'ici 5 ans, au rythme de 80 nouveaux poulaillers par an.

Avec un total de 1,960 million de tonnes de volailles consommées en 2023, la France reste, à l'échelle de la population, le premier pays consommateur de viande de volaille de l'UE (hors Royaume-Uni). Le Portugal est, quant à lui, en tête de la consommation européenne ramenée à chaque habitant, avec plus de 30 kg/an.

Christopher Levé

// FCO-3 / MHE

89

Des centaines de nouveaux foyers en France

La FCO-3 et la MHE continuent de progresser en France et plusieurs centaines de nouveaux foyers sont détectées pour les deux maladies, avec de nouveaux départements infectés.

Jusqu'où cela va aller ? Ces dernières semaines, la FCO-3 et la MHE gagnent du terrain à vitesse grand V en France.

Au 10 octobre, 5 374 foyers de FCO-3 étaient recensés, soit 730 foyers de plus en une semaine, répartis dans les départements suivants : Aisne, Ardennes, Haute-Marne, Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Somme, Aube, Doubs, Nièvre, Haute-Saône, Sarthe, Yonne, Cher, Eure-et-Loir et Loiret, Mayenne, Seine-Maritime, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Eure, Jura, Ain et Indre (ces deux derniers départements sont les nouveaux infectés par la maladie).

Au niveau bourguignon, la Côte-d'Or compte 81 foyers, la Nièvre 38 et l'Yonne 102. À noter que toute la région Bourgogne Franche-Comté se trouve en zone régulée.

À titre informatif pour les éleveurs, la FCO-8 (qui revient en force également) sera désormais systématiquement recherchée en même temps que la FCO-3 lors d'une suspicion. En revanche, si l'élevage est déjà déclaré foyer de FCO-3, la FCO-8 ne devra pas être recherchée spécifiquement à l'occasion d'une nouvelle suspicion, sur consigne de la DGAL. Par ailleurs, sauf demande précisée par le vétérinaire, la MHE ne sera recherchée que sur les bovins et en cas de résultat FCO négatif. En effet, actuellement, seules 2 % des suspicions de MHE sur les ovins ont été confirmées.

306 foyers de MHE de plus en 7 jours

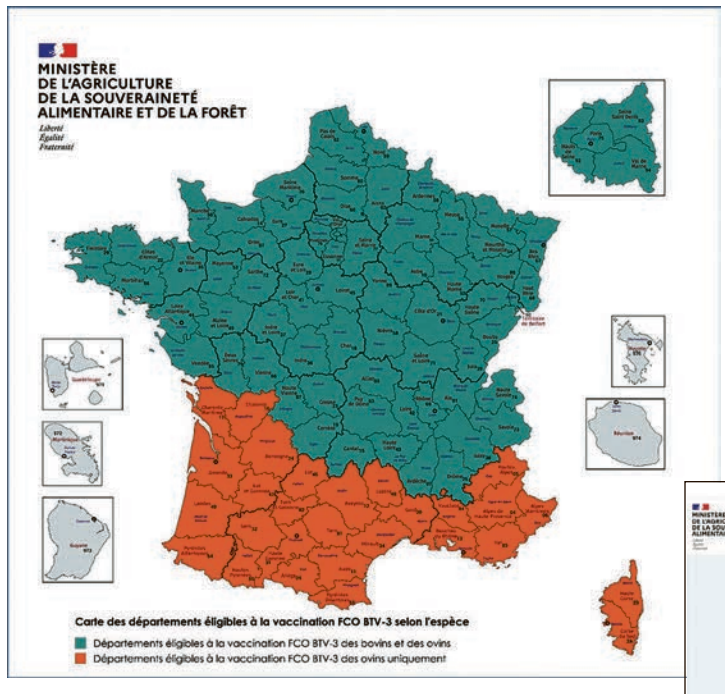
Concernant la MHE, 2 085 foyers sont à ce jour déclarés en France, dans 31 départements, soit 306 foyers de plus en une semaine, dont un département nouvellement infecté : l'Ille-et-Vilaine.

L'Yonne et la Nièvre sont, quant à eux, entièrement en zone régulée, là où la Côte-d'Or y est partiellement, pour le moment.

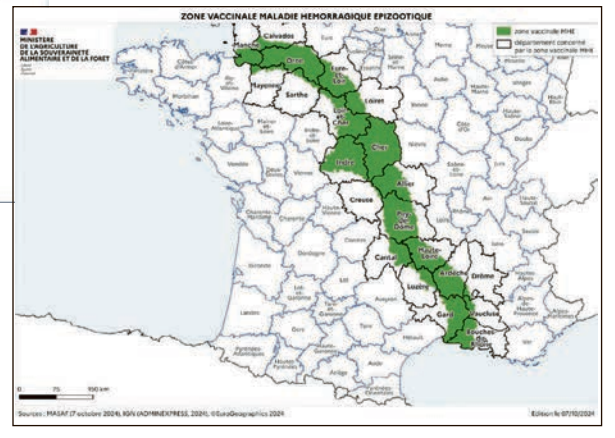
Pour information, tous les éleveurs (y compris en zone indemne MHE) ont la possibilité de vacciner contre la MHE à leurs frais. Pour l'heure, aucun département bourguignon ne se trouve en zone vaccinale.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt à agriculture.gouv.fr.

Christopher Levé



La carte des départements éligibles à la vaccination sur les bovins et les ovins.



La carte indiquant la zone vaccinale pour la MHE.

ÉLEVAGE

// « RÉUSSIR SES VÊLAGES »

58 Des clés à avoir

Le 27 septembre, Alsoni Conseil Élevage organisait sa journée « Réussir ses vêlages » dans l'exploitation de l'EPL de Challuy et à destination des élèves.

« *Il s'agit de la 6e édition* » pointe Léa Lapostolle, responsable technique d'Alsoni Conseil Élevage, concernant la journée « Réussir ses vêlages », orchestrée par l'organisme professionnel, qui s'est tenue le 27 septembre, à l'exploitation de l'EPL de Challuy. Dédié aux élèves et apprenants, ce rendez-vous s'articulait autour de quatre ateliers.



Une centaine d'élèves a suivi les ateliers et les démonstrations, le 27 septembre, lors de la journée organisée par Alsoni Conseil Élevage, à l'exploitation de l'EPL de Challuy.



Les démonstrations de mesure pelvienne organisées durant l'événement ont captivé les étudiants.

Le premier, animé par le Herd-Book Charolais était axé sur les indexations à avoir en tête pour faciliter les vêlages, le second ainsi que le troisième étaient animés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et se concentraient respectivement sur le rationnement ainsi que la qualité fourragère et sur la période du sevrage aux vêlages en passant par la reproduction. Pour mémoire, ces deux ateliers constituaient le troisième volet d'une série de rencontres dédiées à la maîtrise des cycles de productions pour les bovins allaitants. Les deux premières avaient pour thème « Bien naître », organisée en 2022 au Gaec des Dochamps (Saizy), et « Bien grandir », qui s'est déroulée en 2023 à l'EARL Mussier (Saint-Aubin-des-Forges). Pour compléter ces trois ateliers mis en place le 27 septembre, Alsoni Conseil Élevage s'intéressait, pour le quatrième, aux conséquences que peuvent avoir les problèmes de vêlage sur la vache et le veau et comment les limiter grâce à la pelvimétrie notamment. Sur ce dernier point, et afin que cela soit plus concret pour les élèves, deux démonstrations étaient proposées durant la journée.

Base de l'avenir

Au total, près de 100 étudiants se sont relayés durant l'événement provenant des classes de CAP agricole 2e année, des BPREA 2e année, des Bac Pro 2e année, des BTS Productions animales, STAV ou encore ACSE. Léa Lapostolle insiste : « *Il est nécessaire d'organiser ce genre de rencontre informative auprès des élèves, car cela leur donne une vision d'ensemble des outils à disposition pour réussir et faciliter les vêlages et ce, avant l'installation. Ainsi, ils peuvent avoir déjà des idées de conduite et d'objectifs pour leur avenir* ». Pour cette 6e édition, elle rajoute : « *D'ailleurs, on constate qu'au fil des promotions successives, les élèves sont toujours autant captivés par les informations qui sont prodiguées. Ils posent de nombreuses questions ; prouvant qu'ils veulent en apprendre davantage. Et, parfois nous en retrouvons après l'installation, ils se souviennent de l'intervention même si cela date de quelque temps… preuve que ce rendez-vous marque leurs esprits et donc qu'il est important de le reconduire tous les ans* ».

Chloé Monget

// FOIRE-CONCOURS DE CORBIGNY

58 Ouverture de catégorie

Le Comité des foires et concours de Corbigny organise sa foire-concours le 24 octobre au marché couvert (Sicagemac), avec cette année une nouveauté.

Comme toujours à cette période, Corbigny sera le théâtre d'un événement bien particulier le 24 octobre au marché couvert de la ville (Sicagemac, route de Saint-Saulge). En effet, le Comité des foires et concours tiendra ce jour-là sa traditionnelle foire-concours Charolais, avec une nouveauté à noter pour cette édition.

« *Cela fait quelques années que des apporteurs viennent avec des veaux d'automne. Malheureusement, jusque-là, ils ne pouvaient pas participer au concours car aucune catégorie n'était dédiée. Mais, cela est du passé avec la nouvelle catégorie pour les veaux nés du 15 octobre au 30 novembre ! Nous avons décidé d'ouvrir la compétition afin, d'une part, de remercier la fidélité de certains éleveurs, et d'autre part pour en attirer d'autres souhaitant concourir avec leurs animaux* » détaille Jean-François Nandrot, vice-président du Comité. Outre la section dédiée aux veaux d'automne, les professionnels retrouveront les suivantes : veaux inscrits et non-inscrits, Laitonnes (inscrites et non-inscrites), taureaux de 18 mois (inscrits et non-inscrits). En exposition uniquement, donc hors concours, les Limousins et les adultes mâles jusqu'à 5 ans (attachés impérativement) seront aussi présentés.

Pas à pas

Pour mémoire, la foire concours n'en est pas à son premier ajustement puisque l'an dernier déjà un ajout avait été fait avec l'intégration du Trophée Viande – que les éleveurs retrouveront encore pour 2024. Jean-François Nandrot stipule : « *Ces changements nous paraissent pertinents, c'est pour cela que nous les mettons en place. Notre but reste inchangé : offrir un espace convivial où chacun peut réaliser du commerce pour valoriser au mieux ses animaux. La modification de ce genre d'événement demande toujours un temps d'adaptation pour que nous puissions véritablement ressentir ses effets, mais je pense qu'il est nécessaire de se renouveler pour être dans la même dynamique que la profession. Nous ne doutons pas que les apporteurs et les acheteurs seront encore une fois au rendez-vous, et peut-être avec quelques nouveaux que nous accueillerons avec grand plaisir* ».

Ainsi, l'arrivée des animaux se fera, le 24 octobre, à partir de 6 heures pour un début de concours à 8 h 30. La remise des prix se déroulera vers les 16 heures - 17 heures Buvette et restauration sur place.

Chloé Monget

Renseignements au 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau), 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot) ou 03 86 20 00 37 (Sicagemac).



Après le Trophée Viande lancé en 2023, le comité des Foires et concours de Corbigny ouvre une nouvelle catégorie dédiée aux veaux d'automne.



ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Les sélectionneurs sont de sortie

Le concours de l'Auxois-sud se tient samedi 26 octobre au pôle agricole de Créancey.

Le comice agricole de Pouilly-en-Auxois organise son concours annuel samedi prochain. Contacté il y a quelques jours, le président Éric Bize annonçait la future participation de plus de 100 bovins, répartis entre les reproducteurs (plus de 80) et même des animaux de boucherie (19) présents pour la seconde année d'affilée au pôle agricole de Créancey : *« Une belle participation s'annonce effectivement, mais au moment où je vous parle, c'est plutôt l'incertitude sanitaire qui domine, malheureusement. Les cartes changent très rapidement et il est difficile de se projeter. Espérons qu'il n'y ait aucune perturbation d'ici le jour de notre concours »*.



Jean-Pierre Godot et Félix Thenadey, son futur associé, avaient remporté le deuxième prix d'honneur l'an passé avec Uranus.



Uranus évolue désormais dans la Nièvre, chez Pascaline Lemaître à Isenay. Le reproducteur âgé de 20 mois ressortira dans d'autres concours cette fin d'année.

Zoom sur un exposant

Jean-Pierre Godot présentera 12 veaux de l'année lors de cette édition, avec l'idée d'aligner plusieurs lots d'ensemble. L'éleveur de Sainte-Sabine, qui avait gagné le 2e prix d'honneur en 2023, apprécie tout particulièrement l'ambiance habituelle de cette journée : *« Convivialité, solidarité et collectif caractérisent à mes yeux ce concours, où tout le monde se connaît. Des stagiaires, actuels ou anciens, viennent à chaque fois me donner un coup de main, c'est très appréciable. Je peux également compter sur mes filles et mes petits-enfants ! C'est un rendez-vous très festif et familial pour moi, c'est certain »*. Le cogérant du Gaec de la Fontaine bénéficiera également de l'aide de son neveu et futur associé Félix Thenadey, déjà présent les éditions précédentes : *« le 1er janvier prochain, Félix prendra la place de Dominique Maurage, qui fera valoir ses droits à la retraite. Félix est un grand passionné de génétique charolaise, il travaillait jusqu'à présent à la station d'évaluation de Sommepy-Tahur, dans la Marne. Il vient se faire la main avec moi en concours depuis un petit moment »*. Jean-Pierre Godot aura également à cœur de voir un autre jeune, Louis Mercey, participer à l'Auxois-sud : *« il s'agit du fils de mon voisin qui, lui aussi, est mordu de génétique. Louis présentera quatre veaux. Cet enthousiasme fait plaisir à voir : c'est aussi pour cela, que nous organisons le concours de l'Auxois-sud, transmettre notre passion aux jeunes générations ! »*.

La MFR sera là

C'est dans ce même état d'esprit que les jeunes apprentis de la Maison familiale Auxois sud-Morvan seront invités. *« Ils accompagneront le jury dans leurs démarches, ce sera instructif pour eux. À l'issue des prix d'honneur, ces jeunes décerneront même une plaque à un exposant, ce sera le prix MFR, une nouveauté de cette édition 2024 »*, informe Éric Bize, rappelant en outre passage qu'un repas sera proposé le midi (renseignements et inscriptions au 06 24 69 61 13).

AG

// PRÉMERY

58 La foire-concours de la Saint-Martin approche

Le 10 novembre se déroulera la foire-concours de la Saint-Martin à Prémery, avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 25 octobre.

Comme l'an dernier, le comité des foires et concours de Prémery organise la foire-concours de la Saint-Martin, le 10 novembre au Champ de foire de la ville. Les inscriptions sont ouvertes, que ce soit pour le concours ou les expositions, jusqu'au 25 octobre.

Raphaël Haghebaert, président du comité, précise : *« la municipalité offre une prime aux cinq premiers animaux exposés, par élevage. En parallèle, Groupama offre 200 euros pour un achat d'un veau sur la foire »*. Si pour lui ces *« gestes »* peuvent inciter les professionnels à venir, il insiste tout de même : *« il n'y a pas que l'argent qui compte »*.

Ensemble, c'est tout

En effet, selon lui : *« les partenariats professionnels sont preuves d'une certaine solidarité indispensable pour maintenir le tissu rural. La foire-concours a donc plusieurs facettes. La première est bien évidemment celle de faire du commerce et de faire connaître les élevages. La seconde comporte, elle, une dimension plus humaine, indissociable de nos professions agricoles et qui s'étend aussi aux liens que l'on peut tisser avec le grand public lors de ce genre d'événement »*. Ainsi, l'arrivée des animaux se fera dès 7 h 30, avec un début de concours veaux Charolais (inscrits et non-inscrits) à 8 h 30. Pour la foire, toutes les races bovines, ovines et équidés sont acceptées. Raphaël Haghebaert stipule : *« plus nous serons nombreux, plus nous pourrons passer un beau moment tous ensemble ! »*. Une buvette sera disponible pour tous avec « vin chaud et soupe à l'oignon », et un repas sera proposé : *« au menu, le comité propose un bœuf bourguignon avec de la viande bien de chez nous puisqu'elle provient des alentours de Corbigny »*. Pour le repas (18 euros), les réservations se feront dès l'arrivée des participants. En parallèle, un marché de producteurs locaux, estampillés « Bienvenue à la Ferme » sera organisé.



La Foire-concours de la Saint-Martin se déroulera le 10 novembre au Champ de foire de la ville, comme ici lors de l'édition précédente.

Chloé Monget

Inscriptions (avant le 25 octobre) et renseignements : raphael.haghebaert@wanadoo.fr ou au 06 20 21 83 15 (Raphaël Haghebaert).

// CONCOURS DE NEVERS

58 172e édition le 26 octobre

Le Concours agricole de Nevers revient pour sa 172e édition le 26 octobre à la ferme du Marault (Magny-Cours), avec une exposition et vente de veaux reproducteurs toute la journée. Le début du concours veaux et adultes est prévu à 8 heures. La remise des Prix d'honneurs veaux mâles aura lieu à 12 heures. À noter l'ajout cette année d'un challenge sans corne et d'un prix de descendance. Près de 250 animaux sont attendus. En plus du concours, un tournoi de rugby touché est organisé à partir de 15 h 30 avec diverses équipes dont une équipe Charolaise, l'U.S.O.N., Sancoins, la Charité-sur-Loire, le Legta de Challuy, etc. Vers 18 h 30, la confrérie des « Fins Goûteurs de Charolais » procédera à l'intronisation de nouveaux membres. Toute la journée, les Percherons de Roger Petit seront exposés. Entrées et parkings gratuits. Restauration et buvette sur place.

Chloé Monget

Renseignements : 06 14 48 42 55 (André Bourry).



Ici, le jugement des taureaux au concours 2023.

// SILPHIE

Des projets à venir dans l'Yonne

Dans l'Yonne, des projets de plantation de silphie sont en cours, pour 2025, à la fois pour les agriculteurs souhaitant une culture favorable à la biodiversité, mais aussi pour les éleveurs en recherche d'aliments riches en protéines pour ajouter à la ration donnée à leurs bovins.

Lors d'une rencontre entre agriculteurs, apiculteurs et chasseurs, organisée par la FDC 89, en partenariat avec la FDSEA de l'Yonne et la Chambre d'agriculture de l'Yonne, une visite d'une parcelle a eu lieu à Neuilly (commune de Valravillon), où un agriculteur a mis en place des bandes de silphie comme culture mellifère pour favoriser la biodiversité.

S'il est pour le moment le seul du département à avoir planté de la silphie (en 2023), d'autres vont bientôt sauter le pas, comme le confie Amédée Perrein, co-fondateur et gérant de Silphie France (créée en 2020 avec Arnaud Febvay). « *On a des implantations de prévues pour 2025* », affirme-t-il.

Si l'avantage premier de la culture de silphie est son utilisation pour la méthanisation, dans l'Yonne, les projets se porteraient davantage sur son atout vis-à-vis de la biodiversité, ainsi que sur sa caractéristique à être une plante riche en protéines, idéale pour l'alimentation des bovins.

« *Lors des trois dernières années, on a beaucoup travaillé sur la partie nutrition animale. La silphie est une plante que l'on peut donner aux animaux, mélangée à la ration, sous réserve d'opérer différemment au niveau des récoltes. C'est-à-dire que l'on doit faire plusieurs coupes et non pas attendre que son cycle se termine pour récolter (ce cycle-là est destiné à la méthanisation, où la récolte se fait fin août). Pour la nutrition animale, il faut couper la plante dès qu'elle fait entre 1 et 1,20 m de hauteur, pour avoir un maximum de concentration de valeur alimentaire* », détaille Amédée Perrein.

« *On exploite la silphie un peu comme une luzerne, on va faire deux, trois voire quatre coupes (ou toutes les 7 à 8 semaines) en fonction des secteurs et de la climatologie de l'année. Cela permet d'avoir un fourrage assez exceptionnel, qui fait entre 18 et 21 de protéines, en ayant entre 0,90 et 1 UF05. On est donc riche en énergie et en protéines, et cela permet aux éleveurs d'avoir une nouvelle source de protéines à apporter sur la ferme, ce qui est fortement recherché en élevage* ».

Une « solution » contre les sangliers ?

Un autre avantage, et pas des moindres, « *la silphie offre une solution à des agriculteurs qui ont des problématiques liées aux sangliers, ce qui est le cas de beaucoup dans l'Yonne. Les sangliers ne s'intéressent pas à cette plante, donc il n'y a plus de dégâts dans les champs* », assure Amédée Perrein. « *C'est aussi une plante qui a une forte résistance à l'immersion, les agriculteurs peuvent donc la cultiver dans les terres hydromorphes, des terres en bord de ruisseaux ou qui sont inondables. La silphie peut résister pendant plus de trois mois et demi à l'immersion totale en période hivernale. Une fois que le printemps arrive et que l'eau se retire, la plante redémarre son cycle, comme si rien n'était. Elle peut enfin être implantée dans des ZNT car la semence est non traitée chimiquement* ».

À noter que la silphie est reconnue à la PAC au niveau français depuis 2022.



Des projets de plantation de silphie sont prévus pour 2025 dans l'Yonne.

Une culture pérenne

Il faut savoir que la silphie est une plante pérenne, avec une durée de vie très longue. « *Au sein de Silphie France, on communique sur le fait que la durée de vie de la silphie est de 17 ans et plus. C'est une indication, mais la silphie a en réalité vocation à durer ad vitam æternam. Les plus vieux pieds identifiés dans le monde ont plus de 80 ans* », poursuit Amédée Perrein.

Au niveau de sa conduite, c'est une plante que l'on sème, idéalement, entre le 20 mai et le 15 juin (selon les préconisations). « *On peut toutefois semer la silphie tout l'été sous réserve d'avoir de la pluie, ou de l'irrigation si on a une sécheresse. Mais il faut absolument qu'elle puisse germer dans les trois semaines suivants les semis, sinon il y a un risque que la graine se mette en dormance, c'est-à-dire qu'elle germera seulement au printemps suivant* ».

La première année, la silphie fait un simple rejet, de 20 ou 30 cm au maximum. Puis, à l'hiver, la plante se met en dormance pour redémarrer au printemps suivant. « *Et entre le 20 avril et le 1er mai de la seconde année, la silphie attaque son cycle de montaison, où elle va prendre entre 2 et 3 cm par jour, jusqu'au moment de la récolter* », conclut Amédée Perrein.

Christopher Levé

Silphie France est à retrouver sur le site internet silphie-france.fr et sur YouTube : www.youtube.com/@amedeeperrein38.

// TECHNIQUE

Deux rendez-vous Arvalis en Côte-d'Or et dans l'Yonne

Deux rendez-vous techniques sont proposés par Arvalis au mois de novembre, en Côte-d'Or et dans l'Yonne, pour lesquels il est déjà possible de s'inscrire.

Ils se tiendront :

• **Mardi 19 novembre** de 14 heures à 17 heures à la salle polyvalente de Rouvres-en-Plaine (Côte-d'Or)

• **Jeudi 21 novembre** de 14 heures à 17 heures au lycée agricole La brosse de Venoy (Yonne)

Au programme de ces rendez-vous techniques de proximité : un point sur les actualités techniques du moment, un retour sur la campagne 2024 et sur les enseignements à en tirer.

Un point sera également fait sur la physiologie, la protection des cultures, la nutrition et l'économie, et enfin un focus sur la santé des plantes sur céréales à paille.

Entrée gratuite - inscription obligatoire sur weezevent

Rouvres-en-Plaine :

https://my.weezevent.com/rendez-vous-technique-rouvres-en-plaine-21-19112024-apres-midi

Venoy :

https://my.weezevent.com/rendez-vous-technique-venoy-89-21112024-apres-midi

ou auprès de Christelle Moreau
par mail c.moreau@arvalis.fr
ou par Tél. : 03 80 28 81 85

// EN BREF

Céréales/grains Les estimations de récolte mondiale abaissées, la météo en cause

Le ministère américain de l'Agriculture (USDA) a revu en baisse le 11 octobre ses estimations de production mondiale de blé, soja et maïs, une évolution attribuable en bonne partie à des conditions météorologiques défavorables. L'USDA prévoit désormais une récolte de blé pour la campagne 2024-2025 (débutée en juillet) inférieure de 2,8 millions de tonnes à sa précédente projection, publiée en septembre, selon le rapport mensuel WASDE (World agricultural supply and demand estimates). Cette contraction tient essentiellement à une production moindre d'un million de tonnes tant en Union européenne qu'en Russie, et de 710 000 tonnes en Inde. L'Union européenne a connu une année marquée par des précipitations nettement supérieures à la moyenne, qui ont affecté les rendements, tandis que sud-ouest de la Russie, principale région de production de la céréale reine, a traversé une phase de sécheresse prolongée. L'estimation de production russe de maïs a également été amputée, de même que celle de l'Ukraine (un million de tonnes). Pour le soja, la révision est moins marquée et répartie entre plusieurs pays, dont les États-Unis.

Maïs Retards conséquents dans les récoltes par rapport aux années précédentes

Selon le dernier bulletin Céréobs de FranceAgrimer paru le 10 octobre, les récoltes de maïs n'ont atteint que 6 % des surfaces, alors qu'elles étaient déjà avancées à 44 % l'an passé et 40 % sur la moyenne des 5 années précédentes. Ce retard tient à la fois aux semis tardifs au printemps, perturbés par les pluies, et de nouveau aux pluies qui ont perturbé ces dernières semaines les chantiers de récolte. Pour preuve, la maturité est légèrement en retard ; le stade humidité du grain 50 % atteint 87 %, contre 99 % en 2023 et 98 % sur la moyenne quinquennale. Ces chantiers retardés grèveront-ils les rendements ? Le prochain bulletin du ministère est attendu le 15 octobre. Même si les semis ont été tardifs, les rendements attendus étaient jusqu'ici attendus dans la moyenne, selon la dernière note de conjoncture du ministère de l'Agriculture, parue le 17 septembre. Le rendement du maïs grain est attendu à 91,7 q/ha, très en deçà du niveau haut de 2023 (98,3 q/ha), mais dans la moyenne des 5 dernières campagnes (88,2 q/ha). De même que le rendement du maïs fourrage atteindrait 125,5 q/ha. Pour l'heure, ces récoltes tardives décalent aussi les chantiers de blé. Les semis de blé atteignent 6 % des surfaces, contre 13 % en 2023 et 9 % sur la moyenne des 5 dernières années.

DIVERSIFICATION

// MAGASIN DE PRODUCTEURS

Tout pour bien manger

En décembre 2023, Cédric et Lucie Bazin lançaient leur épicerie fermière à la Rochepot. Nous avons rencontré ces deux exploitants, à l'approche du premier anniversaire de leur point de vente.

Beaucoup de boulot, mais beaucoup de clients aussi ! L'épicerie fermière de Cédric et Lucie Bazin part sur de bonnes bases depuis son lancement fin 2023, après un an et demi de formations, de montages et de travaux. Entre 100 et 150 personnes sont accueillies chaque semaine durant ses dix heures d'ouverture hebdomadaire le mercredi (10-12 heures), le vendredi (16-19 heures) et le samedi (10 - 12 h 30, 15 h 30 - 18 h 30). L'espace comprend 50 m² de rayons, 30 m² de stockages et compte plus de 600 références qui permettent de satisfaire une clientèle friande de produits locaux. *« Par la création de cette épicerie, nous avons répondu à la demande d'un certain nombre de consommateurs qui souhaitaient retrouver tous types de produits fermiers dans un seul et même endroit »*, présente Cédric Bazin, *« nous faisions de la vente directe depuis un bon moment avec des colis de viande. Puis nous avons eu l'idée d'organiser des marchés de producteurs sur l'exploitation, avec d'autres collègues. L'épicerie est une étape supplémentaire, elle nous permet d'avoir un espace de vente pérenne. J'en profite pour saluer la Chambre d'agriculture et la municipalité de La Rochepot pour leurs soutiens »*. Les éleveurs bios charolais proposent de la viande de bœuf, de veau, des terrines, des tartinades, des salaisons, des saucissons, de la viande séchée, des saucisses, des merguez… Les produits de 45 autres agriculteurs viennent compléter les rayons de l'épicerie qui devient, au fil des semaines, un véritable espace de vie.



Le couple côte-d'orien propose sa viande charolaise et plusieurs centaines de produits de 45 autres agriculteurs locaux.

Le couple côte-d'orien maintient, dans le même temps, l'organisation de ses marchés de producteurs, le prochain (de Noël) est d'ailleurs programmé dimanche 15 décembre de 10 à 17 h 30.

AG

Un nouveau client



Nous avons *« chopé »* un client à sa sortie de l'épicerie, pour lui demander ses impressions. Adrien Valcher, 32 ans, habite Saint-Gervais-sur-Couches, à un petit quart d'heure de La Rochepot : *« J'ai appris qu'il y avait une épicerie ici il y a deux mois, en récupérant un flyer à Nolay. J'ai testé et, depuis, je reviens très régulièrement. Avoir un magasin de producteurs aussi proche est top ! Nous trouvons de tout, en un seul et même endroit. Vous l'aurez compris, je suis friand de produits locaux. J'ai déjà acheté de la viande, du vin, des saucisses, de la bière… C'est excellent, c'est vraiment bien d'avoir ce service dans le coin ».*

Contact : 06 81 23 05 65, 06 62 91 73 67, bazinagri@gmail.com, page Facebook « A la ferme Bazin ».

// AGRITOURISME

Un secteur en plein développement

Jean-Marie Lenfant est président délégué alimentation circuits courts de Bienvenue à la ferme. Créée par les Chambres d'agriculture il y a 35 ans, cette marque rassemble un réseau d'agriculteurs qui proposent aux visiteurs un accueil à la ferme et la consommation d'aliments produits sur place.

L'agritourisme est-il dynamique en France et répond-il aux attentes des touristes actuels ?

Jean-Marie Lenfant : *« Depuis la crise sanitaire, les Français ont découvert qu'ils pouvaient aller en vacances ailleurs qu'au Mont-Saint-Michel ou à Saint-Tropez. Nous avons donc la chance de pouvoir bénéficier de plus de visiteurs sur nos territoires et de développer davantage d'agritourisme. Dorénavant, faire du commerce, transformer des produits sont des envies qui correspondent à la nouvelle population de jeunes agriculteurs qui s'installent durant leur trentaine. Ils ont souvent un passé, une vie antérieure et ils se donnent moins de contraintes ».*

Ce secteur d'activité comporte-t-il des contraintes ?

J-M L. : *« Entre la loi montagne, la loi littorale et les zones Natura 2000, les réglementations peuvent être contraignantes. Un agriculteur qui possède une belle bergerie dans laquelle il n'est plus possible de mettre des bêtes, peut rencontrer des difficultés à obtenir les agréments nécessaires afin d'en faire un lieu d'hébergement. Même poser des tentes sur des planchers peut poser de réels problèmes vis-à-vis de la réglementation. A contrario, la vente de produits fermiers est plus facile, car elle ne nécessite pas de changer la destination du bien ».*

Quelle image l'agritourisme apporte-t-il à l'agriculture ?

J-M L. : *« Il y a trente-sept ans, aux prémices de Bienvenue à la ferme, si nous avions proposé aux touristes de passer une nuit dans une tiny house ou dans un tonneau, on nous aurait rigolé au nez. Aujourd'hui, ce sont des propositions qui fonctionnent. L'agritourisme permet un échange entre le consommateur et le monde agricole. La communication, c'est d'ailleurs la principale vertu du circuit court. Récemment, une agricultrice me racontait qu'elle avait montré aux touristes qui dormaient chez elle, comment elle réalisait un plan de fumure. Ils ont ainsi découvert que les agriculteurs calculaient beaucoup d'éléments. La preuve que nous sommes les meilleurs ambassadeurs et promoteurs de notre métier. Il y a quelques années, l'hébergement agritouristique était un petit plus. Aujourd'hui, il s'agit d'un métier exercé par des agriculteurs qui se sont spécialisés et professionnalisés. Lorsque nous regardons l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le chiffre d'affaires d'une exploitation, la part liée à l'agritourisme et aux produits fermiers augmente de plus en plus. Les visites pédagogiques à la ferme sont aussi une opportunité. Je croise les doigts pour que, dans le prochain Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), soit voté le fait qu'un enfant visite au moins une fois une ferme durant l'école primaire ».*



Maxime Henry

Jean-Marie Lenfant est président délégué alimentation circuits courts au sein du réseau Bienvenue à la ferme.

Quels conseils donneriez-vous aux agriculteurs qui souhaitent se lancer ?

J-M L. : *« Ce qui fonctionne, c'est d'être accompagné et dynamique sur la communication, le marketing et la segmentation. Les consommateurs recherchent une facilité d'accès, c'est pour cela que certains agriculteurs qui font de l'hébergement publient leurs offres sur le site de Gîtes de France, Airbnb ou même Booking. Celui de Bienvenue à la ferme s'est d'ailleurs doté d'un bouton de réservation en ligne. Il est aussi possible de réfléchir à des forfaits comprenant une visite de la ferme, ou encore une réduction au bout d'un certain nombre de nuits passées. Faire de la relance sur les marchés, communiquer l'information aux clients, être sur différents canaux de réservation, sont des actes très importants. Enfin, l'avantage de faire partie d'un réseau, c'est justement de se mettre en avant les uns les autres et de devenir plus visible, comme le fait d'assister aux bourses d'échanges de documentation touristique qui ont lieu dans chaque département et région ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

Hébergement *« Nous sommes confrontés à un vide juridique »*

Selon Hervé Roux, référent de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le réseau Bienvenue à la Ferme, *« le nombre de fermes qui font de la vente directe et de l'accueil pédagogique est en augmentation »*. Cette hausse est néanmoins moins marquée pour les hébergements, puisqu'une législation freine le changement de destination d'un bâtiment agricole. Côté productions, le vin et l'élevage sont les secteurs qui attirent le plus les touristes. En Saône-et-Loire, la tendance est légèrement différente. Selon Paul Thomas, conseiller diversification et circuits courts à la Chambre d'agriculture, *« les viticulteurs étaient déjà présents sur ces offres-là bien avant la crise sanitaire »*. Les sollicitations proviennent dorénavant des éleveurs laitiers et des maraîchers. *« Depuis la Covid-19, le tourisme rural implique de nouvelles formes d'activités liées à l'exploitation agricole comme l'hébergement en gîtes, roulottes, tipis, ou encore en yourtes,* indique le conseiller. *Mais sur les zones agricoles, toute construction qui n'est pas liée à l'activité agricole est interdite. Nous sommes donc confrontés à un vide juridique, puisque même une yourte installée dans un pré nécessite une démarche auprès des services d'urbanisme, qui n'incluent pas l'agritourisme dans leurs textes ».* Afin de ne pas être confrontés à ces démarches, certains agriculteurs misent sur l'offre de chambres d'hôtes installées au sein de l'habitation principale. Enfin, les visites à la ferme peuvent constituer une rémunération supplémentaire. *« Les touristes en sont demandeurs, surtout lorsqu'il y a des animaux »*, analyse le professionnel. Dans ce cas de figure, la compatibilité du lieu avec les réglementations *« établissement recevant du public, incendie et accessibilité aux personnes à mobilité réduite »*, est obligatoire.

// ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN

21 Dijon, capitale internationale du vin

L'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) est officiellement installée à Dijon, son nouveau siège. La ville a aussi accueilli le Congrès international de la vigne et du vin.



Le dévoilement de la plaque indiquant que Dijon est désormais le siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, avec (de gauche à droite) John Barker, directeur général de l'OIV, Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de BFC, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, François Rebsamen, le maire de Dijon et Luigi Moio, président de l'OIV.

2024 restera une année à part pour l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). La structure, qui fédère cinquante pays producteurs de vin, célèbre son centenaire. Mais 2024, c'est aussi l'année où son siège migre de Paris à Dijon. Pour la première fois, l'OIV dispose d'un siège unique, alors qu'elle était installée sur sept sites parisiens, ce qui ne simplifiait pas son fonctionnement. Dijon, qui était en concurrence avec Reims et Bordeaux, a été choisie en 2021 pour accueillir ce siège. Il faut dire que la capitale des Ducs avait mis dans la balance un site d'exception — l'hôtel particulier Bouchu dit d'Esterno — situé en plein centre et qui a été entièrement rénové. Le projet avait aussi été soutenu par le sénateur de l'Yonne Jean-Baptiste Lemoyne, à l'époque secrétaire d'État en charge du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et du Commerce extérieur.

« Au service de la communauté mondiale de la vigne et du vin »

L'inauguration du nouveau siège s'est tenue le 12 octobre, date qui marquait également l'ouverture du Congrès mondial de la vigne et du vin qui s'est déroulé jusqu'au 18 octobre. C'est une inauguration en grande pompe qui a eu lieu, en présence de cinquante délégations étrangères, de la ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, Annie Genevard, du président de l'OIV, l'Italien Luigi Moio et de son directeur général, le Néo-Zélandais John Barker. L'OIV s'installe à Dijon pour, au minimum, cinquante ans, comme le prévoit le bail conclu avec la collectivité *« dans cet hôtel Bouchu d'Esterno, tel un patrimoine préservé au service de la communauté mondiale de la vigne et du vin »* soulignait le maire de Dijon et président de la métropole, François Rebsamen. Il soulignait aussi que le président de l'OIV, Luigi Moio, était déjà venu à Dijon, au début des années quatre-vingt-dix, pour y étudier, à l'époque, au sein de l'Inra, la chimie des arômes du vin. *« C'est grâce à notre travail à tous ainsi qu'au soutien de l'État,* poursuivait François Rebsamen, *qu'avec l'implantation de l'OIV, nous avons le sentiment d'un juste retour des choses. Ici, l'OIV est en prise directe avec le monde de la vigne (vignerons, chercheurs…) Ce qui se joue également, c'est la reconnaissance internationale du patrimoine vitivinicole de Dijon »*. La métropole mène en effet la reconquête de son vignoble, disparu au XIXe siècle, avec plus de 50 ha d'AOC Bourgogne plantés depuis 2013 sous l'impulsion de la collectivité qui confie ensuite ces vignes à des viticulteurs qualifiés.

Rénovation rapide

Pour la ministre de l'Agriculture Annie Genevard, *« l'OIV est une organisation stratégique, la France est donc attachée à sa présence sur son territoire »*. Le maire de Dijon n'a pas manqué de remercier, dans la conclusion heureuse de ce dossier, le concours de la Chaire Unesco « Culture et traditions vitivinicoles » de l'Université de Bourgogne ou l'implication des professionnels locaux de la vigne. Un dossier remarquable également du fait de la réponse immobilière rapide et adaptée apportée par Dijon aux attentes de l'OIV : la rénovation totale de l'hôtel particulier a été réalisée en 17 mois seulement, sous la houlette de l'architecte du patrimoine Fabien Drubigny et d'Alexandre Lenoble, de l'agence Bernard Quirot Architecture. François Rebsamen a enfin rendu hommage à l'ancien président de l'OIV, l'Espagnol Pau Roca, décédé à Dijon fin 2023 et qui fut l'artisan de l'installation du siège de l'organisation dans la capitale de Bourgogne-Franche-Comté. Un clos a d'ailleurs été baptisé de son nom, le 13 octobre, en hommage à sa mémoire, en périphérie de Dijon.

Berty Robert

Un congrès pour l'avenir

Le 45e Congrès mondial de la vigne et du vin s'est tenu du 14 au 18 octobre à Dijon. Outre le fait qu'il marquait le centenaire de l'OIV, les experts de 50 pays réunis à cette occasion ont débattu de l'avenir du secteur au regard des nombreux défis auxquels il est confronté et des atouts dont il dispose. Trois grands axes thématiques ont nourri les échanges des participants :

- le centenaire de l'OIV : bilan de l'activité de l'organisation depuis 1924 et perspectives ;

- la vitiviniculture comme filière d'excellence et créatrice de valeur ;

- la volonté de la filière de s'inscrire dans son époque : relever les défis liés au changement climatique et à l'évolution des attentes sociétales.

Jérôme Despey, vice-président de la FNSEA : *« il faut accompagner les viticulteurs »*



Viticulteur dans l'Hérault, Jérôme Despey, 1er vice-président de la FNSEA était présent à Dijon. Il est intervenu le 14 octobre lors de la cérémonie d'ouverture du congrès : il lui revenait de présenter la viticulture française. Sur un plan conjoncturel et au sortir d'une saison viticole décevante, Jérôme Despey a rappelé la position de la FNSEA : *« Nous sommes confrontés à des aléas climatiques mais aussi des conflits commerciaux qui nous dépassent (taxes Trump liées à l'aéronautique, représailles de la Chine face aux taxes sur les batteries électriques mise en place par l'Union européenne…). Nous allons faire en 2024 la plus petite des récoltes depuis le gel de 2021. Nous avons demandé à la ministre de l'Agriculture de se saisir de ces difficultés. Cela concerne les trésoreries avec un Prêt garanti par l'État (PGE) demandé pour préparer la prochaine campagne. Il y a aussi des actions d'arrachage de vigne définitif. Certains viticulteurs, à bout, ont besoin d'être accompagnés. Pour ceux qui veulent continuer, on se doit de les accompagner avec l'Organisation commune du marché (OCM) vitivinicole sur la restructuration du vignoble, sur des investissements, sur la promotion. Il y a aussi de l'arrachage temporaire dont le but est d'arracher des vignes qui ne sont plus adaptées à un marché et pour conquérir de nouvelles parts de marché qui correspondent aux attentes des consommateurs ».*

// TONNELLERIE

En France, une progression en trompe-l'oeil

La Fédération des Tonneliers de France a publié le bilan d'activité de ses 57 entreprises adhérentes pour l'exercice allant d'avril 2023 à mars 2024. Si les chiffres d'affaires progressent, c'est avant tout l'effet d'une répercussion de l'augmentation des prix du bois.

Le secteur de la tonnellerie en France est un poids lourd pourtant méconnu de l'industrie. Notre pays est le leader mondial de la production dans ce domaine, devant les États-Unis, avec une part de marché qui était de 32 % en 2019. La Fédération des Tonneliers de France, qui rassemble 57 entreprises du secteur, vient de publier le bilan de l'activité sur un an, entre avril 2023 et mars 2024. Pour Magdeleine Alleaume, sa présidente, les résultats montrent deux choses : *« la hausse apparente du chiffre d'affaires global du secteur est liée à la répercussion progressive des hausses des prix du bois sur les prix de vente et masque un volume d'activité en sensible contraction. Cette forte augmentation des cours du chêne français a été portée par une dynamique d'exportation intense des grumes, combinée à une baisse des volumes disponibles à la vente »*. Par ailleurs, pour la présidente des tonneliers, le métier subit, comme le secteur viticole, l'influence des conditions climatiques : *« Le mildiou, le manque de soleil et le gel ont frappé durement de nombreux vignobles. Les projections prudentes (…) laissent envisager la confirmation de la contraction constatée cette année »*. Les résultats des vendanges confirment effectivement ces craintes.

Le marché français encore porteur

Avant ces vendanges, toutefois, le bilan de la Fédération montrait effectivement un chiffre d'affaires en hausse de 2 %, à 567 millions d'euros. Une progression notamment portée par les ventes en France (+5 %) alors que l'export a stagné à +0,5 %. Néanmoins, les volumes de tonneaux vendus sont en baisse de 6 %, avec 640 600 unités. En termes de parts de marché, la France reste en tête, que ce soit en valeur (33 %) ou en volume (36,5 %). Derrière suivent les États-Unis, l'Espagne, l'Italie et l'Australie. Les grands contenants représentent plus de 32,5 millions d'euros de chiffre d'affaires (-1,1 %) pour 2 027 unités vendues (-8,4 %). Outre un recul de leur usage, on constate sur cet exercice que la taille moyenne des grands contenants a baissé par rapport à l'exercice précédent. Sur la question des prix du bois en hausse, la profession s'affirme en tout cas prête à collaborer étroitement avec l'ensemble des acteurs de la filière afin de garantir un approvisionnement en grumes équitable et suffisant. La tonnellerie française demeure malgré tout consciente que dans un contexte de mauvaise récolte viticole, du moins en France, il lui faudra faire preuve d'adaptation et de résilience pour accompagner les évolutions des demandes, tant sur le marché national qu'à l'export.

D'après communiqué



La tonnellerie française reste la meilleure du monde, ce qui ne l'empêche pas de craindre les effets économiques de la mauvaise vendange 2024.

// VÉHICULES REMORQUÉS NEUFS

Le freinage hydraulique à simple ligne interdit au 1er janvier 2025

Le sursis de trois ans concernant l'application de la réglementation européenne sur le freinage des convois agricoles arrive à son terme le 31 décembre 2024. Après cette date, les véhicules remorqués neufs devront exclusivement être équipés d'un système à double ligne.

Les freins hydrauliques à simple ligne vont bientôt être bannis des chaînes de fabrication de véhicules remorqués. En effet, le règlement européen sur le freinage, dont l'application avait été initialement prévue le 1er janvier 2022 avant d'être reportée au 1er janvier 2025, interdit aux constructeurs, à compter de cette date, de mettre sur le marché et d'immatriculer des véhicules remorqués équipés de cette technologie. Par conséquent, les matériels neufs dotés d'un circuit de freinage à simple ligne hydraulique, qui seront encore fin 2024 dans les parcs des constructeurs ou des revendeurs, devront obligatoirement être immatriculés avant le 1er janvier 2025, sous peine d'être considérés comme non conformes après cette échéance. La nouvelle norme concerne les remorques agricoles (REA), les semi-remorques agricoles (SREA), ainsi que les machines traînées, également appelées machines ou instruments agricoles remorqués (MIAR). Comme elle n'est pas rétroactive, elle ne remet pas en cause la circulation des machines antérieures à 2025 équipées d'une simple ligne hydraulique et déjà immatriculées.



Lebouch

Qu'il soit à commande hydraulique ou pneumatique, le circuit de freinage à double ligne sera obligatoire sur les véhicules agricoles remorqués neufs à compter du 1er janvier 2025.

Double ligne pneumatique ou hydraulique au choix

Les dispositifs de freinage autorisés seront uniquement les circuits à double ligne pneumatique ou hydraulique et les constructeurs n'auront aucune obligation d'intégrer les deux configurations à leur catalogue. L'intérêt de ces solutions est de renforcer la sécurité des convois agricoles, avec des performances de freinage accrues par rapport à la simple ligne, grâce notamment à la présence d'un correcteur adaptant la puissance de freinage à la charge transportée. La conception des circuits à double ligne évite ainsi les freinages trop violents qui peuvent entraîner une perte de contrôle. Elle permet aussi de réduire les distances d'arrêt, diminuant ainsi le risque de collision avec d'autres véhicules, piétons ou obstacles. La nouvelle réglementation impose également de disposer, en cas de rupture d'attelage, d'une véritable sécurité. Celle-ci s'engage automatiquement dès qu'un flexible d'air ou d'huile est arraché. Elle est alimentée par une réserve d'énergie embarquée sur le véhicule remorqué, à l'instar d'une bonbonne d'air sous pression pour les circuits pneumatiques ou d'un accumulateur oléopneumatique (boule d'azote) sur les systèmes à double ligne hydraulique. Cette évolution signe la fin de la cordelette ou du câble de sécurité, trop souvent oublié, qui relie au tracteur le levier de frein de secours des véhicules remorqués à simple ligne hydraulique.

Les tracteurs concernés par le règlement sur le freinage

L'obligation s'applique également aux tracteurs neufs qui, eux, doivent réglementairement être équipés depuis le 1er janvier 2018 d'un système de freinage à double ligne, pneumatique ou hydraulique. Depuis cette date et jusqu'au 31 décembre 2024, le circuit à simple ligne hydraulique demeure autorisé, à condition qu'il soit complémentaire à une double ligne. Pour permettre de freiner des véhicules remorqués d'ancienne génération, les tractoristes avaient jusque-là le droit de monter des commandes de double ligne hydraulique, dites intelligentes, capables de détecter le raccordement à une simple ligne. Cette solution est intéressante, mais les conditions de son utilisation à partir du 1er janvier 2025 ne sont pas définies précisément dans la nouvelle réglementation européenne. Pour clarifier la situation, le Comité européen des groupements de constructeurs du machinisme agricole (Cema) a déposé un amendement à ce titre et cela semble être en cours de validation. Le problème de compatibilité se pose également pour les tracteurs d'avant 2018, qui sont équipés uniquement d'une simple ligne et qui n'auront pas la possibilité de freiner une machine à double ligne hydraulique. Bien que des solutions techniques existent, elles ne sont pas encadrées légalement. Axema a sollicité à ce sujet les autorités françaises (Direction générale de l'énergie et du climat, Centre national de réception des véhicules…), afin de définir un cadre légal nécessaire, mais le syndicat français des constructeurs n'a pas encore eu de réponse.



Joskin

Ici relié à la jauge de remplissage d'une tonne à lisier, le correcteur automatique permet d'obtenir une puissance de freinage proportionnelle à la charge.



Rolland

Le correcteur de charge permet d'adapter la puissance de freinage à la masse transportée. Il est de type manuel sur les véhicules homologués à 30 km/h et automatique sur ceux réceptionnés à 40 km/h.

Les remorques homologuées à 30 ou 40 km/h

Attention, la présence d'un circuit de freinage à double ligne ne signifie pas que le véhicule remorqué est systématiquement autorisé à circuler à 40 km/h sur la voie publique. En effet, la réglementation européenne prévoit différentes vitesses d'homologation, mais en France, au regard de la réglementation européenne, deux allures maximales seront retenues à partir du 1er janvier 2025 : 30 et 40 km/h. Toutefois, un convoi agricole composé d'une remorque et d'un tracteur ne devra pas dépasser 25 ou 40 km/h, selon ses caractéristiques, notamment le dimensionnement de ses freins, et les règles du Code de la route.

David Laisney

▶ ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES POUR LA COMMERCIALISATION DES VÉHICULES NEUFS

FREINAGE HYDRAULIQUE		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	...
TRACTEUR	Simple ligne	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	interdit	interdit
	Double ligne		autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
REMORQUE	Simple ligne	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	interdit	interdit
	Double ligne		autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
MACHINE TRAINÉE	Simple ligne	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	interdit	interdit
	Double ligne		autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé

FREINAGE PNEUMATIQUE		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	...
TRACTEUR	Double ligne	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
REMORQUE	Double ligne	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
MACHINE TRAINÉE	Double ligne	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé

autorisé — interdit — autorisé : jusqu'au 31 décembre 2024, il est possible de commercialiser un tracteur équipé d'une simple ligne hydraulique uniquement en complément d'une double ligne hydraulique ou pneumatique.

Une dérogation pour immatriculer des véhicules remorqués à simple ligne en 2025

Un dispositif « fin de série » a été défini dans les textes réglementaires pour permettre aux constructeurs d'immatriculer les derniers véhicules à simple ligne hydraulique hors des délais prévus. Cette dérogation se limitera à 20 véhicules du même type ou à 10 % du volume de véhicules du même type commercialisés durant les 24 derniers mois.

Remorques // Les nouveautés

Agram Une gamme de bennes Galucho

Agram dévoile une gamme de remorques monocoques du constructeur portugais Galucho, adaptée pour le marché français. Dotée du freinage hydraulique simple ligne, cette gamme baptisée MG se décline en quatre modèles de 14 à 24 t. D'une hauteur de 1,50 m, la caisse emploie de l'acier Domex S355 MC en épaisseurs de 4 mm sur les côtés et 5 mm sur le fond. Le châssis s'appuie sur des suspensions à lames de ressort, aussi bien pour la flèche que pour les essieux. La béquille de type compas dispose d'un repliage hydraulique.
De série, les rehausses à céréales mesurent 20 cm, sauf pour la benne tridem 24 t (30 cm). En option, ces remorques accèdent à des réhausses à ensilage de 80 cm, un essieu suiveur (2 sur la 24 t), un compresseur hydraulique, une passerelle, une caisse à outils, un lave-mains et un dispositif anticabrage (sur la 24 t uniquement).



Agram

Agro-Service 2000 Des bennes monocoques de 11 à 17 tonnes

L'enseigne Agro-Service 2000 a ajouté à son catalogue une gamme de bennes monocoques fabriquées en France par la société Siam. L'offre comprend une remorque de 11 t en simple essieu, ainsi que des modèles de 14, 15 et 17 t en double essieu. Ces bennes intègrent de série une porte arrière à ouverture hydraulique, une flèche à suspension par lames ressort, un hublot sur la face avant, une béquille hydraulique et une échelle télescopique en aluminium… Homologuées 25 km/h, elles sont disponibles en deux hauteurs de caisse : 1,10 et 1,50 m. Les variantes pourvues de côtés de 1,10 m se complètent en option de réhausses en acier ou en aluminium de 30 cm de haut. Toutes sont disponibles avec un kit de réhausses à ensilage de 90 cm de haut et sont prédisposées pour recevoir le bennage par cardan (en standard sur la BM 17-150 de 17 t). Les modèles à deux essieux intègrent le pré-équipement pour le report de charge hydraulique et sont éligibles au montage d'un essieu suiveur.


Laisney

Balon Une benne mi-ronde mi-carrée

Le constructeur ardennais Balon propose une nouvelle gamme de bennes, qui complète la série B existante, dont elle reprend le châssis. Cette offre supplémentaire se distingue par une forme de caisse originale, à fond rond à l'avant et carré à l'arrière. Ce choix permet une vidange plus facile des matières lourdes et collantes. Si la nouvelle gamme reprend les mêmes épaisseurs de tôles que les bennes B (4 mm sur le fond, 3 mm sur les côtés), elle emploie un acier HLE de nuance 700 MC (350 sur les bennes classiques). Elle fait ainsi l'économie de montants de renfort, permettant de gagner 300 à 400 kg de charge utile (en combinaison à des ridelles en deux parties au lieu de trois) comparativement à une benne B de 24 t à équipement identique, tout en proposant un cubage plus important (50 m³ au lieu de 45). Dotée de côtés de 1,55 m de haut, cette remorque, notamment destinée au fumier, à l'ensilage et au digestat, adopte une flèche à suspension hydraulique et un tridem comprenant deux essieux suiveurs. Après une campagne de tests notamment au fumier et aux betteraves, elle sera commercialisée au printemps prochain et complétée de modèles 16, 18 et 21 t.



Balon

Benalu Deux bennes agricoles tout en aluminium

Constructeur reconnu pour ses bennes de poids lourds, Benalu propose la gamme de remorques agricoles Agrialu à châssis et caisse tout en aluminium. Ces bennes monocoques basculantes à vérin frontal reposent sur trois essieux et se déclinent en deux longueurs de caisse : 8,80 et 9,50 m. Affichant de 35 à 48 m³ de volume utile, elles s'utilisent pour le transport de céréales, de betteraves, d'ensilage, de compost, de fumier, de digestat solide… Leur caisse se caractérise par sa construction en double peau, qui rend les impacts à l'intérieur non visibles depuis l'extérieur. Les Agrialu 88 et 95 profitent en standard de l'homologation à 40 km/h et de la suspension de flèche hydraulique. Elles reçoivent au choix une suspension pneumatique ou mécanique à lames ressorts et se complètent en option d'essieux suiveurs, de réhausses amovibles et d'un système de bâchage.



Benalu

Fliegl Une remorque tridem de 48 m³

La gamme de remorques monocoques Fliegl s'enrichit par le haut avec un modèle à essieu tridem offrant un PTAC de 34 t en homologation européenne, limité à 32 t en France. La TMK 386 affiche une longueur de caisse de 8,60 m et une hauteur de 1,50 m. Cette caisse peut être complétée de rehausses de 50 ou 60 cm, portant son volume à 46 ou 48 m³. Cette benne reçoit une suspension d'essieu hydraulique ou pneumatique, ainsi qu'une suspension hydraulique du timon. Elle repose sur des pneumatiques 710/50 R30.5 et dispose de deux essieux suiveurs forcés. Son basculement à 50 degrés nécessite 50 l d'huile.


Fliegl

Krampe La benne ProBody 760 embarque 40 m³ en sécurité

Avec ses côtés de 2 m de haut, la benne ProBody 760 développée par Krampe en impose. Dotée d'une paroi frontale très inclinée et ajourée, elle affiche un volume de 34,3 m³, qui peut être porté à 40 m³ avec des rehausses de 30 cm, tout en conservant une longueur de caisse de 7,50 m. Les nombreux pliages des côtés de la caisse se terminant en forme conique vers le bas ne nécessitent qu'un seul renfort latéral et une épaisseur d'acier de 4 mm, comme pour le fond. Krampe a aussi retravaillé la conception du châssis pour aboutir à un poids à vide d'environ 8 t. Cette remorque affiche un PTAC de 24 t, avec une homologation européenne à 40 km/h autorisant la monte de pneumatiques jusqu'à 30,5 pouces de diamètre. L'essieu tandem intègre une suspension et un freinage pneumatiques associés au système EBS.



Krampe

À DÉCOUVRIR LORS
DES PORTES OUVERTES DU 8 NOVEMBRE



ROLLAND

VOTRE CONCESSIONNAIRE ROLLAND EN CÔTE-D'OR
SAS WALTER
www.saswalter.com - 03 80 79 17 37
D31 - 21110 - Rouvres-en-Plaine

Remorques // Les nouveautés

Marrel Une gamme de bennes en acier

Marque de Benalu Legras Group, Bennes Marrel présente une remorque monocoque dotée d'une caisse en acier de conception semi-ronde et conique. Cette benne dispose de deux essieux suspendus par des lames ressorts et d'un timon suspendu hydrauliquement. Dotée du freinage pneumatique, elle est pour le moment disponible en PTAC de 29 t (double essieu) et 21 t de charge utile (caisse de 7,60 m de long), mais d'autres capacités sont attendues, avec un premier modèle affichant 18 t de charge utile.



L. Vimond

Pronar Deux nouvelles remorques trois essieux

L'offre en remorques de grosse capacité du polonais Pronar intègre deux nouveaux modèles à trois essieux. La benne monocoque T8724 affiche une longueur de caisse de 8,70 m, une hauteur de 1,50 m et un PTAC de 32 t (poids à vide de 9,5 t). Construite en acier de 5 mm d'épaisseur pour le fond et de 4 mm pour les côtés de la caisse, elle peut recevoir de nouvelles réhausses en alu de 2 x 40 cm. Répondant à l'homologation européenne 40 km/h, elle reçoit un freinage double ligne pneumatique. Équipé en suiveur forcé de série, le tridem est chaussé de pneus TVS, manufacturier indien importé par Pronar en Europe. Cette remorque profite aussi d'une flèche à suspension hydraulique et de garde-boue en alu. En option, elle accède à une caméra de recul et une centrale hydraulique.



M. Portier

Seconde nouvelle venue, la benne à fond poussant T900XL complète l'offre Pronar par le haut avec un volume de 61 m³ obtenu notamment par une porte arrière débordante. Le dispositif de poussée utilise désormais deux vérins : un premier pour le plancher et un second pour le fond.

Ponge Une nouvelle gamme conforme au règlement 2015/68

Après la bétaillère courant juillet, le constructeur nivernais a présenté lors du Sommet de l'élevage sa nouvelle gamme de véhicules roulants. Bétaillères, plateaux, porte-engins, sont maintenant proposés en freinage double ligne hydraulique ou pneumatique, en conformité avec le règlement 2015/68. L'ensemble des véhicules Ponge prendra désormais la route à une vitesse autorisée de 40 km/h. Un choix stratégique favorisant des réglages automatiques plutôt que manuels notamment au niveau du correcteur de charge mais également pour répondre au plus grand nombre d'utilisateurs et assurer une sécurité optimale. La mise en conformité de la nouvelle réglementation a contribué à une révision et une uniformisation de production des gammes : évolution des essieux, des suspensions et des montes de pneumatiques. Les bétaillères bénéficient entre autres des portes AFS de série et les plateaux se dotent de nouvelles ridelles modulables et d'une largeur de 2,50 m.



Ponge

Rolland L'essieu balancier prêt pour les nouvelles exigences de freinage à double ligne

Le Finistérien Rolland est prêt pour l'échéance du 1er janvier 2025, date à partir de laquelle tout véhicule agricole remorqué neuf équipé d'un système de freinage à simple ligne hydraulique ne pourra plus être immatriculé. Pour satisfaire à l'évolution de la réglementation, dont l'objectif est de renforcer la sécurité des convois, le constructeur breton a développé, testé et fait homologuer des systèmes de freinage à double ligne hydraulique ou pneumatique, afin d'équiper ses remorques, ses bétaillères, ses plateaux fourragers et ses autres matériels traînés ou semi-portés. Son bureau d'études a notamment réussi à adapter le fameux balancier Rolland aux nouvelles exigences de freinage. Comme cet essieu, qui équipe neuf gammes de véhicules (bennes Rollfarm, Rollspeed, Rollroc et Rollroc-Compact, épandeurs Rollmax, plateaux semi-portés…), ne dispose pas de suspension, une des difficultés a été de trouver la solution pour obtenir une force de freinage proportionnelle à la charge. Les ingénieurs ont alors placé le correcteur sur la flèche d'attelage à suspension mécanique ou hydraulique. Grâce à ses travaux sur les circuits de freinage, la firme familiale est désormais en mesure de commercialiser des véhicules remorqués conformes à la future réglementation et en homologation 30 ou 40 km/h.



L. Vimond



Sodimac Des réhausses télescopiques sur les bennes monocoques Xeal RT

Sodimac propose une nouvelle déclinaison de ses bennes monocoques. Baptisée Xeal RT, cette version se distingue par ses réhausses télescopiques sur les quatre côtés de la caisse. Ce télescopage peut être manuel, l'opérateur s'aidant alors d'un engin de manutention pour soulever les réhausses et les clipser à 30, 50 ou 80 cm, ou hydraulique, la hauteur des réhausses se réglant en continu de 0 à 80 cm. Adaptables sur des caisses de 1, 1,50 et 1,80 m de hauteur de côté, ces équipements sont proposés sur les bennes deux essieux dotées d'une caisse de 7 et 7,50 m de long (30 t de PTAC) et sur les modèles trois essieux (32 t de PTAC) pourvus de caisse de 8,50 et 9,20 m.



D. Laisney

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Informatique

• Le 22 octobre à Créancey

Objectif: Créer rapidement un tableur avec formules et graphiques (excel…)

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Bien-être et santé des volailles fermières

• 24 octobre à Créancey

Conduire son élevage en favorisant le bien-être et la santé de ses volailles fermières (BEA)

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Certiphyto

• 22 et 24 octobre à Bretenière

Certiphyto primo-certificat Densa et opérateur

Marine Roueche, CA21 - 06 74 33 21 31 – marine.roueche@cote-dor.chambagri.fr

// Chien de troupeau

• 25 octobre (Créancey)

Perfectionnement au dressage du chien de troupeau.

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Assurer la croissance de ses génisses laitières

• 7 novembre

Afin d'assurez la croissance de vos futures vaches laitières, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation d'une journée sur le sujet avec les étapes clés de la naissance au 1er vêlage de ses génisses laitières. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Agnelages et mises-bas caprines

• 14 novembre

La prévention des maladies et des interventions rapides sont des gages de réussite économique pendant la période de mise-bas. Afin d'anticiper et d'intervenir rapidement pour assurer de bonnes conditions d'agnelage et de mise-bas, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation d'une journée sur le sujet. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Réussir son installation en société (2 jours)

• 21 et 24 octobre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Commercialiser ses produits en circuits courts (+ 2 heures de e-learning)

• Mardi 29 octobre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Réussir mon installation en société (3 jours)

• 5, 8 et 12 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Être un éleveur serein avec MesParcelles pour être conforme avec la réglementation

• Mardi 5 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Foire aux veaux de Moulins-Engilbert

• 19 octobre

Le comité des Foires et concours de Moulins-Engilbert organise sa foire aux veaux le 19 octobre, avec une arrivée des animaux à partir de 6 h 30, un début de concours (Charolais) à 8 h 30 et une vente aux enchères à main levée en début d'après midi. Ce dernier point est d'ailleurs une nouveauté. Le tout se déroulera au Champ de foire de la ville.

Renseignements : 06 84 04 06 89.

// Programme « des journées s'installer en… »

• 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Foire de Corbigny

• 24 octobre

C'est au marché couvert de la Sicagemac que se déroulera la foire concours du comité des foires et concours de Corbigny. L'arrivée des animaux se fera à partir de 6 h, avec un début de concours à 8 h 30, avec cette année l'ouverture d'une nouvelle catégorie pour les veaux d'automne. La remise des prix aura lieu vers 16 h.

Renseignements : 06 82 98 16 60.

// Concours de Nevers

• 26 octobre

Le Concours agricole de Nevers revient pour La 172 e édition du concours de Nevers se déroulera le 26 octobre à la ferme du Marault (Magny-Cours). Début de concours veaux et adultes à 8 h, suit à 12 h par la remise des Prix d'honneurs veaux mâles. Le tournoi de rugby touché commencera à partir de 15 h 30. Vers 18 h 30, la confrérie des « Fins Goûteurs de Charolais » intronisera de nouveaux membres. Toute la journée, exposition de Percherons. Entrées et parkings gratuits. Restauration et buvette sur place.

Renseignements : 06 14 48 42 55 (André Bourry).

// Adapter son élevage ovin au changement climatique

• 31 octobre

La Chambre d'agriculture organise une demi-journée de porte ouverte sur « L'adaptation des élevages ovins au changement climatique », le jeudi 31 octobre à 14 h chez Gaël Jacquey à Neuville les Decize. Les sujets abordés seront : les enjeux du changements climatique sur l'élevage, le système fourrager face aux aléas, les clés pour l'adaptation de votre atelier ovin, l'Agroforesterie, une solution à envisager et enfin un focus sur l'outil Oviclic.

Renseignements : Christophe Rainon, conseiller en production ovine, au 06 72 39 76 43.

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

Inscriptions sur groupama.fr.

• Jeudi 21 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers d'Avallon (rue de Pontaubert).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Forum emploi insertion (Sens)

• Jeudi 31 octobre

De 9 heures à 12 h 30, à la salle des fêtes de Sens (58 rue René Binet). Organisé par France Travail et le Conseil départemental, avec la présence de l'Anefa Yonne.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 526 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,44	4,63	4,53	
		350-400	4,05	4,11	4,08	+ 0,05
		400-450	4,02	4,1	4,06	+ 0,04
		250-300	4,24	4,6	4,53	
F	U	250-300	3,95	4,08	4,02	
		300-350	4,08	4,12	4,09	+ 0,15
		350-400	4,03	4,11	4,1	+ 0,11

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 69 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,86	3,99	3,88	
		350-400	3,88	3,88	3,88	
	R	300-350	3,19	3,89	3,72	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 257 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,67	3,78	3,72	
	U	24 à 36 mois	3,06	3,45	3,19	0,01
		- 5 ans	2,89	3,46	3,10	0,05
		5 à 10 ans	2,87	3,20	2,97	-0,01
		+ 10 ans	2,70	2,79	2,74	-0,02
	R	24 à 36 mois	2,85	2,89	2,87	-0,04
		- 5 ans	2,52	2,86	2,75	-0,06
		5 à 10 ans	2,45	2,92	2,78	0,06
		+ 10 ans	2,48	2,66	2,56	0,06
	O	5 à 10 ans	2,33	2,52	2,43	
		+ 10 ans	2,05	2,42	2,29	

OBSERVATIONS

Effectif global : 852 - Taux de vente : 99,3 %

Broutards / laitonnes : Les acheteurs recherchent activemment des animaux en règles sanitaires favorables pour l'Italie (FCO et MHE). L'offre est de bonne qualité mais en volumes très insuffisants pour satisfaire les besoins exprimés. Les cours poursuivent leur progression dans une ambiance commerciale très relevée avec aucun invendu.

Vaches / génisses de 30 mois : Apports corrects mais limités. Les vendeurs sont disciplinés et apportent des animaux dépistés MHE sur le marché dans la globalité, pour s'offrir tous les débouchés. Cela permet de tenir une bonne ambiance commerciale avec des cours reconduits. Très peu de relève.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant)

Prochain marché mardi 22 octobre. (debut des transactions à 7h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

14/10/2024

Effectif : 109

Broutards :	(360 - 410 kg)	1340 - 1510	3,67 - 3,77
Vaches légères :		1410 - 1580	
Vaches entre deux :		1650 - 1930	
Vaches lourdes :		1950 - 2640	

En broutards, la présentation est uniquement constituée d'animaux positifs FCO ou non dépistés influençant ainsi sur les cours.

Apports stables en vaches à des tarifs sensiblement reconduits.

Bovins gras : 4

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 149 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,94	4,08	4,02	- 0,09
		350-400	3,88	4,02	3,96	
		400-450	3,93	3,93	3,93	- 0,03

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 65 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,69	2,94	2,88	
		5 à 10 ans	2,51	2,86	2,75	- 0,04
		+ 10 ans	2,58	2,89	2,74	- 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 214 - Taux de vente : 97 %

Broutards : le volume s'étoffe légèrement cette semaine et les acheteurs sont au rendez vous, vente quasi totale a des cours facilement reconduits. Laitonnes: pas assez d'apports pour établir une cotation.

Vaches / génisses : les cours semblent se tasser légèrement depuis quelques semaines. Seul les animaux jeunes et en état ne connaissent pas de baisse.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 638 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,46	4,76	4,57	+ 0,05
		de 38 à 44 kg	4,37	4,91	4,61	+ 0,12
		de 44 à 50 kg	4,29	4,68	4,52	+ 0,29
		> 50 kg	3,79	4,21	4,11	+ 0,15
	R	de 32 à 38 kg	4,33	4,64	4,50	+ 0,38
		de 38 à 44 kg	4,10	4,40	4,28	+ 0,13
		de 44 à 50 kg	4,21	4,21	4,21	- 0,22

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	> 60 kg	1,69	2,03	1,82	+ 0,02

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS — *Effectif : 8 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

OBSERVATIONS

Effectif global : 725 - Taux de vente : 100 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

14/10/2024

Effectif : 86

Agneaux	145 - 231	(3,80 - 4,45)
Brebis	119 - 141	(1,73 - 1,88)

Le placement est rapide et global dans l ensemble des catégories à des tarifs fermes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 437 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,28	4,84	4,65	+ 0,05
		de 38 à 44 kg	4,31	4,87	4,71	+ 0,01

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 169 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,56	1,82	1,73	+ 0,07

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 75 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

OBSERVATIONS

Effectif global : 698 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : les cours sont reconduits.

Brebis : beaucoup plus d'animaux présentés que d'animaux annoncés, mais les acheteurs sont présents. Cours reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

14 Oct 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : bonne demande en jeunes bovins viande avec une fermeté des prix. Plus difficile en vaches laitières et stationnaire en vaches allaitantes.

Bovins maigres : cours facilement reconduits, dans un contexte d'une demande active en mâles et femelles, et d'un manque d'animaux.

POLITIQUES

Le Sénat avait organisé un débat sur les crises en agriculture lors d'une séance le 8 octobre. Un ensemble de préoccupations et questions ciblées vers la Ministre de l'Agriculture ont été portées lors des prises de parole de nombreux sénateurs. Logiquement au regard de la situation de l'élevage, les débats ont notamment concerné la crise sanitaire (FCOs etMHE), le sujet Egalim et de rémunération des producteurs, les accords de libre-échange dont l'interrogation sur la stratégie de l'UE vis-à-vis du MERCOSUR, la Prédation, l'excès de normes …

ENVIRONNEMENT

Le budget 2025 proposé par le gouvernement le 10 octobre marque une nette baisse sur les dépenses d'action du Ministère de l'Agriculture concernant des dispositifs d'appui en environnement.
Par rapport à l'an dernier, les autorisations d'engagement de crédits sont réduites de 65% pour les mesures liées à la Planification écologique et le Plan Haie, et de 100% pour la Décarbonation et les diagnostics Carbone. Pourtant pour réaliser des réductions complémentaires d'émissions, les éleveurs ont besoin d'appui en investissements matériel.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 10 octobre dernier, les anciens députés Anne-Laure Babault et Alexis Izard ont remis à la Ministre de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la Forêt Annie Genevard les conclusions de la mission qui leur avait été confié sur les perspectives d'évolution du cadre juridique applicable aux négociations et aux relations commerciales dans la filière agroalimentaire. Ce rapport, dont la publication avait été retardée de plusieurs mois suite à la dissolution de l'assemblée nationale, formule 27 propositions issues de 70 auditions dans l'objectif affiché de "renforcer les négociations à l'amont, de simplifier celles à l'aval, et de continuer de rééquilibrer les rapports de force entre les acteurs". La FNB sera attentive et mobilisée sur les conclusions et les suites qui seront données aux propositions du rapport.

FAIT DE LA SEMAINE

À la suite les annonces faites au Sommet de l'Elevage par le Premier ministre, une première réunion avec la DGPE a eu lieu la semaine passée pour la mise en place d'un fonds d'urgence permettant d'indemniser les éleveurs touchés par la FCO-3. L'enveloppe sera de 75 millions d'euros. Elle comprendrait les ovins et bovins, uniquement sur les pertes directes. Une aide forfaitaire serait appliquée avec une franchise prenant en compte la mortalité. Nous continuons les travaux cette semaine.

FOCUS

Les mesures attendues au plan fiscal sont inscrites dans le projet de Budget 2025 , ainsi que le Premier ministre s'y était engagé.
On soulignera notamment la mesure fiscale et sociale pour l'élevage bovin (150 M€) selon des dispositions adaptées et avec effet au 1er janier 2024, la progression à 30% de l'exonération sur la TFNB, le maintien du tarif sur le GNR, et l'amélioration des règles pour la Dotation pour Epargne de Précaution liée aux aléas.

CHIFFRE A RETENIR

16 octobre

En vue des versements des avances PAC au 16 octobre, à un taux de 70% pour les aides Premier pilier et 85% en ICHN, un arrêté du 8 octobre a défini le montant prévisionnel de l'aide bovine à l'UGB de plus de 16 mois. Le niveau supérieur de l'aide s'établit à 97 € par UGB. Celui du niveau de base à 53 € par UGB. L'avance sera donc de 67,9 et 37,1 € par UGB.

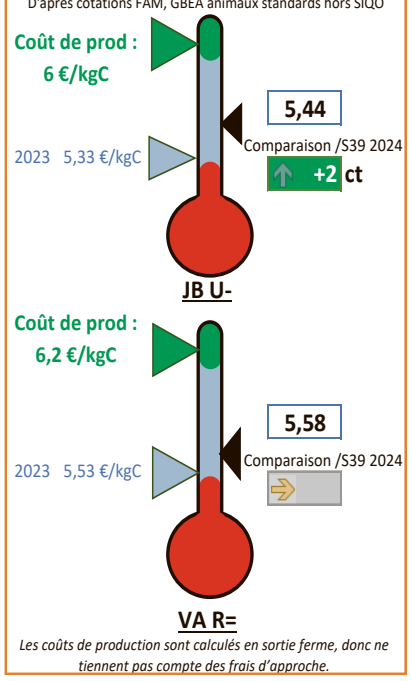
EN REGION

Pour le prochain Salon de l'Agriculture 2025 à PARIS, 61eme édition, qui aura lieu du 22 février au 2 mars, les organisateurs ont dévoilé la semaine dernière la race à l'honneur.
Il s'agira cette année d'une vache limousine, une race qui d'ailleurs a été la première à créer un Label Rouge.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

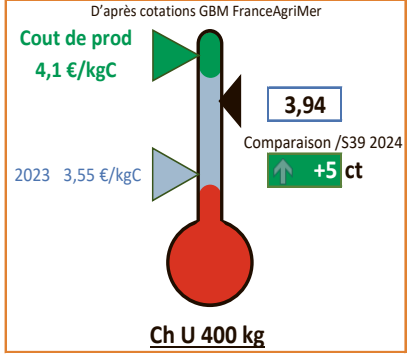
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

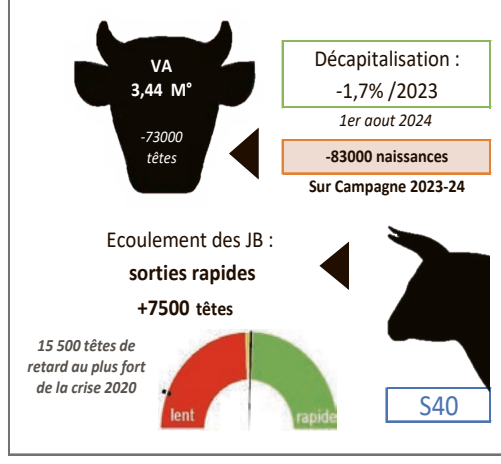
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



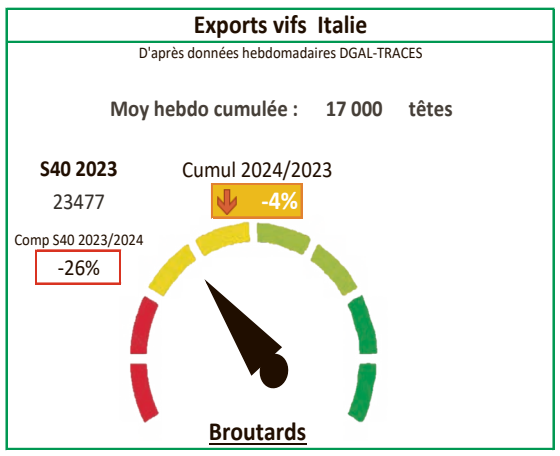
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



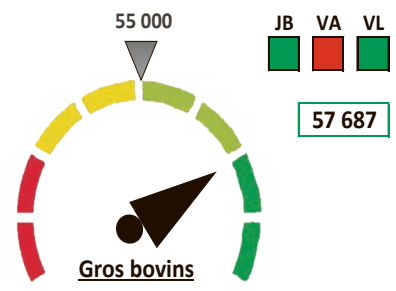
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 41

du 7 au 11 octobre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : en fonction du zonage, les apports sont impactés par la situation sanitaire. Les acheteurs jouent le jeu, la vente est active et totale. L'offre ne répond pas à la demande. Les cours sont facilement reconduits. En femelles, la vente est très dynamique avec une forte demande. C'est une hausse des cours.

Gros bovins maigres : le commerce se fait en fonction de la qualité des bêtes. Les vaches à minima préparées et avec du gabarit s'achètent facilement, pour les autres la vente est plus sélective. Les cours sont reconduits.

Boucherie : le commerce est toujours tendu pour les races mixtes et laitières. C'est encore une baisse des cours.
Le marché est demandeur de bonnes bêtes bien finies même si la demande est timide.

Veaux : le commerce se stabilise ainsi que les cours dans la bonne marchandise. Pour les veaux laitiers et les veaux maigres, les cours sont encore à la baisse.

Ovins : en agneaux, les effectifs ne sont pas conséquents ce qui permet une facile reconduction des cours, même une hausse.
En brebis, les cours sont reconduits. Toujours pas d'effectifs en agnelets.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

15 - Vends Renault Master bétaillère 2017, carrosserie alu Benazet de 2019, 75000kms, 140ch, comme neuf.
✆ 06 77 01 26 87

38 - Vends charrue Huard 5 socs en planche 400 euros ; Ford dexta étroit 1000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

63 - Vends tracteur Fiat 72-93 TBE 3800H pneus arrière neufs, embrayage neuf.
✆ 06 47 72 83 23

Travail du sol

01 - Vends herse de prairie super état cause cess.
✆ 04 74 51 92 28 ou 06 72 60 56 50

26 - Vends épandeur avec table d'épandage marque Roche pour arbre fruitier type RES2.
✆ 06 17 07 52 89

42 - Vends combiné vibro Vicon + semoir Premia 2013 + désileuse portée Jeantil 2012.
✆ 07 88 39 28 08 HR

58 - Vends charrue réversible Kverneland LD 120 4 corps, sécurité boulons. Bon état, 2500€. (4104)
✆ 06 86 45 25 82

71 - Vends semoir Sulky, 2,50 m, 15 rgts, sabots, TBE.
✆ 07 83 80 08 47

71 - vends charrue Kuhn multi master, 122 état neuf, 4 socs, brabant, à Mary.
✆ 06 48 92 50 70

89 - Vds cause cessation combiné herse alternative RED 40 + semoir Nodet 4 m, bon état, bas prix. (4201)
✆ 06 75 23 87 61

Récolte

01 - Vends presse BR Massey Ferguson chambre fixe à rouleaux, 2018, pick up, 2m20, filet modèle RB 3130 F, état neuf, prix 16 500 euros.
✆ 06 89 82 04 72

01 - Vends piquets acacia 2 mètres appointés.
✆ 06 16 28 67 72

54 - Vends andaineur Kuhn GA6632, année 2022, mis en service en juin 2023, état proche du neuf 19 000 euros/HT.
✆ 06 76 76 33 17

Arbo-viti

69 - Vends 2 cuves CMP plafond mobile en fibre de 60 hl pour vinification ou stockage de vin. Porte en Inox et 2 vannes de 40 de diamètre.
✆ 06 13 52 27 12

Forestiers

74 - Vends matériel forestier, capacité de travail importante, treuil et fendeuse.
✆ 07 57 50 77 58

Divers

01 - Vends cse cess : tract. MF 575, 1980, 8400 h avec chargeur Faucheux et surélev. ; herse à prairie 7m ; andain. Kuhn 4321 GM ; pirouette Kuhn GF 6401 ; semoirs engrais Sulky et Audureau.
✆ 06 85 58 03 83

01 - Vends 3 auges 0,80/5 mètres ; 1 râtelier cornadis + 1 râtelier à barre ; le tout bon état ; gros piquets acacia 1m90 ; foin 2023 BR.
✆ 06 80 56 34 43

07 - Achète lot de cloches décor vache ou ours, vierge ou crucifix. Paiement immédiat.
✆ 06 26 46 56 11

21 - Vends cuisinière bois. Tonne à gasoil, 3000 l. Charrue Bugnot 4 fers à déclenchement. Scie à ruban. (4001)
✆ 03 80 61 15 79

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4002)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cause retraite, déchaumeur Kuhn mixter 9 NSH, 4200 € à débattre. Distributeur engrais Sulky D25, 1700 € à débattre. (4101)
✆ 06 81 16 58 03

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4202)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vds tracteur New Holland TSA 115 6 cylindres 2005 8285 heures relevage AV. Vds round baller Vicon RF 3225 chambre fixe, filet 6500 balles. Remorque fourragère 6M.
✆ 06 37 17 95 24

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 CH, 6 cylindres turbo, équipée d'un pulvérisateur Calvet 2000L + tête de récolte. 1 remorque Alma 5T monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 T, 4 roues. Tracteur Lamborghini vigneron 90 CV RM Cabine Clim TBE.
✆ 06 25 01 40 62 ou 04 75 04 89 51 avant 18h.

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

38 - Vends rototiller Kuhn relevage hydro pour semoir rouleau émiette terre largeur 2m50 très bon état.
✆ 06 01 32 73 20

38 - Vends tracteur Fendt 712 4600 heures année 2003 ; charrue 4 corps Huard ; semoir céréales amazone 3m; sulfateuse.
✆ 06 42 31 36 56

39 - Vends pailleuse distributrice Kuhn Primor 3560, parfait état. Abreuvoir chauffant cornadis.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends silo d. 4 metre h. 3m41, applatisseur Fao, ventilateur cellule 2 vis à grain d. 120, 6 mètres long chacune, tank à lait Japy 1060 l, foin /enrubannage d 120, 2023, 2024, bois de chauffage, tondeuse animaux Heiniger neuve.
✆ 06 74 44 82 48 après 18h, si messagerie laisser message

42 - Vends cause retraite Tracteur T7 165 S 2500 H an 2019, Tracteur T6 155- 6 cyl 3600 H an 2014, jeux de 4 roues étroites, Charrue Amazone 4 corps an 2018, Round Baller an 2019-4160 VRB Massey Ferguson, Vis à grains 12 m diametre 150, Pulvérisateur Hardi rampe 15m, Distributeur d'engrais Vicon 1200 L, FaneuseVicon 6 toupies, Pincesbottes rondes, Rouespourjumelage arrière dimensions 13-6-R38, Cornadis, Silos de stockage 6 m3, Cellule de stockage céréales ventilée.
✆ 06 12 51 35 15 ou 06 87 62 47 93

57 - Vends pailleuse Lucas Polyfeed 12 m3 visible au travail, bon état - Semoir Accord 4,80 m pour pièces, pneus OK + soufflerie - fourches à palettes adaptation Manitou - enfonce pieux Rabaud avec système de maintien du poteau.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Cause retraite, vends presse HD Supertino, 60-80, bon état, 9500 bottes, 14 000 €. Herse rota Alpego 4m, traceur + portacourt hydrau, très bon état, 11 500 €. Lot de vis Denis diamètre 160, toutes dimensions. Vis en auge. Cellules. (4106)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends 2 nourrisseurs à veau de 2m50 en bon état
✆ 06 47 57 25 38

67 - Vends pulvé 21 m 1 200 L en bon état. Aguirre, correcteur de dévers, DPAE, coupure de tronçons GPS 13 500 euros.
✆ 07 86 85 35 13

89 - Vends presse Massey balles rondes. Charrue Brabant Keverland 4 fers. Benne Marrel 11 T. Benne Legrand 5 T. Brabant Huard 4 fers non stop. Presse Fiatagri 5650. Herse rotative rouleau Paker avec semoir 4m. Lève palettes pour tracteur. (4103)
✆ 06 49 73 55 94

89 - Vends tank à lait Prominox, 5000 L, année 2000, 4000 €. (4105)
✆ 06 87 55 68 33

Elevage

26 - Vends louve machine à lait Marchand, très bon état, cause retraite. Heure repas.
✆ 06 07 64 29 69

38 - Vends salle de traite Packo fullwood 3 pour pièces et DAC GEA 2 stations 2 aliments.
✆ 06 30 07 40 69

38 - Vends 2 silos polyester 18 et 23 m3 ; 1 vis de reprise bon état, prix à débattre, livraison envisageable.
✆ 06 71 90 79 44

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

69 - Vends citroen C3 pack clim HDI 1,4 - mec 29/06/2005 -1ere main - 250000 kms - controle ok - plaquettes freins av neuves - 4 pneus hiver + été - prix 2600 €.
✆ 06 82 93 44 22

Achat-Vente

Récolte

74 - Vends foin, luzerne, paille en petite botte de 30 kg mis en paquet de 14. Livraison possible.
✆ 06 66 57 06 20

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Fourrage

69 - Vends 100 bottes rondes de foin 100x130 et 60 bottes rondes d'enrubannage 100x130.
✆ 06 87 04 96 54

Propriété

71 - Vends exploitation agricole volaille démarrée-ovin, vente marchés et à la ferme à développer, 2 maisons, granges, atelier, 11 ha prairie, accompagnement à la reprise. Écrire au Journal l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, Maison de l'agriculture, CS 70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant la référence 354 :
✆ 03 85 29 55 29

74 - Achète logement avec min. 1 HA de terrain attenant pour des chevaux, max. 1h de Genève. Etudie toute proposition.
✆ 06 15 87 85 82

88 - Couple avec enfants, disposant de capitaux cherche exploitation laitière avec foncier en propre et regroupé Alsace Lorraine Franche-Comté.
Ecrire au journal Le Paysan Vosgien - La Colombière, 17 Rue André Vitu 88026 Epinal cedex - Réf. 106222

Terrain

71 - Vends terrain arboré, constructible, viabilisé, 787 m2, Mâcon nord, proche commerces et accès autoroute, 75.000 €.
✆ 06 20 07 56 10

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



58 - URGENT, recherche salariés agricoles polyvalents, céréales, bovins. H/F, CDI plein temps. SCEA de TREIGNY, 58240 Chevannes Changy, V.Barbeau. (4007)

✆ 06 10 64 01 65

73 - Cherche salarié polyculture lait.

✆ 06 65 75 14 19

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89)
et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Ivoy-Le-Pré. Tâches : traite (brebis laitières); transformation (fromages, yaourts...); curage, manipulation et alimentation; ventes (marchés...) ; livraison; travaux de clôture et d'entretien. Durée : 25h/semaine réparties sur 6 jours. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 29/12/2024 au 28/06/2025. Débutant accepté mais connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

34 - Cause retraite, domaine vitivinicole 10 ha de vigne Baillargues Mudaison, important portefeuille clients export, recherche personne ayant expérience travaux vigne, de la taille à la vendange. Possibilité partenariat commercial, étudie toutes propositions.

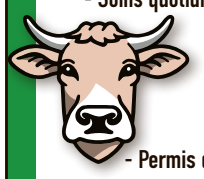
✆ 06 08 51 15 13

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND



SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

01 - Vends mâles Blond Aquitaine 1 à 2 ans, porteurs du gène sans corne.

✆ 06 77 19 11 44

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 17-21mois et veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL TRAMESON 18350 CHARLY.

✆ 06 10 91 41 94

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel -
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends cheptel Limousin cause cessation. (4102)

✆ 06 80 07 86 50

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.

✆ 06 30 92 60 12 ou
06 71 45 80 59

42 - Cause retraite vends 4 génisses Limousine, sages, vêlage fin décembre.

✆ 06 81 33 35 57

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. EARL COLMONT (3706)

✆ 06 08 78 05 01 -
06 99 25 33 53

58 - Vends 7 taureaux 18 mois HB charolais dont 2 SC et veaux repro nés à partir d'octobre 2023, origine insémination. François Bouche, éleveur inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3806)

✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux 18 mois TGS. Pigoury Guillaume. (4004)

✆ 06.20.19.70.43

69 - Vends taureaux Charolais HBC 2 ans - Taureaux adultes HBC - Vaches HBC très bonnes origines - EARL Dauvillaire.

✆ 06 08 21 17 67

71 - Vends taureaux reproducteur charolais, 18 mois, HBC ou non.

✆ 06 61 65 96 05

Caprin

07 - élevage saanen, indemne CAEV, suivi CSO tremblante, adhérant CL et Capgènes, en pâturage, AOPPicodon, vds cause surnombre, 40 chèvres au lait de 60 à 150 € la chèvre.5 boucs d'IA, nés septembre 2024, écornés.

✆ 06 82 14 98 01 ou
06 26 58 04 90

73 - Gurvan Porret cherche à placer 19 chèvres pour cet hiver.

✆ 07 82 41 81 64

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE
Modèles français ou allemand
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr



CAISSONS SEMENCES
- Adaptable sur fourche à palettes
- Entièrement galvanisé
- Capacité 2,2 m³

Ets JERUSALEM
89 Ancy le Franc - **Tel 03 86 75 11 14**

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Chien

71 - Vends chiots bouviers bernois, non lof, portée de 8, nés le 05/08/24, mère 250269608516240, n° siret 833 014 582 00013.

✆ 06 30 98 15 84

Equin

38 - Achète comptant poneys chevaux de selle et demi trait de 3 à 10 ans, faire offre.

✆ 06 01 06 18 20

Suivez-nous sur notre page Facebook

Retrouvez-nous sur **agribourgogne.fr**
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



PORTES OUVERTES ÉLEVAGE



Champion Paris 2024
né au gaec Cadoux

Élevage charolais - HBC - TGS
Gaec **CADOUX**
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71

- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches

Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
25, 26 et 27 octobre 2024
Vente permanente de reproducteurs
e-mail : gaeccadoux@yahoo.fr - https://gaeccadoux.com

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC

GAEC de BUCHELEUR
"Bas de Velle"
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10

GAEC MARÉCHAL
"Bousserain"
71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10

Vendredi 25, samedi 26
et dimanche 27 octobre 2024

Jeudi 24 et
vendredi 25 oct. 2024
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10 h
Tél. 06 83 20 63 65

43e PORTES OUVERTES
Jeudi 31 octobre
• Vendredi 1er & Samedi 2 novembre
Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey
7 rue Vorriots - 21450 Jours-lès-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com
Toutes garanties sanitaires et livraison assurées



VFR vente de Cercy-la-Tour 2024.



1er prix d'ensemble national Magny-cours 2024.

CRAI Energies · 110 Bourgogne · Simon Genetic · Marc VINCENT Nutrition animale · CIC · EURL COQUILLON BENOIT

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NOMINATION DE GÉRANT

SARL HAPI
SARL au capital de 8000 €
Siège social :
22 AVENUE DE LANGRES 21000 Dijon
880 825 930 RCS de Dijon

L'AGE du 15/09/2024 a nommé, à compter du 15/09/2024, co gérant M. IDRES Adel, demeurant 6 rue du Rempart 21000 Dijon.
Mention au RCS de Dijon

AL24015434

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RED ELECTRICITE SARL
8 000 €
3 Rue En Saint Jacques
21000 DIJON
800 179 434 RCS DIJON

AGE du 01/10/2024, a décidé de transférer le siège social du 3 Rue En Saint Jacques, 21000 DIJON au 6 rue Jules Verne 31250 REVEL à compter du01/10/24, modif art. 2 et 4 pour ajouter les activités de tous travaux de dépannage,d'installation domotique, tous travaux d'installation de bornes de recharge électrique et de supprimer les activités d'installation et entretien de climatisation, d'entretien de chaudières domestiques.

AL24015726

MODIFICATION DU CAPITAL

NFB FINANCE
SARL au capital de 20 000 €
Siège social
4 Rue Jeanne Barret
21000 DIJON
500 670 849 RCS DIJON

L'AGE du 31 Juillet 2024 a décidé de réduire le capital social de 20 000 € à 10 000 € par voie de rachat et d'annulation de 10 000 parts sociales et a pris acte de la démission de M. Michaël NICOLAS de ses fonctions de cogérant de la société avec effet au 31 Juillet 2024 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. M.Sébastien COQUILLET continuera d'assumer seul les fonctions de gérant.Aux termes d'un procès-verbal établi le 30 Septembre 2024, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée.

AL24015754

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS DES ARCHES
Société par actions simplifiée
Au capital de 75 000 euros
Siège social
10 Boulevard de Perpreuil
21200 BEAUNE
RCS DIJON 384 349 973

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 28juin 2024, il résulte que les mandats de Monsieur Marc BERASALUCE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société ABG AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant sont arrivés à expiration et que la société n'étant plus tenue de désigner de commissaires aux comptes, l'associée unique décide ne de pas procéder au renouvellement de leurs mandats.

Pour avis
Le Président

AL24015769

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FINANCIERE BREDILLET
SAS au capital de 885 000 €
Siège social
ZAE En Champ Martin
21270 BINGES
489 529 594 RCS DIJON

Par assemblée générale du 31.07.2024, les associés ont constaté que les mandats de la société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société ETC, Commissaire aux comptes suppléant, étaient arrivés à expiration et ont décidé de ne pas désigner de Commissaire aux Comptes.
Pour avis

AL24015785

MODIFICATION DU CAPITAL

VILLARMET TRAVAUX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros porté
à 79 640 euros
Siège social
1 Rue Grande Rue
THIL LA VILLE
21390 NAN SOUS THIL
930 376 561 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 29 juin 2024 que le capital social a été augmenté de 78 640 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 1 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 79 640 euros
Pour avis
La Gérance

AL24015787

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL IMPRIMERIE MILLESIME
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social
ZA Le Pré de Nuits
Rue Charles Arnoult
21700 NUITS SAINT GEORGES
422 333 914 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 26septembre 2024, les associés ont décidé de nommer la société ETC AUDIT, sise Place de l'Europe à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision des associés sur les comptes de l'exercice clos 31 mars 2030.
Pour avis
La Gérance

AL24015793

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL COMBET JOLY
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL
64 AVENUE DU DRAPEAU
21000 DIJON
978 734 622 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du27/09/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
De remplacer à compter du 27/09/207 la dénomination sociale «SARL COMBET JOLY» par»SARL 2.P.B COMBET IMMOBILIER» et le nom commercial «NESTENN COMBET JOLY IMMOBILIER» par « NESTENN COMBET IMMOBILIER « et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts
De transférer le siège social du 64 avenue du drapeau, 21000 DIJON au 64 Ter avenue du Drapeau - 21000 DIJON à compter du27/09/2024, et de modifier en conséquence l'article4 des statuts
De prendre acte de la démission de M. Augustin JOLY de ses fonctions de gérant à compter du 27/09/204 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de M. Augustin JOLY a été supprimée.
Pour avis
La Gérance

AL24015801

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS

Société Publique Locale (SPL) Bourgogne-Franche-Comté Numérique
Au capital de 2 000 000 €
Siège social
53 bis rue de la Préfecture
21000 Dijon
818 262 651 RCS Dijon

Suite au Conseil d'administration du 24.09.2024, le Conseil départemental du Jura est représenté par M. Gérôme FASSENET et par M. Philippe PROST.

AL24015807

MODIFICATION DU CAPITAL

SOBEM NG
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 900 000 euros
porté à 2 652 000 euros
Siège social
158 Grande rue
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
751 249 780 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Mixte des associés du 10/06/2024 a décidé de réduire le capital social de 268 000 euros pour le ramener de 2 900 000 euros à 2 632 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 268 000 actions.Le Président a constaté en date du 12/09/2024 que le nombre d'actions offertes était inférieur au nombre d'actions à racheter et en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés, a constaté que le nouveau montant du capital était fixé à la somme de 2 652000 euros à compter de la même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à deux millions neuf cent mille euros (2 900 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux millions six cent cinquante-deux mille euros (2 652000 euros).
POUR AVIS
Le Président

AL24015808

MODIFICATIONS DES STATUTS

S.C.E.A. TASCA
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 1 510 000 €
Siège Social
21 rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE
392 948 683 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 29 mars 2024, ila été décidé une augmentation de capital de 10000 €, pour le porter de 1 500 000 € à 1 510 000 €,par création de 4 parts nouvelles par apport en numéraire.
L'AGE a également pris acte de la démission de Mme Pascale GAGEY de ses fonctions de gérante à effet du 31 mars 2024 et décidé de nommer en remplacement M. Thibault GAGEY, demeurant 23 rue Eugène Spuller à BEAUNE (21200), pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2024.Les articles 4,5 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL24015819

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CCS SARL
Au capital de 1000 €
Siège social
12 rue du Gabon
75012 Paris
821 012 838 RCS de Paris

L'AGE du 01/10/2024 a décidé de transférer le siège social 34 Rue du Bourg Voisin 21140 Semur-en-Auxois, à compter du 01/10/2024.
Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL24015834

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 080 23 E0004, PC N° 021 080 23 E0005,PC N° 021 081 23 E0001, 021 646 23 E0002 ET PC N° 021 646 23 E0003D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BLAISY-HAUT, BLAISY-BAS ET TROUHAUT (21)
Par arrêté préfectoral n° 1411 du 11/09/2024, est organisée du **15/10/2024, à 09 h 00, au19/11/2024, à 17 h 00, soit 36 jours consécutifs**, une enquête publique relative aux demandes de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 18,1 MWc sur le territoire des communes de Blaisy-Haut, Blaisy-Bas et Trouhaut, déposées par la société TSE (SASU TROUHAUT PV1 et TROUHAUT PV2).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
• les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ,
• les onduleurs et les postes de transformation ;• la structure de livraison ;
• les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces des permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 28/05/2024 et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis,en date du 27/06/2024 ;est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique :
en mairies de Blaisy-Bas, Blaisy-Haut et Trouhaut (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Trouhaut : Mardi de 8 h 30 à 10 h 00
Blaisy-Haut : Lundi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
Blaisy-Bas : Lundi de 15 h 00 à 18 h 00
Mercredi de 15 h 00 à 19 h 00
Vendredi de 9 h 00 à 12h30
• sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5651
• sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon (21000) – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
• sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX 1/2Tél. : 03 80 29 44 44 - Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr - Site internet : http://www.cote-dor.gouv.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairies de Blaisy-Bas, Blaisy-Haut et Trouhaut (21).
• Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **19/11/2024, avant 17 h 00** par voie postale, au siège de l'enquête, fixé en mairie sise 1, place de l'Eglise, à Trouhaut (21440), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5651@registre-dematerialise.fr
M. Daniel COLLARD, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, **en mairie de Trouhaut, Blaisy-Haut et Blaisy-Bas (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous:
TROUHAUT : Mardi 15/10/2024 de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 19/11/2024 de 14 h 00 à 17 h00
BLAISY-HAUT : Jeu. 14/11/2024 de 14h00 à 17h00
BLAISY-BAS : Sam. 26/10/2024 de 9h00 à 12h00
M. Jean-Luc JEOFFROY, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. SEZER Denis
(Société TSE (SASU TROUHAUT PV1 ET TROUHAUT PV2))
55, allée Pierre ZILLER – Atlantis 2 Sophia Antipolis 06560 VALBONNE
Tél. : 06 46 12 22 34 - denis.sezer@tse.energy
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Trouhaut, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat (www.cote-dor.gouv.fr), rubrique Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL24015485

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 14/10/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier ALOXE-CORTON – LADOIX-SERRIGNY
Parcelles de vigne en AOC CORTON et ALOXE-CORTON Village - Objectif : Maintien du fermier en place.
Aloxe-Corton : 25 a 24 ca 'LES VALOZIERES' : E-0075
Urbanisme : RNU
Ladoix-Serrigny : 3 a 50 ca 'HAUTES MOUROTTES' : AH-0172 – Urbanisme : Zone A du PLU
Dossier VILLEBERNY – AVOSNES
Parcelles de prés et landes.
Villeberny : 8 ha 04 a 90 ca 'LE LARREY DE VILLY' : ZC-0060
Urbanisme : RNU
Avosnes : 15 ha 92 a 93 ca 'LE VILLAGE' : B-0656 - 'L HERBUE' : ZD-0005 - 'LA TASSENIERE' : ZK-0022
La parcelle B656 est détenue en indivision, seule la moitié indivise de la pleine propriété est vendue.
Urbanisme : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **05/11/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater

AL24015841

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALT BATIMENT
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social
4 rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
Siège de liquidation
4 rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
829 689 256 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2024 à DIJON, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Saïd TRIA, demeurant 4 B rue du Faubourg Raines – 21000 DIJON,de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015699

DISSOLUTION ANTICIPÉE

TMG 21
SASU au capital de 500 €
Siège social
10 Rue Monge
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
RCS DIJON 918 314 428

L'assemblée générale extraordinaire du 25/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2024.
Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur BICER Halil, demeurant 10 Rue Monge , 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DIJON.
Halil BICER

AL24015768

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL FOUCHET
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 82 480 euros
Siège social
La Prée RD 959
21120 TIL CHATEL
341 925 188 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 30 septembre 2024, l'associé unique, Monsieur Eric FOUCHET, a décidé la dissolution anticipée de l'EARL FOUCHET à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.Monsieur Eric FOUCHET, demeurant La Prée RD 959 – 21120 TIL CHATEL, a la qualité de liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à La Prée RD 959 – 21120 TIL CHATEL, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur.

AL24015777

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le Galépin
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation
17 Rue Charles Mocquery
21000 DIJON
921 000 931 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/08/2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent ANTON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015795

DISSOLUTION ANTICIPÉE

TONIN
SARL au capital de 442 800 euros
Siège social
15, rue Thiers
21200 BEAUNE
401 957 816 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 20/09/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Didier VOLAND, demeurant 15, rue Thiers 21200 Beaune,Gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 15, rue Thiers 21200Beaune. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.
Le Liquidateur

AL24015835

// CONSTITUTION

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

LA TABLE DE TIFLIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 500 euros
Siège social
170 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 9 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LA TABLE DE TIFLIS
Siège : 170 Avenue Victor Hugo, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4 500 euros
Objet : - L'exploitation d'un restaurant traditionnel (notamment de cuisine géorgienne), sur place ou à emporter ; - L'activité de débit de boissons ; La participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières,civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : Madame Khatuna ADJIEVA, demeurant 14 Grande Rue, 25000 BESANCON
Directrices générales : Madame Marina ADJIEVA, demeurant 34 Rue d'Arènes, 25000 BESANCON & Société GIKEN 21, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de1 000 euros, ayant son siège social 170 Avenue-Victor Hugo, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 932 289 416 RCS DIJON, représentée aux présentes par sa Présidente, Madame Goge RASSOIYAN.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL24015827

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 15 septembre 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PRESTATION BOURGOGNE
Siège social : 7 bis rue du chapeau Rouge, 21000 DIJON
Forme : Société par actions simplifiée à associée unique
Capital : 1 000 Euros.
Objet social : Prestations dans les vignes, tirage de bois, relevage, palissage, vendanges.
Président : Monsieur AHMETI ARDIT demeurant 8 rue Paul Verlaine, (Chez M AHMETI AGRON) 39100 DOLE élu pour une durée indéterminée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24015851

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LES FONDS BOUILLANTS
Forme : SCI
Capital social : 1 000 €
Siège social : 26 rue des Fonds Bouillants - 58490 ST PARIZE LE CHATEL
493 619 969 RCS NEVERS 58000
Aux termes d'une AGE en date du 15/02/2013, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Nicolas THEVENET demeurant 26 rue des Fonds Bouillants – 58490 ST PARIZE LE CHATEL, pour une durée indéterminée à compter de cette date.

AL24015639

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC VEILLAT
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Siège social
La Sansonnerie
58150 VIELMANAY
419 386 784 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE en date du 19 septembre 2024, il a été pris acte du retrait de M. Jean-Claude VEILLAT de la cogérance suite à son décès survenu le 19 septembre2022, de la prorogation de la durée de la société de 71 ans et de la transformation du GAEC VEILLAT en EARL DE LA SANSONNERIE qui présente les caractéristiques suivantes :
Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée
Objet : activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du code rural
Capital : 324 716,41 €Siège social : 1 La Sansonnerie –58150 VIELMANAY
Gérant : M. Gilles VEILLAT, demeurant 2 La Sansonnerie – 58150 VIELMANAY
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation
Cession de parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses descendants ou ascendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Lorsque l'ensemble des associés a la qualité de co-contractant dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Les modifications statutaires seront déposées au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,
La gérance

AL24015725

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DE MELODIE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 141 000 euros
Siège social
1 rue des Saules
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
RCS 820 643 559 NEVERS

Le 29/06/2024, l'AGE a décidé de réduire le capital d'une somme de 69 080 euros par diminution du nombre de parts pour le porter à 71 920 euros.
Pour avis

AL24015799

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BOIS EXPANSION
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social
DIROL (58190)
398 200 451 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 25.06.2019, l'Assemblée a décidé, que les mandats de la Société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, Commissaire aux Comptes suppléant, venant à expiration et la société ne dépassant pas les seuils légaux, de ne pas les renouveler, ni de les remplacer.
Pour avis
Le Président

AL24015805

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

AUGMENTATION DU CAPITAL

SCI DES JARROTS
Société civile immobilière
Au capital de 421.500 EUROS
Siège social
14 rue de la Chaume Contant
58470 MAGNY COURS
Immatriculée au RCS de NEVERS :
952794212

Aux termes d'un acte reçu par Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) les 8 et 10 février 2024, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS I le 07/03/2024, référence 5804P01 2024 D N°2681,volume 5804P01 2024 P N°1940, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1.200 euros pour le porter à 421.500euros.

ANNONCES LÉGALES

Nouvelle mention : le capital est désormais de 421.500euros, divisé en 42.150 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros.
Nature de la modification : apports en nature.
Les articles 7 et 8 des statuts seront modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL24015823

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LSL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
AVENUE SAINT-EXUPERY
58500 CLAMECY
843 490 020 RCS NEVERS

Suivant Conseil de Parrainage du 01.10.2024, il a été décidé le transfert du siège social, avec effet de la même date à l'adresse suivante : Route de Bordeaux – 33740 ARES. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

AL24015828

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutrses du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 7 octobre 2024.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE VEGAS AUTOMOBILES.6 Rue Blaise Pascal 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 802 008 813.Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24015803

Notaires

SCP Francis LHERITIER - Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 17 octobre 2017, Madame Lisette, Alice JUBE, veuve de Monsieur Maurice TAUPIN,demeurant à NEVERS (58000), 12 rue Saint Genest, née à PARIS(75018) le 1er mars 1936 et décédée à NEVERS (58) le 8 août2024, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Natalia MANQUAT, notaire associée à NEVERS (58), le 2 octobre 2024et une copie authentique a été déposée au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS (58).
Les oppositions pourront être formées dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, auprès de Me Natalia MANQUAT, notaire chargé de la succession.
Pour avis
Maître Natalia MANQUAT

AL24015796

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 29/12/2009, Mr Jean-Marie Yves EVRARD, né le 02/01/1961 à ALGER (Algérie), div de Mme BIALOZYNSKI, demeurant à VARZY (58210) 17 Boulevard d'Auxerre EHPAD, décédé à VARZY (58) le 05/06/2022, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 3/09/2024 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 6/09/2024.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, chargé de la succession, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015812

SCP Emeline CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB,Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) le 27 septembre 2024,Mr PEPE Giovanni, retraité, et Mme KHALFAT Leila, retraitée, son épouse, dt ensemble à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 117 rue des rivières Saint Agnan, mariés à la mairie de SEYNOD (74600) le 31 décembre 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts sans contrat de mariage,Ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens.Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandé avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Emeline CAVETJACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE(58200) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
POUR AVIS ET MENTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire

AL24015821

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de Bulcy (58) 2 ha 17 a 00 ca 'LA VALLEE BERTIN' : B-0506
Cmne de La Charité-sur-Loire (58) 2 ha 07 a 24 ca '0051 RUE ANDRE MARILLER' : AC-0344—0514 - 'GERIGNY' : AC-0404
Cmne de Varennes-lès-Narcy (58) 37 ha 79 a 84 ca 'LARABLE' : ZA-0021 - 'CHAMPS DE LA CAVE' : ZB-0025 - 'LES GRANDS BUISSONS' : ZL-0038—0039—0040—0041—0133—0147 - '9001 IMP DU PETIT VILATTE' : ZL-0090 - 'CHAMP NOIR' : ZL-0008—0009—0012—0142—0145—0146 - 'LE PETIT VILATTE' : ZL-0089—0091—0094—0143—0156—0157—0158—0159 - 'CHAMP CARRE' : ZL-0155 - '9002 IMP DU PETIT VILATTE' : ZL-0092
Cmne de Saint-Andelain (58) Biens loués - 24 a 95 ca 'CHAR DONNET' : BB-0014
Cmne de Bouhy (58) 5 ha 58 a 80 ca 'VALLEE DE SAINT PELERIN' : ZK-0311
Cmne de Dampierre-sous-Bouhy (58) 18 ha 60 a 54 ca 'LE TAILLIS D EN BAS' : F-0757 - 'LE JARDIN' : F-0715—0716 - 'LE BOUCHY' : F-0694 - 'LES GRANDES CHAINEES' : F-0828 - 'LES CHAMPS GIGOT' : ZK-0129—0130 - 'LA BOUMIENNE' : ZK-0003 - 'LES COQUES' : ZL-0046 - 'LES FEUILLIS' : ZL-0009—0080 - 'LA PETITE CHAINEE' : ZL-0079
Biens à louer par intermédiation locative :
Cmne de Luzy (58) 143 ha 86 a 20 ca 'BRULE DE MANGY' : C-0289—0290—0291—0292—0293 - 'MANGY' : C-0337—0338 - 'LES CHAMBONS' : C-0130—0131—0132—0133—0134—0135—0240—0241—0242—0243—0568 - 'LE DORE' : C-0136 - 'PRE HUILLON' : C-0263—0264—0265 - 'CHAMPS D ANON' : C-0228—0229—0232—0234—0235—0236—0237—0238 - 'LE GRAND PRE' : C-0349—0350 - 'LES DORES' : C-0267 - 'LA CAMPAGNE' : C-0224—0226—0227 - 'LA GARENNE' : C-0269 - 'LA MONTAGNE' : C-0274—0275—0276 - 'LES BRULES' : C-0393 - 'CHAMP PRAT' : C-0244—0245—0590 - '0851 RTE DES AVENIERES' : C-0239 - 'PRE RENAULT' : C-0128—0958 - 'LE PATRONEUF' : C-0277—0278—0279 - 'MONTEUILLON' : C-0953 - 'LES AVENIERES' : C-0280 - 'LE GRAND CHAMP' : C-0283—0284 - 'LA PRAT' : C-0129 - '0855 RTE DES AVENIERES' : C-0607 - 'LA ROMPE' : C-0125—0126 - 'LES REVERDIOTS' : C-0251 - 'PRE DU CREUX' : C-0348
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/11/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015842

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BENIFAB

En liquidation au capital de 1 000 €
Siège social
28 rue du Donjon
58000 NEVERS
RCS NEVERS 819 798 778

L'assemblée d'associés du 11/10/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Monsieur SANCHEZ Fabrice, demeurant 4 rue de l'Église, 58140 EMPURY de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 11/10/2024.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce NEVERS.
Sanchez Fabrice

AL24015826

DISSOLUTION

PHILALEX EXPERTISE

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 32 Rue Léon Blum
58640 VARENNES VAUZELLES
900 227 091 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30/09/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Philippe BOUVEAU demeurant 32 Rue Léon Blum, 58640 VARENNES-VAUZELLES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 32 Rue Léon Blum 58640 VARENNES-VAUZELLES adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24015832

// CONSTITUTION

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

PHOTO LOISON
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 route du Moulin Neuf Lieudit - Les Pompons, 58230 ST AGNAN
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST AGNAN du 09.10.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PHOTO LOISON
Siège : 16 route du Moulin Neuf, Lieudit - Les Pompons - 58230 ST AGNAN
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production et la vente d'électricité obtenue par énergie solaire photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Flavien LOISON, demeurant 16 route du Moulin Neuf, Lieudit - Les Pompons - 58230 ST AGNAN,
Directeur général :
Monsieur Michel LOISON, 16 route du Moulin Neuf, Lieudit - Les Pompons - 58230 ST AGNAN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24015797

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

FJZ
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
7 Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
RCS NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DECIZE du 09.10.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Sigle : L'imprévue
Dénomination : FJZ
Siège : 7 Place du Champ de Foire, 58300 DECIZE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La restauration et plus particulièrement l'activité de café, bar et snack.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Madame Jeanne ZORHARI, demeurant 4 Route des Taupes, 58300 DEVAY
Directeur général :
Monsieur Florent MICHOT, demeurant 4 Route des Taupes 58300 DEVAY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24015802

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/10/2024, il a été constitué une SARL dénommée: PLITAPIZZ
Objet social : l'exploitation de toute activité de restauration proposant principalement des repas ou plats à emporter ou à livrer.
Siège social : 749, rue des Marronniers - 58240 LIVRY
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Lucas DEFOSSE demeurant 7, rue du Mûrier, 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL24015818

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 8.10.2024 l'associé unique de la SARL SEB LACOUR T.P., au capital de 5.000 €, siège social à LINDRY (89240) 9, rue de Chazelles, 508 023 538 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social à compter du même jour.
SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION
PUBLIEE : LINDRY (89240) 9, rue de Chazelles
NOUVELLE MENTION : LINDRY (89240) 5, rue des Grands Champs - Le Bréau.

AL24015775

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

PROFIL INDUSTRIE

SASU
Au capital social de 606000 Euros
Siège social
3 rue Paul Painlevé
89400 MIGENNES
RCS SENS 509 064 556

Le 23/09/2024, L'associée unique a nommé Emmanuel LARONZE, demeurant 59Rue du Tartre, 89550 HERY, Président en remplacement de Serge BLOUET démissionnaire. L'associée unique a également désigné, à la même date, en qualité de directeur général, Laurent THOUVIOT, demeurant 3 Rue des Prés Verts, 89113 CHARBUY
Pour avis

AL24015778

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

COMMISSAIRE AUX COMPTES

45 INTERIM

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 100.000€
Siège social
6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 794 721 597

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 20 juin 2024, le mandat de la société « AUCAP AUDIT « en qualité de commissaire aux comptes, venu à échéance lors de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2023, n'a pas été renouvelé. Mention en sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.
Pour insertion
Maître Pierre GUILLET
Avocat spécialement mandaté

AL24015779

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SENOSTORES

SARL au capital de 162 000 €
Siège social
185 Avenue de Sénigallia
89100 SENS
418 122 206 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Pierre RIVARD, demeurant 4 Rue de la Ballastière 89100 SAINT-CLEMENT, pour une durée illimitée à compter du 30/09/2024.
Pour avis
La Gérance

AL24015789

LDS GROUPE

TRANSFORMATION

SOCIETE CIVILE COLBOIS ET FILLES

Société civile
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social
69 Grande Rue
89530 CHITRY
852 663 418 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 1er octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour,sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.Le capital reste fixé à la somme de 3 000 euros,divisé en 300 parts sociales de 10 euros chacune.Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Dénomination :
Ancienne mention : SOCIETE CIVILE COLBOIS ET FILLES
Nouvelle mention : COLBOIS ET FILLES
Objet :
Ancienne mention : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société
Nouvelle mention : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, la location d'appartements ou de maisons meublés ou non meublés au mois ou à l'année, la location meublée touristique de courte durée de biens immobiliers avec ou sans prestations para hôtelières(nettoyage des locaux, fourniture de linge de maison, accueil de la clientèle, petit-déjeuner),toutes prestations oenotouristiques,éventuellement l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire et leur revente.
Dirigeants :
Ancienne mention :
Gérants : Monsieur Benjamin COLBOIS et Madame Carine VARET demeurant ensemble 29 route de Vaux 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE
Nouvelle mention :
Gérant : Monsieur Benjamin COLBOIS 29 route de Vaux 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24015792

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 10/09/2024, la Présidente de la société par actions simplifiée KERKRI, capital : 6500 €, siège social 9 rue du 8 mai 1945 à SENS (89100), 830 235 792 RCS SENS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 9 avenue du 8 Mai 1945, 89100 SENS au 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS à compter du 10 septembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24015806

MODIFICATIONS DES STATUTS

ETC AUDIT

SARL au capital de 225 000€
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
493 539 944 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AGE en date du 27/09/2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 225 000 euros à 210 450 euros, et ont pris la acte de la modification de le gérance de la société :
Madame Audrey LECOUET (partante)
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Les cogérants

AL24015815

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CCS

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
12 rue du gabon 75012 Paris
821 012 838 RCS de Paris

L'AGE du 01/10/2024 a décidé de transférer le siège social 34 Rue du Bourg Voisin 21140 Semur-en-Auxois, à compter du 01/10/2024.
Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL24015817

TRANSFORMATION

LHLC PRESSE

S.A.R.L. au capital de 19.500 Euros
Siège social
97 TER RUE CARNOT
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
R.C.S : SENS 503351561

Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 2024 l'assemblée générale extraordinaire a décidé :
La transformation de la société LHLC PRESSE en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination L'objet de la Société, sa durée, son siège social, le montant du capital social et la date de clôture de l'exercice demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme
La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée.
Administration et Direction
Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par :
Monsieur DENIZE Laurent-gérant demeurant 97 Rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Sous sa nouvelle forme, la Société est présidée par :
Monsieur DENIZE Laurent-gérant demeurant 97 Rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Pour avis

AL24015843

MODIFICATION DU CAPITAL

GFA DE LA VOIE ROMAINE
Groupement foncier agricole au capital de 224.000 €
Siège social : 9 Voie Romaine 89230 MONTIGNY LA RESLE
RCS AUXERRE 824.887.863
Aux termes d'un acte reçu par Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY le 10 septembre 2024, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 75.000 € par apport en numéraire pour le porter à 299.000 €.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, le gérant.

AL24015847

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement en date du 01/10/2024,enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 03/10/2024, dossier 2024 00032357, référence8904P01 2024 A 01340, M. Thierry PRAT,demeurant 18 Avenue du Chevalier d'Eon, 89700 TONNERRE, A CEDE à la Société PRAT CONFORT SERVICES, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 14 rue du Cottage 89700 TONNERRE,immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 933478 430 RCS AUXERRE, représentée par M.Thierry PRAT, un fonds de commerce de travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, connu sous l'enseigne de PRAT CONFORT SERVICES, sis et exploité à TONNERRE (Yonne), 14 rue du Cottage,moyennant le prix de 508 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/10/2024. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB, Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL24015798

// VENTE AUX ENCHÈRES

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
S.C.P. D'AVOCATS INTER-BARREAUX
AUXERRE & SENS
1, Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Email : a.pages@avocats-vignet.fr
Tel : 03.86.52.60.00

VENTE AUX ENCHÈRES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SENS
siégeant au Palais de Justice
de SENS,
1 rue du Palais de Justice
LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024
à 11 HEURES

Commune de FLEURY-LA-VALLÉE (Yonne) :
Une MAISON sise 75 Grande Rue comprenant : au rez-de-chaussée : une salle-à-manger, une cuisine, une chambre, salle d'eau, wc, une pièce,
à l'étage : une chambre, un grenier,
au fond de la cour : atelier, grenier au-dessus, puits dans la cour,
Le tout cadastré section AC n° 224 lieudit « 75 Grande Rue » pour 08 ares 62 centiares.
MISE À PRIX: 90.000 €
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : **3 000 euros (par chèque de banque)**
VISITE LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 de 11 à 12 heures
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de SENS ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de SENS.
Signé : Nicolas DEILLER

AL24015566

// DIVERS

YNOVAE
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social
3 allée de Passy
89510 VERON
RCS SENS 775 718 463

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION

Les adhérents de la Coopérative YNOVAE sont convoqués en Assemblées de Section afin d'élire des délégués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire qui auront à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.
Calendrier des Assemblées de Section 2024 :
• Pour la ZONE NORD, le mercredi 13 novembre 2024 à 9h00, salle des fêtes de VILLEPERROT – 1, rue Abreuvoir – 89140 VILLEPERROT.
• Pour la ZONE EST, le jeudi 14 novembre 2024 à 9h00, salle des fêtes de LIGNY LE CHATEL – 8, rue du Château – 89144 LIGNY LE CHATEL.
• Pour la ZONE OUEST, le vendredi 15 novembre 2024 à 9h00, salle des fêtes de CHAMVRES – Rue de Joigny – 89300 CHAMVRES.
Ordre du jour des Assemblées de Section :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2023.
· Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 13 décembre 2024 dont la convocation est ci-dessous.
· Élection des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) aux Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 13 décembre 2024.
· Questions diverses.
Convocation aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire qui auront lieu le vendredi 13 décembre à 13h30 chez UTOPIA - 8 Les Etangs de Saint-Ange – 89400 BUSSY-EN-OTHE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 8 décembre 2023.
· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023-2024 et sur la gestion du Groupe YNOVAE.
· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2024.
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés.
· Approbation des comptes.
· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
· Quitus aux Administrateurs.
· Affectation du résultat de l'exercice 2023-2024.
· Affectation des réserves obligatoires.
· Affectation de l'excédent net répartissable.
· Constatation de la variation du Capital Social.
· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.
· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs.
· Fixation du budget formation des administrateurs.
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
· Modification de l'objet de la coopérative.
· Modification corrélative de l'article 3 des statuts.
· Modification de la constitution du capital social.
· Modification corrélative de l'article 14 des statuts.
· Pouvoirs en vue des formalités.
Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social : des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Laurent PONCET

AL24015855

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

LAURE Virginie

Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
EN ROUE LIBRE SARL Liquidation Judiciaire du 05/10/202182-84, rue d'Alsace Lorraine - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales

ANNONCES LÉGALES

a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 9 octobre 2024.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis
Le Mandataire Judiciaire

AL24015794

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CABINET PARAMEDICAL DE L'HOTEL DE VILLE
Société civile en liquidation
Au capital de 1 204,45 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue de l'Hôtel de Ville
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
402 272 348 RCS SENS

L'AG réunie le 26/09/2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Isabelle DELION, demeurant 15 Rue des Maréchaux89150 ST VALERIEN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 15/01/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS,en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015604

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VIT1CHAUFFEUR
SASU société en liquidation
Capital social : 200 euros
Siège social
4 Rue des Senons
89000AUXERRE
811996461 RCS d'Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 4 octobre2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean-Luc MARCHAND demeurant 4 Rue des Senons, 89000 Auxerre et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL24015772

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOLEINES
SARL unipersonnelle
au capital de 1000 €
Siège Social
6 allée de Sevry Soleines le Haut
89290 VENOY
491140562 RCS de AUXERRE

L'associé unique, en date du 10/09/2024, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 10/09/2024.
M. GARTEMANN Gaëtan 6 Allée de Sevry Soleines le Haut 89290 VENOY a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE.

AL24015781

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 30/09/2024 de la SOCIETE CIVILE DE MOYENS LIMOGES - JACQUELIN - SCM LIMOGES - JACQUELIN, au capital de 16 769,39 €, dont le siège social est au 21, rue Sylvain Dupêchez, 89100 SENS, 423 589 423 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé comme liquidateur Mr Bruno JACQUELIN, domicilié au 28 bis, rue Gaston Perrot, 89100 SENS.
Le siège de liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL24015811

FIDUCIAL SOFIRAL
Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

STAR-TECH PHONE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège
8 AVENUE DU 8 MAI 1945
CENTRE COMMERCIAL LES CHAMPS PLAISANTS
89100 SENS
Siège de liquidation
3 rue Maxime COURTIS
89100 SENS
922 630 181 RCS SENS

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 8 août 2024 la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Nourddine FRITE demeurant 3 rue Maxime COURTIS89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 rue Maxime COURTIS 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015822

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SASU GEANTOT PASCAL MOTOCULTURE
SASU au capital de 8 000 €
Siège social
FERME DU VAL SAINT NICOLAS
89700 TONNERRE
813 075 983 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 11/10/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/10/2024, et sa mise en liquidation.A été nommé Liquidateur M. Pascal GEANTOT demeurant FERME DU VAL SAINT NICOLAS, 89700 TONNERRE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé FERME DU VAL SAINT NICOLAS 89700 TONNERRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et,actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24015824

DISSOLUTION

GM SYSTEMS
SARL au capital de 8000 €
Siège social
8 LES CORNUS
89116 Précy-sur-Vrin
447 962 432 RCS de Sens

L'AGE du 02/09/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. MULLIER Guy, demeurant 8 LES CORNUS 89116 Précy-sur-Vrin, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens.

AL24015825

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SB
SASU au capital de 1000 €
Siège Social
12 RUE ROUGEMONT
89700 TONNERRE
981338239 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/08/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. SAID OUAICH FAIZ 12 RUE ROUGEMONT 89700 TONNERRE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/08/2024
Radiation au RCS de AUXERRE

AL24015829

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SB
SASU au capital de 1000 €
Siège Social
12 RUE ROUGEMONT
89700 TONNERRE
981338239 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/08/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/08/2024. M. SAID OUAICH FAIZ 12 RUE ROUGEMONT 89700 TONNERRE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL24015830

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MPFSCI
Au capital de 2000 €
Siège social
6 IMPASSE DU STADE
89116 La Celle-Saint-Cyr3
808 327 548 RCS de Sens

L'AGO du 01/09/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BERINGER Philippe, demeurant 6, impasse du stade 89116 La Celle-Saint-Cyr pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/09/2024.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Radiation au RCS de Sens

AL24015833

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

JOIGNY OPTIQUE
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 41 000 euros
Siège social
Centre Commercial Leclerc
Les Latteux
89400 MIGENNES
Siège de liquidation
14 Rue d'Epizy
89300 JOIGNY
344 272 414 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Isabelle DUPECHEZ, demeurant 14 Rue d'Epizy 89300 JOIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 14 Rue d'Epizy 89300 JOIGNY.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24015846

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 19/09/2024, il a été constitué une SASU dénommée:
Kamaya consulting
Objet: Expertise en data ingénierie E commerce
Capital: 1 000 €
Siège social: Centre d'Affaires EURIPOLE ZI des Vauguilettes III, 17 rue de Sancey 89100 SENS
Durée: 99 ans
Président: M. Marouane OULABASS dt 47 avenue de la Chesnaie 95220 HERBLAY SUR SEINE
Assemblées et vote: Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix
Agrément: toutes cessions agréées aux 3/4 des votes
Immatriculation au RCS de SENS

AL24015529

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 03/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI.
Dénomination sociale : DES MARAIS.
Siège social : 91 Rue Victor Guichard, 89100 SENS.
Objet social : -l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction, - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail,…), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Corinne CORBERON demeurant 91 Rue Victor Guichard 89100 SENS. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément, des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL24015727

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître Emilie BERARDO notaire à MALIGNY le 3 octobre 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI DU NOYER
Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
Siège social : Le Petit Béru 89700 TONNERRE
Capital : 300 €
Gérance : Mr Jean Rémi Daniel Noël ROUYER demeurant Le Petit Béru 89700 TONNERRE, Mme Fabienne Amanda GRZEZALKOWSKI demeurant Le Petit Béru 89700 TONNERRE, Mlle Alice Clémence Maud ROUYER, demeurant Le Petit Béru 89700 TONNERRE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, le gérant

AL24015788

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MONTACHER-VILLEGARDINdu 1er octobre 2024, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA GENEST CHRISTOPHE
Siège : 2 Les Entonnoirs 89150 MONTACHER VILLEGARDIN
Durée : 99 ans
Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural
Capital : 1 000 euros, constitué d'apports en numéraire
Gérance : M. Christophe Genest, demeurant 2 Les Entonnoirs 89150MONTACHER-VILLEGARDIN a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée
Cession de parts : Toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés
POUR AVIS
La gérance

AL24015790

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/10/24 à Courlon Sur Yonne (89140), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : SASU
DENOMINATION : JLB SOLUTIONS
CAPITAL : 2 500 €
SIEGE SOCIAL : 8 rue Charles Mazières – 89140 COURLON SUR YONNE
OBJET :Audit, conseil, service et mise en place de solution pour l'habitat et les espaces verts. Petits travaux de bricolage dit « homme toutes mains «, jardinage, y compris les travaux de débroussaillage, l'entretien de la maison et les travaux ménagers. Prestations diverses dans les domaines du commerce et des activités liées au paysage et à l'agricole. La collecte et la livraison à domicile, les soins et les promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage. La maintenance, l'entretien et la vigilance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire. Services aux professionnels et aux autres particuliers. Formations. Et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
AGREMENT : Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT DE LA SOCIETE : M. LE BLEVEC Jonathan demeurant au 8 rue Charles Mazières – 89140 COURLON SUR YONNE
IMMATRICULATION au RCS de SENS

AL24015791

FIDUCIAL SOFIRAL
Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 9 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : TAXIS ANGELE
Siège social : Parc d'activités porte d'Avallon, 89200 AVALLON
Objet social : L'activité de transports et notamment le transport de voyageurs et de malade assis par taxis, le transport scolaire, le transport de colis et la messagerie, le transport public routier de personne au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places ou d'un véhicule de taxi.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance :
Madame Cécile MOFFRONT, demeurant 3 route d'Ortona Dei Marsi, 89200 SAUVIGNY LE BOIS - Monsieur Dylan ROBERT, demeurant 1 rue du Pré Gaumont - GENOUILLY, 89200 PROVENCY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24015813

SELARL SYLVIE LELIEVRE, Notaires et Conseils

AVIS DE CONSTITUTION

SCI MALAN
Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89) le 8 octobre 2024.
Dénomination : SCI MALAN
Forme : Société civile immobilière
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Durée de la société : 99 année(s)
Capital social fixe : 1500,00 euros
Siège social : 4 rue du Bourg Moreau, 89200Thory
Gérant : Madame Angélique LE STANG, demeurant 4 rue du Bourg Moreau, 89200 Thory
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis
Le Notaire

AL24015816

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/10/2024 il a été constitué une SAS dénommée :
ROUYER ENERGIES
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 1 Route de Vezinnes 89700 DANNEMOINE
Objet : - Production d'électricité par l'exploitation des installations de production d'électricité d'origine thermique, nucléaire, hydroélectrique, par turbine gaz, par centrale diesel, à partir d'autres sources d'énergie renouvelables, maintenance industrielle électromécanique, dépannage industriel et électrotechnique, réalisation d'installation électrique,transport et chargement de petits volumes inférieur à 3,5 tonnes.
Président : M. Maxime ROUYER demeurant 5 Route de Charrey - 10130 MAROLLES-SOUS-LIGNIERES, pour une durée indéterminée
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'Auxerre.

AL24015820

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/10/2024, il a été constitué une SASU Dénomination :
PSV
Siège Social : 12 RUE ROUGEMONT 89700 TONNERRE
Capital : 1000 €
Objet social : PRESTATIONS DE SERVICES VITICOLES ET AGRICOLES
Durée : 99 ans
Président : M. SBAI SAID 12 RUE ROUGEMONT 89700 TONNERRE
Cession d'actions : La cession des actions sociales doit être constatée par écrit.
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24015831

Regardez-nous sur YouTube

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 septembre 2024, à GRENOBLE.
Dénomination : SARL POG CONSULTANT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 20 Route d'Avallon, Hameau de Montmardelin, 89630 St Germain des Champs.
Objet : Toutes opérations de formation, conseil,audit, coaching, recrutement, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales,l'organisation de rencontre consacrées à la formation et l'animation de groupes.
Durée de la société : 60 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Pierre-Olivier GUYARD,-demeurant 20 Route d'Avallon, Hameau de Montmardelin, 89630 St Germain des Champs
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis
Le Gérant

AL24015836

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 14 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MEDICAL SERVICE 89
Nom commercial : RESPI'SANTÉ
Siège : 8 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Achat, vente et location de matériel médical et paramédical, de mobilier et de fournitures spécialisées en relation avec le domaine médical,de matériel de poids et mesures, de vêtements et d'accessoires
Prestations de services en lien avec les activités ci-dessus.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Mansoure RABOUH, demeurant 16 Rue de Venoy – Laborde – 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24015844

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42





ÉQUIPEMENT

// CONTENTION ANIMALE

21

Le dispositif Bov'Adapt primé au Sommet de l'Élevage

Bov'Adapt, une cage de contention innovante développée et fabriquée en Côte-d'Or a reçu un Sommet d'Or lors du dernier Sommet de l'Élevage. Nous vous avions parlé de cet outil en mai dernier mais depuis, il a connu quelques évolutions.

C'est la ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire, qui est la première cliente : le premier exemplaire de la cage de contention innovante Bov'Adapt, conçue, développée et fabriquée en Côte-d'Or [1] a été vendu à cette structure par laquelle de nombreux acteurs de l'élevage passent chaque année. Ce sera donc pour cet outil à la fois une vitrine et un lieu de validation des solutions proposées et de retour d'expérience. Terres de Bourgogne vous avait présenté la cage Bov'Adapt dans son numéro du 31 mai *(TDB n° 1785)*. Développée à la coopérative Feder de Venarey-Les Laumes, elle se veut la traduction concrète de la prise en compte d'un mieux-être pour les animaux et d'une amélioration des conditions de travail pour les personnels opérant dans les centres de rassemblement et d'allotement du bétail. Cet outil innovant a connu une belle mise en lumière à l'occasion du dernier Sommet de l'Élevage, près de Clermont-Ferrand : le 2 octobre, Bov'Adapt a reçu un Sommet d'Or.



La cage de contention Bov'Adapt a fait l'objet d'une présentation spécifique lors du Sommet de l'Elevage. Son premier exemplaire vendu va rejoindre la ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire.



Le dispositif a reçu un Sommet d'Or lors du dernier Sommet de l'Elevage.

Moins imposante

C'était l'occasion de refaire un point sur une solution technologique, conçue dans le cadre d'un Partenariat européen pour l'innovation (PEI) nommé Contention animale garantie ergonomique et sécurisée (Cages), qui ne cesse d'évoluer, prenant en compte les remarques faites à son encontre. Barbara Ducreux, responsable du projet Bov'Adapt au sein de l'Institut de l'Élevage (Idele), revient sur les modifications dont la cage a fait l'objet ces quatre derniers mois : *« La cage présentée en mai était un premier prototype. Celle qui était au Sommet de l'Élevage est beaucoup moins imposante. Nous avons simplifié des choses afin qu'elle soit moins haute et moins lourde »*. Mais les modifications ne se sont pas limitées à cet aspect : *« nous avons modifié une paroi latérale dont le mouvement pouvait éventuellement coincer la patte d'un animal. Plus globalement, nos améliorations ont pour but de renforcer la sécurité et le bien-être animal. La cage présentée au Sommet est quand même véritablement aboutie. Celles qui seront produites par la suite pourront bénéficier de modifications, mais plus mineures »*.

Berty Robert

(1) Ce projet a mobilisé de nombreux partenaires : l'entreprise Sasu Baudot, l'Idele, l'université Clermont Auvergne, les MSA de Bourgogne et de Franche-Comté, le pôle d'innovations agroécologiques Agronov, la Coopération agricole, la Fédération des commerçants en bestiaux, la coopérative Feder, l'entreprise Coppeau Nicolas Mécano Soudure (CNMS), Interbev et la Caisse nationale d'assurance maladie.

// MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

21

CNMS innove sur les blocs de sel

Au dernier Sommet de l'Élevage, Nicolas Coppeaux, fabricant côte-d'orien de matériel dédié au secteur, présentait deux nouveautés destinées à mieux protéger les blocs de sel qu'apprécient les bovins.

À travers sa société Coppeaux Nicolas Mécano Soudure (CNMS) basée à Bard-lès-Époisses, dans l'ouest de la Côte-d'Or, Nicolas Coppeaux, par ailleurs éleveur, a été partie prenante de la concrétisation du projet Bov'Adapt *(voir article ci-dessus)* : c'est lui qui a fabriqué cette cage de contention innovante. Mais sa présence au dernier Sommet de l'Élevage, près de Clermont-Ferrand, lui permettait aussi de présenter sa gamme d'équipements pour l'élevage et notamment de mettre en lumière deux nouveautés de sa conception. La première, c'est le Support bloc à lécher : un dispositif conçu cette année et qui permet de mettre les blocs de sel à lécher pour les bovins à l'abri de salissures ou d'éventuels risques de propagation de problèmes sanitaires pour les animaux.

Éviter le parasitisme

« Ce support qu'on peut planter dans le sol, explique Nicolas Coppeaux, *permet d'éviter le parasitisme lié aux défections au pied des pierres à sel. Il permet aussi que ces pierres à sel soient consommées en totalité. Ce dispositif existe en deux versions : une en système prairie, à planter dans le sol, l'autre en système pour bâtiment, qui peut être fixé sur une barrière ou un côté de râtelier. Ça répond à une demande des Groupements de défense sanitaire (GDS) face à la menace de la tuberculose bovine. La pierre à sel se trouve rehaussée afin d'éviter tout contact avec la petite faune sauvage »*. Le bloc de sel se trouve ainsi mieux isolé tout en restant accessible aux animaux. CNMS a l'habitude d'innover : c'est aussi cette entreprise qui a conçu un bac à eau multi-espèces, avec une partie basse et une partie haute, permettant aux moutons ou aux veaux de s'abreuver au même point que les gros bovins. Les nouveaux Support bloc à lécher sont mis sur le marché au prix de 250 euros HT pour le système prairie et 150 euros HT pour le système bâtiment.

Berty Robert



Nicolas Coppeaux présentait au Sommet de l'Elevage son dispositif de Support pour bloc de sel, en version prairie...



...Et dans sa version pour bâtiment d'élevage.

// ALIMENTATION

La drêche de brasserie, un coproduit aux multiples vertus

Longtemps restée un poids pour les brasseurs, la drêche, coproduit issu du premier brassage de la bière, est désormais l'apanage de nombreuses entreprises qui valorisent ses bienfaits, en alimentation humaine comme animale.



Maltivor

Lola et Gabrielle, fondatrices de Maltivor.

« La drêche est un produit riche en protéines, qui permet notamment de diversifier les apports en alimentation animale », assure Maryline Jullien, conseillère en élevage laitier chez Margaron, collecteur et distributeur de coproduits pour l'alimentation animale.

Tout est bon dans la bière

Après brassage de l'orge maltée, c'est un moût liquide et sucré qui sera ensuite fermenté pour créer la bière. Ainsi, à l'issue du premier brassage, les drêches enveloppant les grains d'orge contiennent des restes d'amidon et des protéines non extraites lors du processus. Le produit final est donc très humide, de couleur jaune à brune selon la bière brassée à l'origine, et porte avec lui une odeur de pain frais, particulièrement appétent pour les animaux. *«En ce qui concerne les bovins, notamment en production laitière, la drêche est un produit très appétent et même lactogène, qui permet donc de favoriser la production. »* Un coproduit qui a de quoi plaire, et qui séduit de plus en plus au cours des dernières années, notamment avec l'augmentation du coût des protéines végétales. *« Cela permet aussi de faire des économies sur le soja ou le colza, puisque la drêche est de moitié moins chère »*, précise Maryline Jullien. Un indicateur qui varie chaque année, puisque les cours du colza et du soja évoluent d'une année à l'autre. Cette dernière conseille par ailleurs aux éleveurs d'utiliser la drêche en complément, doublée par un apport en colza ou en soja, pour un bon rendement. Si la drêche de brasserie a la cote auprès de certains éleveurs, elle représente tout de même un grand frein quant à son stockage. Fabrice Giraudet, éleveur de vaches laitières à Saint-Martin-le-Châtel (Ain), utilise des drêches depuis quelques mois, afin de compenser un manque d'orge cette année. Un produit qu'il affectionne pour ses bêtes, mais difficile à conditionner. *« C'est un produit très humide, que je stocke pour un mois et demi. Je le couvre dans un silo classique mais si elle est trop humide, elle reste difficilement stable… il ne faut pas la stocker trop longtemps pour éviter qu'elle perde de sa valeur»*, explique l'éleveur. Mais malgré cette difficulté de stockage, le coproduit, longtemps considéré comme un sous-produit, est désormais au cœur d'une économie circulaire et de nombreux développements de son utilisation.



La drêche est un produit riche en protéines, qui permet notamment de diversifier les apports en alimentation animale.



Maltivor

Maltivor recycle des drêches en farine pour l'alimentation humaine.

La drêche en alimentation humaine

La drêche de brasserie a plusieurs cordes à son arc, puisqu'elle est aussi de plus en plus prisée par des entreprises qui ont à cœur de la valoriser en alimentation humaine. C'est le cas de Maltivor, créée par Lola Bonin en 2018. Sa présidente, Laetitia Gutton, fait partie de l'aventure depuis un an. *« La créatrice souhaitait valoriser cette ressource alimentaire qui se retrouvait, en général, à la poubelle. Dans une idée d'économie circulaire, elle voulait que ce coproduit, issu de la bière, destinée à l'homme, puisse se réintégrer dans l'alimentation humaine »*, explique la présidente. Rejointe par une ingénieure agronome, Gabrielle, elles travaillent ensemble sur la stabilisation de cette matière afin qu'elle soit goûteuse et intéressante d'un point de vue nutritionnel : jusqu'à créer de la farine de drêches. *« Nous avons aujourd'hui une unité de production au sud de Lyon. Nous collectons les drêches auprès de brasseurs dans un rayon de 50 km, puis les traitons le plus rapidement possible»*, explique-t-elle. Une fois la matière récupérée, elle contient 80 % d'eau. Maltivor a donc mis en place un procédé de traitement afin de retirer l'eau contenue (à l'aide de séchoirs prévus à cet effet), puis sécher les drêches avant de les broyer pour les réduire en farine. *« Nous passons de 80 % d'humidité lorsque nous la récupérons en sortie de cuve, à 10 % après séchage »*. À l'issue de ce procédé, les grains éclatés deviennent une farine fine, déclinable par couleur et par saveur, autant qu'il existe de couleurs de bières et de malts différents. *« Pour faire simple, il existe trop catégories : la blonde, l'ambrée et la brune. Nous avons ainsi créé des gammes sur la diversité des goûts et des couleurs qu'offre la matière première»*. Et au-delà de ses jolies couleurs et de sa bonne odeur, la drêche est aussi reconnue pour ses propriétés nutritionnelles : riche en fibres et en protéines, en minéraux, en antioxydants… *« Ce sont tous les nutriments de l'orge ou de la céréale de départ qui se retrouvent concentrés. Les glucides sont plus bas, puisque l'amidon est hydrolysé pour servir de base de fermentation pour la bière. Nous avons donc un produit qui est même plus intéressant nutritionnellement que la céréale de départ »*, explique Laetitia Gutton. Comparée au blé, la drêche compte 10 à 12 fois plus de fibres et deux à trois fois plus de protéines. Maltivor est aujourd'hui en partenariat avec une dizaine de brasseurs de la région lyonnaise : l'entreprise souhaite s'agrandir et multiplier ses partenariats pour suivre la demande en farine de drêche, utilisée par les particuliers autant que par certains professionnels, industriels ou artisans.

Charlotte Bayon

Ninkazi / *«Cela nous permet de valoriser 90% de nos déchets»*



Ninkasi

Pour David Hubert, directeur industriel de la brasserie-distillerie artisanale Ninkasi (Rhône), la valorisation de la drêche de brasserie est une aubaine pour les brasseurs. Ninkasi revend historiquement des drêches aux agriculteurs de la région lyonnaise. Ces résidus de malt ont encombré pendant longtemps les brasseurs, jusqu'à ce que leur blason soit redoré. Depuis l'existence de la brasserie Ninkasi, dont la bière est devenue un produit phare de la culture lyonnaise, les drêches étaient livrées aux agriculteurs alentours. Depuis une année, c'est le collecteur Margaron qui récupère les drêches pour les livrer ensuite.

***« C'est un déchet que nous sommes obligé de traiter. Si nous n'avions pas choisi la filière animale, nous aurions dû passer par des entreprises qui gèrent les déchets verts, les biodéchets, ce qui est un coût très important,* explique David Hubert. *Et puisque Ninkasi produit de gros volumes de bière, et donc de drêches, il était plus aisé d'opter pour une filière gourmande en besoins. Cela nous permet aussi de valoriser un peu nos drêches, à 30 € la tonne environ. »* À condition que la drêche n'excède pas les 80 % d'humidité, au risque d'être déclassée ou invendable.**

Charlotte Bayon

OXYGÈNE

// FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON

Du Nippon et du bon !

Elle ouvrira ses portes le 31 octobre et durera jusqu'au 11 novembre. La Foire gastronomique de Dijon dévoile son programme dans lequel figurent quelques nouveautés. L'invité d'honneur est le Japon.

Pour la première fois, l'an dernier, la Foire gastronomique de Dijon, rendez-vous annuel quasi patrimonial de la capitale de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se présentait sous un jour nouveau, sous la houlette d'un nouvel organisateur, Dijon Bourgogne Events. L'édition 2024, qui durera du 31 octobre au 11 novembre, a levé un coin du rideau sur son programme, à l'occasion d'une conférence de presse, le 30 septembre. L'occasion, déjà, de tirer un bilan de l'édition précédente, avec près de 154 000 visiteurs enregistrés et également de préciser que le Conseil départemental de la Côte-d'Or a fait son entrée au capital de Dijon Bourgogne Events. La foire 2024 va s'étaler sur douze jours avec six nocturnes, soit une de plus que l'an dernier. Environ 400 exposants sont annoncés, dont 20 % seront des nouveaux. 250 animations ponctueront ces douze jours.

Saké, shochu et umeshu

On dénombrera aussi deux journées spéciales : l'une consacrée aux seniors (le 6 novembre) et l'autre, à la gastronomie responsable, ponctuée de démonstrations de cuisine (le 9 novembre). Chaque année, un pays ou une région du monde sont mis à l'honneur. Cette année, ce sera les deux avec, d'un côté, le Japon, invité d'honneur du village international, et plus particulièrement ses provinces d'Hiroshima, Nagazaki et Kumamoto. Pour vos papilles : des spécialités culinaires et différentes sortes de saké, shochu et umeshu (plus de 2000 bouteilles seront proposées à la dégustation) et des encens raffinés, de la vaisselle artisanale, un restaurant japonais éphémère (le Jinchan Shokudo) et des démonstrations et dégustations avec les chefs Kenta Oura et Keigo Kimura (du restaurant dijonnais L'Aspérule), et la spécialiste culinaire Kanako Myazaki. Mais les visiteurs pourront aussi découvrir la Polynésie, représentée par l'Association Pacifique France, née en 2020 avec l'envie de rassembler les professionnels, associations et artistes qui gravitent autour des cultures des îles du Pacifique. Dans ce cadre, les visiteurs pourront découvrir un village de Tahiti. Chaque jour seront présents une quinzaine d'exposants-artisans, un traiteur traditionnel, trois tatoueurs, un espace bar à cocktails de Tahiti, un espace voyage, des ateliers culturels-culinaires-artistiques ainsi qu'une scène animée. Vous pourrez vous initier au tressage de couronnes de fleurs, savourer un poisson à la tahitienne, respirer l'odeur du Monoï ou vous initier à la danse tahitienne.

La ferme de Côte-d'Or bien présente

Au-delà de ce dépaysement garanti, les valeurs sûres de la Côte-d'Or seront bien présentes, avec, comme de coutume, la présence de la Ferme Côte-d'Or, organisée par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, du 7 au 10 novembre, (chaque année, elle attire plus de 10 000 visiteurs). Toutes les productions du département seront représentées avec près de 50 animaux et 40 races différentes. Au chapitre des nouveautés, il faut signaler que l'allée principale du Hall 1 conduisant vers la table de Lucullus sera désormais baptisée Allée des Épicuriens et accueillera des acteurs économiques et institutionnels locaux. On y trouvera les stands du Conseil départemental et celui de Dijon Métropole dans un espace axé 100 % gastronomie et vin avec des restaurants vignerons et des brasseurs de la métropole qui pourront vendre aux visiteurs, la distribution de livret de recettes, un atelier moutarde, un concours de gougères…, le stand de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, celui du collectif Savourez la Bourgogne porté par Dijon Céréales regroupant de belles entreprises qui font rayonner notre territoire : Mulot et Petitjean, Les Salaisons dijonnaises, la Fromagerie Delin et bien d'autres encore. Le pôle de compétitivité régional Vitagora proposera un concours de start-up sur le thème « On mange quoi demain ». Enfin, parmi les animations et les moments festifs notables de cette foire, il ne faudra pas manquer la présence de La Pig pour sa fameuses Cheu-Cheu Synchro, dimanche 10 novembre. Les Dijonnais battront-ils à cette occasion le record de la plus longue chenille du monde ? Les paris sont pris !

Berty Robert, avec communiqué

foirededijon.fr



Cette nouvelle édition de la foire de Dijon réserve son lot de nouveautés.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Actuellement

// Exposition à la Cité des Vins de Beaune

La grande histoire des Maisons de vins est retracée dans une exposition gratuite par la mise en lumière d'archives historiques de ces Maisons. C'est une véritable rétrospective patrimoniale, en partenariat avec la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne (Fneb) et les Archives municipales de Beaune.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Les samedis 19 octobre

// Ateliers créatifs au musée de la Saône de Seurre

Le musée de la Saône et des gens de la Saône, 13 rue Bossuet, à Seurre propose des ateliers « Étranges créatures au musée », à 14 h 30 avec visite guidée suivie d'un atelier créatif. Ces activités sont gratuites.

Renseignements au 03 80 37 15 70 ou par mail : contact@saone-tourisme.fr

• Samedi 19 octobre

// Soirée-concert à Créancey

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-Nolay organisent une soirée-concert samedi 19 octobre au pôle de Créancey, avec la participation du groupe Mascara. Tarif avec concert et repas : 30 euros. Concert à partir de 22 h 30 : 14 euros. Réservations au 07 78 31 75 32.

• Jusqu'au 26 octobre

// Don du sang à Dijon

L'opération « Tout Dijon Donne » se tient jusqu'au 26 octobre avec l'ambition de rassembler les habitants de la Métropole autour d'une victoire collective, celle de sauver des vies. À l'image des sportifs ambassadeurs de cette 7e édition, dépassez-vous pour la bonne cause ! Chaque semaine pendant « Tout Dijon Donne » un restaurateur dijonnais concocte une collation spécialement pour les donneurs à la Maison du don. Découvrez les mets de Tran, Maison Toussaint, So Lunch, Miss Cookies, Biscrocamp, Chez mes sœurs, Mistral et Germain Traiteur.

Retrouvez tous les lieux de don sur www.dondesang.efs.sante.fr

• Jusqu'au 24 octobre

// // Découvrir les coulisses de la vente des vins de Beaune

Une table-ronde est organisée à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne, à 18 heures. Avec la participation de Ludivine Griveau, régisseur du Domaine des Hospices de Beaune, Albéric Bichot, président directeur général de la Maison Albert Bichot et Jasper Morris, Master of Wine, ancien coordinateur de la Vente des vins des Hospices de Beaune pour Sotheby's et Christies. Vous découvrirez l'histoire, les coulisses et les grands moments de cette vente.

Tarif : 6 euros et 3 euros pour les étudiants. www.citeclimatvins-bourgogne.com

Nièvre

• Samedi 19 octobre

//Marché aux truffes

De 9 h à 13 h se déroulera la 13e édition du marché aux truffes de Nevers au parc Roger Salengro. Pour mémoire, ce rendez-vous est labellisé par la Fédération Française des Trufficulteurs.

Infos : https://www.nevers.fr/

• 30 octobre

//Ateliers équestres

Dans le cadre du mois de l'inclusion, le domaine de l'Espérance à Dampierre sous Bouhy propose des ateliers équestres, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30. L'inscription est gratuite par mail.

Renseignements et inscriptions : contact@poney-club.com ou cd58@handisport.org

• à partir du 27 octobre

//Rendez-vous avec les Rameaux fruitiers

Les associés des Rameaux fruitiers participeront à différentes rencontres : le 06 octobre au Marché d'automne de Chevroches, le 27 octobre à la Fête des pommes à Billy-sur-Oisy, le 27 novembre à la Foire de la Sainte-Catherine à Tannay ». D'autres rendez-vous sont en prévision, mais les dates ne sont pas encore fixées.

Pour plus d'informations : Les Rameaux Fruitiers par mail : pepiniere@les-rameaux-fruitiers.fr ou au 07 45 39 13 80 ainsi que sur Facebook : https://www.facebook.com/people/Les-Rameaux-Fruitiers/61552742880004/

À partir du 27 octobre

//Rendez-vous avec les Rameaux fruitiers

Les associés des Rameaux fruitiers participeront à différentes rencontres : le 27 octobre à la Fête des pommes à Billy-sur-Oisy, le 27 novembre à la Foire de la Sainte-Catherine à Tannay ».

Pour plus d'informations : Les Rameaux Fruitiers par mail : pepiniere@les-rameaux-fruitiers.fr ou au 07 45 39 13 80 ainsi que sur Facebook : https://www.facebook.com/people/Les-Rameaux-Fruitiers/61552742880004/

Yonne

• Vendredi 25 octobre

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredis du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• 26 et 27 octobre

// Fête des vins de Chablis

La 76e édition de la fête des vins de Chablis aura lieu le samedi 26 et le dimanche 27 octobre, à Chablis. Une quarantaine de vignerons de Chablis et du Grand Auxerrois se réunissent pour faire découvrir leurs vins aux visiteurs, où des dégustations sont proposées tout au long du week-end. Et cette année, les visiteurs pourront découvrir des vins italiens grâce à la présence du Consortium des vins italiens de la région d'Irpinia pour proposer des vins de la région du sud de l'Italie, près de Naples. L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est au prix de 6 euros (dégustations gratuites).

Renseignements supplémentaires sur le site internet www.fetedesvinsdechablis.fr.

// FÊTE DE L'AUTOMNE

58 Bien plus qu'une fête

Les 5 et 6 octobre se déroulait la Fête de l'automne à Saint-Brisson. Rendez-vous incontournable, cet événement faisait le plein de nouveautés cette année.



« Doug La Frappe » trône fièrement à l'entrée de la Maison du Parc à Saint-Brisson.



Yann Ginolin (Le Grand Karadok - Mesvres), éleveur d'Angus, de Wagyu (bœuf de Kobe), de Solognote et de Kerry Hill, discutant durant la fête de l'Automne avec une cliente.



Outre les produits de bouche, les visiteurs pouvaient découvrir des stands proposant des plantes ou encore de la laine.



Les activités possibles dans le Parc, ainsi que la biodiversité s'y trouvant étaient dépeintes aux visiteurs sur divers stands.

Mon premier est l'automne, mon second est le Morvan, qui suis-je ? La Fête de l'automne et des associations bien sûr ! Pour cette année, elle se tenait les 5 et 6 octobre, et comme à l'accoutumée, à la Maison du Parc à Saint-Brisson. Si jusque-là rien de nouveau n'est à déclarer, en regardant de plus près quelques éléments ont bien changé.

En effet, avec l'agrandissement des limites du Parc naturel régional du Morvan (PNRM), intégrant 17 nouvelles communes [1], de nouveaux professionnels font leur entrée dans ce territoire, dont une dizaine participait à la Fête de l'Automne, sur les 83 exposants présents. Sylvain Mathieu, président du PNRM, se réjouit : *« on bat encore des records ! »*.



Le pressage de pommes était encore une fois proposé lors de la Fête de l'Automne.

Fierté du terroir

Parmi ces nouveaux arrivants, Yann Ginolin (Le Grand Karadok - Mesvres), éleveur d'Angus, de Wagyu (bœuf de Kobe), de Solognote et de Kerry Hill, réagit : *« La Fête de l'Automne est l'occasion de rappeler un point essentiel : les productions sont rattachées à un terroir, à une culture, à une fierté de notre territoire. C'est un moment privilégié pour détailler auprès du grand public nos systèmes de productions ou encore les cahiers de charges que l'on peut suivre. En parallèle, c'est un moment festif pour discuter entre professionnels »*. Il ajoute également que ce lien entre production, culture et terroir est issu d'une inclination bien particulière : *« Le Morvan, c'est ma terre ! Le paysage ou encore les odeurs, tout y est addictif… et moi, comme les autres producteurs et artisans, sommes fiers d'en faire partie et nous voulons le montrer »*. Sur ce point, Alexis Trimoulinard, chargé de mission agriculture au sein du PNRM, développe : *« Ils ont envie d'échanger et de valoriser leurs produits via un élément qui leur est cher : le Morvan. Cette envie de mettre en avant leur terroir est partagée entre les morvandiaux d'origine ou ceux venus s'installer ici. Ils se regroupent comme une évidence, car ils ont envie de collaborer pour faire rayonner leurs productions très diversifiées (charcuteries, fromages, châtaignes, laine, bières, escargots, cidre, plantes médicinales, pain, etc.) et leur territoire »*.

Valorisation en cours

Il poursuit : *« Au sein du Parc, nous travaillons à cette reconnaissance via diverses actions comme avec la marque « Valeurs du Parc », les producteurs et artisans de l'association Morvan Terroirs, le collectif de la Cabrache, celui autour de la Châtaigne, celui pour la laine, ou encore pour la valorisation des plantes aromatiques et médicinales… Nous oeuvrons pour la structuration des filières morvandelles, en leur offrant des clés autour de la communication, notamment, afin de mettre en valeur l'origine dite Morvan »*. Loin de se cantonner à cela, l'action du Parc va plus loin : *« Nous essayons d'établir avec eux des cahiers des charges de production. C'est indispensable d'aller dans la précision pour trouver une valorisation et surtout pour que les productions soient véritablement spécifiques au Morvan »*. Outre tous les collectifs cités plus haut, Alexis Trimoulinard détaille d'autres projets : *« Avec la marque «Valeurs du Parc», nous accompagnons un groupe d'artisans brasseurs qui s'intéressent notamment à des achats groupés ou encore au nettoyage et réemploi des bouteilles. De plus, nous étudions certaines recettes, avec eux, dont un test de bière au bourgeon de sapin (du Morvan), en dégustation aujourd'hui lors de la fête de l'Automne »*.

Tout un symbole

Pour matérialiser l'entrée de la Maison du Parc, une sculpture monumentale fut officiellement inaugurée le même jour. Sylvain Mathieu, rappelle : *« Depuis 2020, nous travaillons à l'amélioration de la Maison du Parc pour mieux accueillir les 50 000 visiteurs annuels, en collaboration étroite avec les habitants de Saint-Brisson et tous les partenaires (dont le Conseil régional, principal financeur du PNRM). Ces échanges ont permis la réfection des allées ou encore la réalisation de nouveau mobilier. Dans ce cadre, et pour mieux visualiser l'entrée du parking, nous avons lancé un concours pour la création d'un « totem » avec la section des Arts du bois du Lycée professionnel François Mitterrand de Château-Chinon. Au total, une dizaine de projets furent présentés, prouvant la créativité et l'engagement des élèves pour leur territoire. Aujourd'hui, nous dévoilons la sculpture retenue représentant l'emblème du Parc, réalisée et mise en place par les élèves. Pour rappel, le logo du Parc représente un cheval au galop, la crinière au vent, car de nombreuses monnaies gauloises, retrouvées à Bibracte, étaient ainsi estampillées »*. Les élèves ont baptisé cette sculpture « Doug La Frappe », en clin d'œil au bois de douglas utilisé pour la réaliser et en référence aux pièces de monnaies frappées à l'effigie du fameux équidé. Par tous ces éléments, la Fête de l'Automne a donc encore une fois agrégé visiteurs et professionnels autour de tout ce qui fait, en l'essence, le Morvan.

Chloé Monget

(1) www.parcdumorvan.org